CIHEAM



International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

Thèse / *Thesis*

requise pour l'obtention du titre

submitted for the degree of

Master of Science

Tourisme rural en montagne marocaine : les accompagnateurs en montagne

collection «Master of Science», n°51

Jean PEYRATOUT

1999

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

UNIVERSITAS MEDITERRANENSIUM GENTIUM AGRARIA

CIHEAM

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

Secrétariat Général / *General Secretary*

11, rue Newton
75116 PARIS
Tel.: (33-1) 53 23 91 00 – Fax: (33-1) 53 23 91 01

Instituts Agronomiques Méditerranéens
Mediterranean Agronomic Institutes
(IAM)

Bari – Chania – Montpellier – Zaragoza

IAM – Bari
Via Ceglie 23
70010 Valenzano, Bari, Italy
Tel.: (39) 80 78 06 111 – Fax: (39) 80 78 06 206

IAM – Chania
P.O. Box 85
73100 Chania, Crete, Greece
Tel.: (30) 821 81 151 – Fax: (30) 821 81 154

IAM – Montpellier
3191, route de Mende – BP 5056
34033 Montpellier Cedex 1, France
Tel.: (33-4) 67 04 60 00 – Fax: (33-4) 67 54 25 27

IAM – Zaragoza
Apdo. 202
50080 Zaragoza, Spain
Tel.: (34) 76 57 60 13 – Fax: (34) 76 57 63 77

Tourisme rurale en montagne marocaine : les accompagnateurs en montagne

Master of Science du CIHEAM-IAMM
(soutenu en septembre 1996)

Jean PEYRATOUT

CIHEAM/IAMM
collection *Thèses et Masters* n°51

1996

L'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse.

Ces opinions n'engagent que leur auteur.

PEYRATOUT (Jean) .- Tourisme rural en montagne marocaine. Les accompagnateurs en montagne.- Montpellier : CIHEAM/IAMM, 1999.- 145p. p.- (Thèse Master of Science, IAMM, 1996, Collection *Thèses & Masters*, n°51).

Tourisme rural en montagne marocaine : les accompagnateurs en montagne

Master of Science du CIHEAM-IAMM, n°51

Jean PEYRATOUT

1999

Série Thèses et Masters

Ce Master est le 51e numéro de la série *Thèses et Masters* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (voir liste en fin de volume).

Cette collection réunit les thèses *Master of Science* du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention "*Publication*", ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants-chercheurs.

La thèse *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes:

Tourisme rural en montagne marocaine : les accompagnateurs en montagne

a été soutenue par **Jean PEYRATOUT** en septembre 1996 devant le jury suivant :

M. P. CAMPAGNE,	Enseignant-chercheur, CIHEAM/IAM-Montpellier,	Président
M. A. BELLAOUI,	Professeur, Faculté de Marrakech, Maroc,	Membre
M. A. BOURBOUZE,	Enseignant-chercheur, CIHEAM/IAM-Montpellier,	Membre
Mme. A.M. JOUVE,	Chargée de recherche, CIHEAM-IAM-Montpellier,	Membre

Le travail de recherche a été encadré par Mme A.M. JOUVE

Le texte a été mis en forme pour cette publication par Mme M.C. TIGOULET pour le Bureau des Publications de l'Institut de Montpellier.

CIHEAM
Institut Agronomique Méditerranéen
de Montpellier

Directeur : Gérard GHERSI

3191, route de Mende - B.P. 5056
34093 Montpellier Cédex 5 - France
Tél. 67 04 60 00 Télex 480 783 F
Fax : 67.54.25.27

Introduction

Avec environ cinq cents sommets dépassant les 3 000 m d'altitude et une dizaine de " 4 000 ", le Maroc est un pays de montagnes. Son relief est très diversifié, avec de grandes chaînes montagneuses qui fixent les compartiments géographiques du pays. Ces montagnes ouvertes, vivantes, très habitées, sont sillonnées de milliers de kilomètres de sentiers muletiers utilisés quotidiennement par les trois à quatre millions de personnes qui y vivent. Elles abritent, à l'image d'autres espaces ruraux, des sociétés en pleine mutation.

Fortement concernée par les mouvements d'exode rural, sa population n'a cependant jamais cessé d'augmenter, et de rajeunir. Le niveau social des besoins de ces jeunes, d'un niveau scolaire en moyenne beaucoup plus élevé que celui de leurs parents malgré de très fortes disparités, s'est élevé au Maroc comme dans le monde entier. Le développement d'une économie monétarisée s'avère donc indispensable au maintien sur place de cette population qui sinon viendrait grossir les centres urbains de ses éléments les plus jeunes, l'exutoire de l'émigration vers l'Europe n'étant plus disponible aujourd'hui.

Le Maroc occupe une position privilégiée entre la Méditerranée, l'Atlantique et le Sahara, entre l'Afrique et l'Europe, entre Orient et Occident et a toujours été un lieu de passage, de brassage des hommes et des idées. Disposant d'un fabuleux potentiel naturel et humain, le pays a connu un développement touristique particulièrement rapide depuis le lancement d'opérations de promotion et d'équipement - sur le littoral surtout - au début des années soixante. Sans se contenter de se reposer sur ses atouts, et afin d'augmenter la fréquentation, le Maroc a su durant ces dernières années s'adapter à la demande et diversifier son offre en direction de tous les segments de marché à sa portée, sans négliger aucune " niche ". L'image marketing a été adaptée aux différents marchés (image plus culturelle et sportive en France, alors qu'elle restait plus centrée sur la plage et le soleil pour l'Europe du Nord…). Outre le tourisme dit " classique " (balnéaire et villes impériales) qui représente toujours le plus gros de la fréquentation, le Maroc s'est hissé à un rang honorable en ce qui concerne le tourisme de congrès, les festivals, les rallyes-raids et compétitions[1] (rallyes automobile, aérien, pédestre…), le golf, la chasse, la randonnée, le tourisme professionnel ou événementiel (" incentive[2] ", opérations de promotion - communication), etc.

Le tourisme rural occupe une place à part dans ce panorama. En effet, ce secteur du tourisme a fait l'objet de l'attention du ministère de l'Intérieur, dans le cadre de mesures pour lutter contre l'exode rural, plusieurs années avant que le ministère du Tourisme ne s'en soucie réellement. En effet, le tourisme rural paraissait à même de répondre aux objectifs de développement économique et social de certaines zones marginales du Maroc, notamment en montagne, et a donc été abordé dans une logique d'aménagement du territoire.

Pour étudier ce secteur aujourd'hui se pose, de prime abord, un problème de définitions : Qu'est-ce que le tourisme rural ? Et qu'est-ce que le tourisme en montagne ?

Du point de vue géographique, ces deux notions se superposent largement. Le Maroc est extrêmement montagneux (voir cartes pages), et les zones de montagne[3] sont le principal terrain sur lequel s'exercent ces activités, mais pas exclusivement : le désert, bien sûr, et dans une moindre mesure le

---

[1] *Rallye de l'Atlas, Marathon des Sables, Paris-Dakar, Raid de l'Amitié... Plus de 30 manifestations en 1995 !*

[2] *Ce terme anglais se traduit par motivation, prime ou plus trivialement... " carotte ". Un incentive prend la forme d'une manifestation ou d'un séjour exceptionnel réunissant les membres d'une entreprise ou organisation, pour les récompenser ou bien dans un but de communication interne : présenter un nouveau produit, par exemple, ou permettre la rencontre physique de membres d'un réseau qui ne se voient habituellement pas...*

[3] *Plus de 100 000 km² du territoire national sont à une altitude supérieure à 1500 m.*

littoral atlantique sont aussi des espaces où se développe le tourisme rural. Enfin, la périphérie des centres urbains est l'objet d'une fréquentation à la journée durant les jours fériés, les fins de semaine et les congés.

Les activités que l'on peut ranger sous la bannière " tourisme rural " sont très diversifiées. Pour la clientèle étrangère, la randonnée pédestre occupe une place prépondérante, mais on trouve aussi des rallyes, des manifestations " incentive ", des séjours de chasse ou de pêche, toutes sortes d'activités sportives (promenades ou randonnées à dos de mulet, de chameau, ou à cheval, VTT, eau vive, vol libre, escalade, canyon, spéléologie, alpinisme, ski…), du séjour climatique, des voyages à thèmes culturels ou scientifiques (sociologie, ornithologie, découverte du patrimoine rupestre, architectural…), des manifestations ponctuelles de type bivouac venant agrémenter un séjour plus classique, etc.

Les acteurs professionnels sont multiples, du prestataire de service à l'agence spécialisée, du muletier occasionnel à l'accompagnateur en montagne diplômé. Les clients, enfin, sont très divers dans leurs origines comme dans ce qu'ils recherchent. Si la clientèle étrangère, toujours la plus nombreuse, s'est beaucoup diversifiée, la clientèle nationale est de plus en plus présente, que ce soit dans le cadre d'un séjour familial, souvent " contemplatif[4] ", ou bien à l'occasion d'activités associatives qui ont récemment pris un essor plus important que par le passé.

Même s'il nous semble que la recherche d'une définition du tourisme rural pourrait utilement s'intéresser aux retombées de l'activité sur son environnement, nous ne chercherons pas à trancher dans ces pages l'appartenance ou non de telle ou telle activité au tourisme rural ou au tourisme en montagne. Dans le cadre de ce travail, nous avons pris le parti délibéré de nous centrer sur l'activité des accompagnateurs en montagne et des agences spécialisées, et ce dans la mesure où les uns comme les autres apparaissent comme des acteurs institutionnels, prêts à assumer leurs responsabilités dans le développement de leur activité. L'existence même de ces associations professionnelles montre la volonté des agents et accompagnateurs de s'impliquer dans la gestion de leur secteur, d'y prendre des responsabilités, ce qui les démarque d'autres acteurs parfois plus proches d'une activité " de cueillette ".

Le petit nombre de ces professionnels et leur absence dans certaines zones nous conduira cependant à prendre en compte l'activité de guides non diplômés ou de muletiers dont la pratique professionnelle en clientèle individuelle peut globalement être rapprochée de celle d'un accompagnateur en montagne dûment autorisé. C'est donc de façon indifférente que nous utiliserons ici les termes " tourisme rural " et " tourisme en montagne ", avec toutefois une légère nuance restrictive pour la seconde dénomination, qui n'englobe pas les activités à la journée autour des villes.

[4] *On va " voir la neige " une journée ou un week-end à l'Oukaïmeden ou à Ifrane, on passe quelques jours pour prendre le frais dans la vallée de l'Ourika ou sur les berges d'un lac, sans " justifier " son séjour par une activité particulière, sportive ou autre…*

Problématique

Le tourisme - générateur de devises - représente un enjeu économique majeur pour le Maroc. Il fournit, avec les transferts des TME et le revenu de l'exportation des phosphates, l'essentiel des apports en devises du pays.

Dès les années soixante, le Maroc s'est tourné vers le tourisme en lançant de grands programmes d'aménagement pour développer le tourisme balnéaire sur le littoral, atlantique et méditerranéen, ainsi qu'un tourisme plus culturel autour des villes impériales, créant ainsi une version touristique du " Maroc utile ". Après différentes études, ce n'est finalement qu'au début des années quatre-vingts qu'ont vraiment été lancées des actions concrètes visant à la mise en valeur touristique de zones rurales, tout spécialement en montagne où existait déjà un courant de fréquentation.

Le développement du tourisme en montagne au Maroc a reçu alors une impulsion décisive de 1984 à 1993 lors des programmes de coopération franco-marocaine[5] : le Projet Haut Atlas Central (PHAC) de 1984 à 1991 et ses prolongements : le Projet de Développement du Tourisme de Montagne (PDTM) de 1988 à 1991 et le Programme d'Appui au Développement de la Montagne (PADM) en 1992 et 1993. Au cours de ces programmes, plus de deux cents stagiaires, en majorité originaires des vallées du Haut Atlas, ont été formés aux métiers du tourisme en montagne au CFAMM[6] de Tabant dans la vallée des Aït Bougmez. Outre ces formations, des circuits touristiques ont été reconnus, la création de gîtes d'étape chez l'habitant a été encouragée, différentes opérations de promotion ont été menées… On a ainsi pu assister durant ces dix années à une augmentation exponentielle de la fréquentation et à l'émergence au Maroc de nouveaux professionnels : organisateurs, accompagnateurs, hébergeurs, muletiers…, tandis que la clientèle se diversifiait et s'élargissait.

Le programme de coopération est maintenant achevé et, plus de dix ans après le début de cette expérience, il convient de s'interroger sur l'avenir de cette activité et ses possibles prolongements à d'autres zones. On sait que les conditions du marché ont beaucoup changé depuis, et qu'elles évoluent en permanence. Quelles orientations voit-on se dessiner dans le secteur du tourisme rural ? Quelle place le Maroc peut-il occuper par rapport aux destinations concurrentes ? Quels produits, pour quelles clientèles, doit-on imaginer pour anticiper sur l'avenir à proche et moyen terme ?

Face à ces différentes questions, les responsables du tourisme rural au ministère marocain du Tourisme[7] et au ministère de l'Intérieur[8] ont décidé d'organiser à Marrakech à l'automne 1995, avec le soutien de l'Ambassade de France à Rabat et la collaboration des professionnels, un colloque international regroupant acteurs de terrain et spécialistes marocains et étrangers de la montagne sur un thème-titre on ne peut plus explicite :

[5] *Les partenaires en étaient la Direction des Affaires Rurales (DAR) du ministère de l'Intérieur, la Province d'Azilal, le ministère du Tourisme et le ministère français des Affaires Étrangères (MAE). Pour la partie française, la délégation de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Caisse Française de Développement (CFD), ex Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE). Deux opérateurs français interviendront sur le terrain, le Centre Régional et Européen du Tourisme (CRET) de Briançon et la Grande Traversée des Alpes (GTA) de Grenoble.*

[6] *CFAMM : Centre de Formation Aux Métiers de Montagne, dépendant du Ministère de l'Intérieur et implanté dans la Province d'Azilal, au cœur du Haut Atlas central.*

[7] *Bureau de Développement du Tourisme Rural (BDTR), dépendant de la Direction des Aménagements et Investissements (DAI) du Ministère du Tourisme.*

[8] *ministère de l'Intérieur, Direction des Affaires Rurales (DAR)*

" Quel avenir pour le tourisme en montagne au Maroc ? "
L'objectif annoncé de cette rencontre était d'ébaucher " *la définition d'une politique du tourisme rural cohérente avec les grandes orientations politiques du pays relatives notamment à la décentralisation, à l'emploi des jeunes et au développement du monde rural.*

Il s'agissait de :
- *faire le point de la situation actuelle;*
- *cerner au mieux les problèmes qui existent à partir de constats objectifs;*
- *définir des recommandations opérationnelles débouchant sur des propositions et des actions concrètes* "[9].

Pour les professionnels organisés en associations[10], les agents spécialisés et surtout les accompagnateurs en montagne, l'organisation de ce colloque était l'occasion d'acquérir enfin un réel statut de partenaire des pouvoirs publics pour la gestion de leur secteur d'activité. L'enjeu était donc d'importance !

Mais avant de tenter d'imaginer les évolutions futures, il convenait d'avoir une image la plus fidèle possible de la réalité de l'activité actuelle. Or celle-ci, diffuse et très variée, peu réglementée, peu ou pas fiscalisée, échappe en très grande partie aux moyens d'estimation utilisés pour l'évaluation de l'activité en tourisme " classique ". Les professionnels marocains du tourisme rural eux-mêmes ne connaissent guère la réalité du secteur d'activité. Ils connaissent bien leur terrain, leurs activités, leur segment de marché... mais leur vision d'ensemble n'est pas meilleure que celle des responsables chargés de ce secteur au sein du ministère du Tourisme, faute d'indicateurs pertinents.

De plus, la concurrence s'est exacerbée : concurrence des accompagnateurs en montagne entre eux pour le travail en agence et avec des clients individuels, concurrence des diplômés avec les nombreux non diplômés, concurrence des agences entre elles et avec des prestataires de services, structures commerciales, associatives ou pseudo-associatives souvent étrangères et utilisant les services d'accompagnateurs " en direct " ou ceux de non diplômés.... Dans ce contexte, il n'était pas envisageable pour les associations professionnelles de lancer une étude de fréquentation sans la participation d'un partenaire extérieur " neutre ", assurant la confidentialité des informations recueillies et pouvant les restituer de façon globale.

Chef de mission du projet de coopération franco-marocaine de janvier 1988 à août 1993 et ayant depuis cette date gardé un vif intérêt pour ce secteur ainsi que d'amicales relations avec les professionnels, nous évoquions dans les premiers jours du mois de juillet 1995 auprès de l'association professionnelle des accompagnateurs, l'ANGAM, et de celle des agents spécialisés, TRANS-Maroc, la possibilité de réaliser avec leur concours une enquête rapide auprès des professionnels. Devant l'accueil très favorable, et malgré la très grande difficulté à contacter en pleine haute saison des accompagnateurs dispersés sur l'ensemble du territoire, la discussion sur la problématique s'engagea aussitôt et l'élaboration des questionnaires débuta dès la mi-juillet 1995.

L'objectif visé à travers le lancement de cette enquête était double :

- **Sensibiliser les accompagnateurs,** lancer le débat entre professionnels afin de permettre aux responsables associatifs de " prendre la température " de leurs adhérents sur un certain nombre de

[9] *Voir en annexe le texte de la plaquette de présentation du colloque de Marrakech.*
[10] *ANGAM : Association Nationale des Guides et Accompagnateurs en Montagne du Maroc. TRANS-Maroc : Association des agents de voyage marocains spécialisés en Tourisme de Randonnée, d'Aventure, de Nature et de Sport.*

points, tenter enfin de **hiérarchiser les problèmes** pour préparer efficacement la contribution de l'ANGAM au Colloque de l'automne.

- **Créer de l'information.**

Différentes questions se posaient, auxquelles l'enquête pouvait amener quelques éléments de réponse, notamment :
- Quels sont les problèmes ressentis ? Le cas échéant, quelles sont les solutions envisagées ? Quels sont les souhaits des AEM[11] en ce qui concerne la formation ?
- Peut-on estimer la proportion d'accompagnateurs sur le terrain qui ont suivi la formation du CFAMM et celle de guides non officiels ? Parmi les non diplômés, trouve-t-on des vrais professionnels, identifiables et reconnus comme tels par leurs pairs ?
- Quelle est l'origine des clients (individuels / clients d'agences) ? Quels sont les pays émetteurs de clients ? Peut-on estimer le taux de retour des clients de ce type de séjours ?
- Comment se répartit l'activité selon les régions, selon les saisons, selon les activités ?
- Quelles sont les répercussions de l'activité en termes d'emplois, et quelle pourrait être une estimation de son poids économique ?

Après discussions, il fut décidé de prendre comme période de référence l'année en cours[12]. En effet, l'expérience d'une enquête statistique menée par le ministère du Tourisme avait montré le manque de fiabilité des renseignements demandés pour des périodes remontant trop loin dans le passé, la plupart des AEM n'ayant pas de suivi précis de leurs activités ou de leur comptabilité.

Un questionnaire fermé[13], portant sur l'activité des accompagnateurs et des agences spécialisées du 1er septembre 1994 au 31 août 1995, fut réalisé en juillet 1995 en étroite concertation avec des responsables associatifs, puis traduit en arabe, et enfin testé et modifié à plusieurs reprises. Une fiche-enquête personnelle jointe permettait par ailleurs aux accompagnateurs d'exprimer leurs souhaits éventuels en matière de formation (formation technique et langues) ainsi que de faire état des problèmes qu'ils rencontraient dans leur exercice professionnel et des solutions qu'ils envisageaient le cas échéant pour y faire face.

Des codages furent choisis afin de faciliter le contrôle et la saisie, et expérimentés pour garantir la bonne exploitation par informatique des résultats après saisie. Outre cette enquête, nous nous appuierons sur des documents[14] et sur de très nombreux entretiens menés en France et lors de nos séjours au Maroc avec des touristes, des professionnels guides de montagne et accompagnateurs marocains ou étrangers, des non diplômés, des muletiers, cuisiniers, porteurs, des gérants d'auberges, de gîtes et de refuges, des responsables administratifs, des organisateurs de séjours responsables associatifs et agents de voyage dont certains nous ont obligeamment donné accès à leurs chiffres, etc.

Le Projet Haut Atlas et ses prolongements ont permis depuis 1985 d'expérimenter dans certaines zones de montagne un mode de développement s'appuyant sur un pôle touristique, et il est possible, après ces dix années, d'en tirer des enseignements. Sans être une panacée, le tourisme en milieu rural peut apporter - là où il est possible ! - une réponse partielle qui semble *a priori* bien adaptée à la préoccupation de développement local, en particulier un tourisme s'intégrant progressivement et harmonieusement dans les réalités du lieu. Il est générateur d'emplois, notamment pour les jeunes qui font un bon accueil à cette activité, étant sensibles au prestige et aux contacts que permettent ces professions. Le tourisme peut même parfois devenir, par les revenus qu'il induit, l'un des moteurs du développement d'autres activités économiques, dans l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et les services.

[11] *AEM : Accompagnateur en montagne marocain.*
[12] *Soit du 1er septembre 1994 au 31 août 1995.*
[13] *Les questionnaires et fiches-enquête sont présentés en annexe.*
[14] *La bibliographie à la fin du document.*

Ainsi, à l'heure où les professionnels et les responsables administratifs du secteur s'interrogent sur les formes que pourra prendre le tourisme rural dans l'avenir et, plus de deux ans après la fin de la participation française à ce programme, sur la façon de négocier la transition - toujours difficile - entre la phase expérimentale et la " vitesse de croisière ", il est intéressant d'étudier l'activité des accompagnateurs en montagne marocains, acteurs centraux de cette forme de tourisme. La " photographie " de la saison 1994 / 1995 permet d'amener quelques éléments de réponse aux questions concernant les modalités de la fréquentation touristique en montagne, et de tenter une évaluation économique de l'activité.

Il paraît important d'engager la discussion sur le bien-fondé et les modalités du développement éventuel du tourisme rural dans d'autres régions du Maroc que celles qui sont actuellement concernées. En effet, à côté de l'indéniable réussite de certains " parcours " individuels et familiaux, le peu d'implication des collectivités locales[15] dans des projets touristiques laisse pensif sur le rôle réel du tourisme rural dans le développement local de ces zones. **Plus qu'un choix délibéré, le développement du tourisme apparaît plutôt comme une contrainte**, parmi bien d'autres, à laquelle les sociétés rurales doivent s'adapter, avec des réponses variables selon les cas, adhésion, refus ou indifférence. Le risque de voir se développer de l'extérieur une activité touristique exploitant l'espace rural montagnard sans que ses usagers actuels ne participent aux choix ni ne bénéficient de ses retombées est donc bien réel.

Il est donc nécessaire de s'interroger sur les modalités du développement du tourisme rural, et de voir de quelle manière il est possible d'éviter que ne divergent trop les différentes logiques en œuvre, dont les champs d'application sont différenciés :

- Pour les professionnels, muletiers, gîteurs, accompagnateurs diplômés ou non, on pourrait penser que s'applique une logique individuelle de promotion personnelle. C'est parfois vrai, en particulier pour certains jeunes urbains. Mais c'est la plupart du temps la nécessité de reproduction de l'entreprise agricole familiale qui commande la pluriactivité, pluriactivité non choisie et dont le tourisme n'est qu'une des facettes.
- Du point de vue national, la politique de développement d'une activité touristique se tourne essentiellement vers l'étranger afin de favoriser les indispensables apports de devises (Maroc ⇔ pays étrangers). Mais la logique d'aménagement du territoire et de développement local vise quant à elle à créer des revenus et des emplois et à améliorer la satisfaction des besoins afin de permettre le maintien sur place des populations (montagne ⇔ plaine, ou zones rurales ⇔ villes). Sans s'exclure obligatoirement, ces finalités sont tout de même fort différentes.
- Du point de vue local, l'objectif de développement est similaire : créer des emplois pour les jeunes, augmenter les revenus, satisfaire les besoins. Mais il ne correspond pas forcément au souci de cohérence plus global qui est imposé à l'Administration Territoriale, à l'État, et qui dicte des choix, des priorités. Derrière cela se profile l'enjeu politique majeur de la décentralisation. Les communautés locales ne se satisfont plus d'une consultation, souvent après coup, et veulent participer réellement aux décisions qui les concernent, avoir prise sur leur destin.

Pour éviter les erreurs, ou du moins en minimiser les conséquences fâcheuses, et gérer les inévitables conflits, on voit bien qu'il est absolument nécessaire de créer des espaces de négociation permettant de concilier les objectifs de ces différents acteurs. Cela suppose un système de représentation, par le biais d'associations. Cela suppose une reconnaissance réelle de ces nouveaux partenaires de la part des pouvoirs publics, dans le cadre de relations contractualisées dont les modalités soient respectées. Cela nécessite une intense circulation de l'information et de nombreux échanges.

Après cette introduction générale, une **première partie** présentera le cadre physique, un historique de l'activité, le programme de coopération franco-marocain et les acteurs du tourisme rural. La **deuxième partie** s'attachera ensuite à présenter les accompagnateurs en montagne marocains. Nous y

[15] *Les Communes Rurales en particulier.*

évoquerons leur formation, leur association professionnelle, les résultats de l'enquête réalisée en 1995, puis tenterons d'évaluer l'impact économique de leur activité. La **troisième partie** enfin ouvrira un certain nombre de voies de discussion. Nous y aborderons les liens entre le tourisme et le développement local, et présenterons un certain nombre de propositions en matière de formation et d'implication des collectivités locales dans le développement du tourisme.

L'objectif premier de ce travail est d'être un outil au service de ceux grâce auxquels il a été réalisé, entrepreneurs, accompagnateurs, représentants associatifs, responsables élus et administratifs. Acteurs de terrain au premier rang desquels nous plaçons les accompagnateurs en montagne et les responsables d'hébergements originaires de ces zones dont le développement économique ne pourra se faire de manière harmonieuse que si la population en maîtrise les effets. C'est la raison pour laquelle on trouvera, dans ces pages ou en annexe, des développements qui, sans être au cœur du sujet, apportent de l'information susceptible d'éclairer le débat (par exemple, les textes de référence régissant le droit d'association, ou l'évolution du système de formation français…).

Partie 1 :
Le contexte et les acteurs du tourisme en montagne au Maroc

Le Maroc a une superficie de 710 850 km². Sa population[1] en 1995 est de plus de 27 millions d'habitants, soit une densité moyenne de 38 habitants par km² (60,4 hors Sahara[2]).

Le taux annuel moyen d'accroissement est de 2,4%, la fécondité[3] de 3,75 ‰ et l'espérance de vie[4] de 63,3 ans. Le taux d'alphabétisation est encore faible, d'environ 50% pour l'ensemble des adultes et d'environ 40% pour les femmes. Le PNB[5] est de 1.150 US$ par habitant pour l'année 1994[6].

Du point de vue économique, le Maroc s'est tourné voilà plus de 30 ans vers un libéralisme contrôlé, ouvrant de plus en plus son économie au reste du monde ; Le PNB est de 1 150 US$ /habitant pour l'année 1994. La croissance est restée importante (3,7 par an en moyenne de 1986 à 1995), l'inflation maîtrisée (5,2% par an de 1986 à 1995).

La mise en place des réformes structurelles a été suffisamment progressive pour conserver une relative stabilité de la situation politique et sociale et le Maroc a ainsi attiré les investissements internationaux. La conclusion en novembre 1995 d'un accord d'association et d'un accord de pêche avec l'Union Européenne donne d'encourageantes perspectives.

Mais le Maroc est dans une situation économique difficile qui n'est pas imputable en totalité aux conditions climatiques. Le pays connaît des problèmes sociaux rendus plus aigus par la poussée démographique et la crise économique.

Le principal sujet d'inquiétude est le chômage , des jeunes surtout (plus de la population à moins de 20 ans) et tout particulièrement en ville où le taux de chômage atteint, selon les définitions utilisées, de 18% à 30%. Cette population urbaine représente en 1970 un tiers de la population totale ; c'est aujourd'hui plus de la moitié de la population totale du pays.

---

[1] *Estimations ONU et BIRD. Projection pour 2025 : 47 millions hbts*

[2] *Calcul effectué par rapport à une superficie de 447 000 km².*

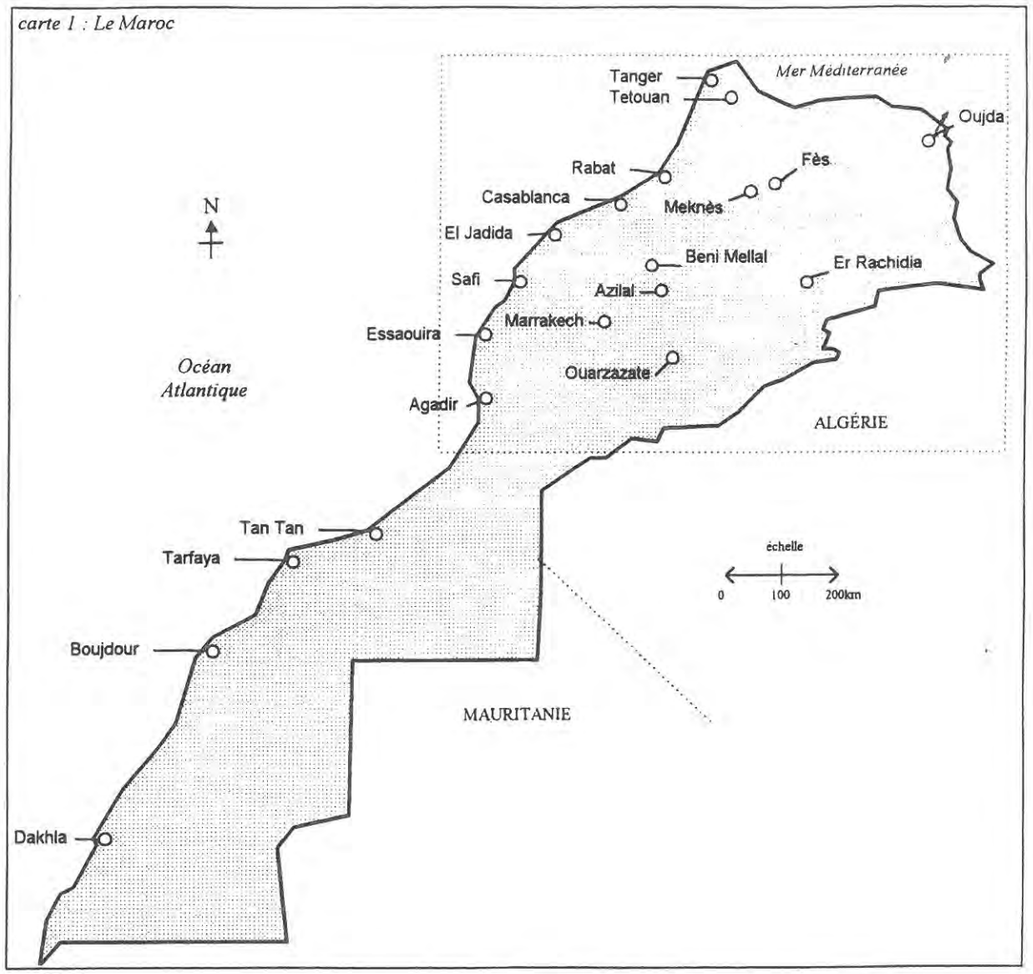
[3] *Le nombre moyen, pour mille habitants, d'enfants attendus pendant la période 1990-1995.*

[4] *La durée moyenne de vie espérée à la naissance, les deux sexes confondus, pour la période 1990-1995.*

[5] *Le PNB est la somme de la valeur ajoutée intérieure et extérieure attribuable aux résidents. Il prend en compte la consommation de biens et de services, l'épargne et les investissements pour les produire, et les dépenses du gouvernement. Il est égal au PIB, diminué des paiements versés à l'étranger et augmenté des revenus reçus de l'étranger. Si le PNB est un indicateur économique utile pour évaluer la puissance économique d'un pays,* ***il est à considérer avec beaucoup de prudence****. Il pose des problèmes de comparabilité entre des pays dont les systèmes de comptabilité nationale et de recensement de la population n'ont ni les mêmes méthodes ni la même fiabilité, ainsi que du fait de la transformation des valeurs en dollars. Il ne rend aucun compte de l'utilisation des ressources naturelles, ni des conditions de vie. Il néglige la production de biens ou de services non échangée, ou échangée sans transaction monétaire (comme la production agricole de subsistance et l'essentiel du travail domestique, notamment féminin...), sous-estimant ainsi considérablement les revenus des sociétés rurales dans lesquelles de nombreux biens et services ne sont pas monétarisés.*

[6] *Source BIRD.*

carte 1 : Le Maroc

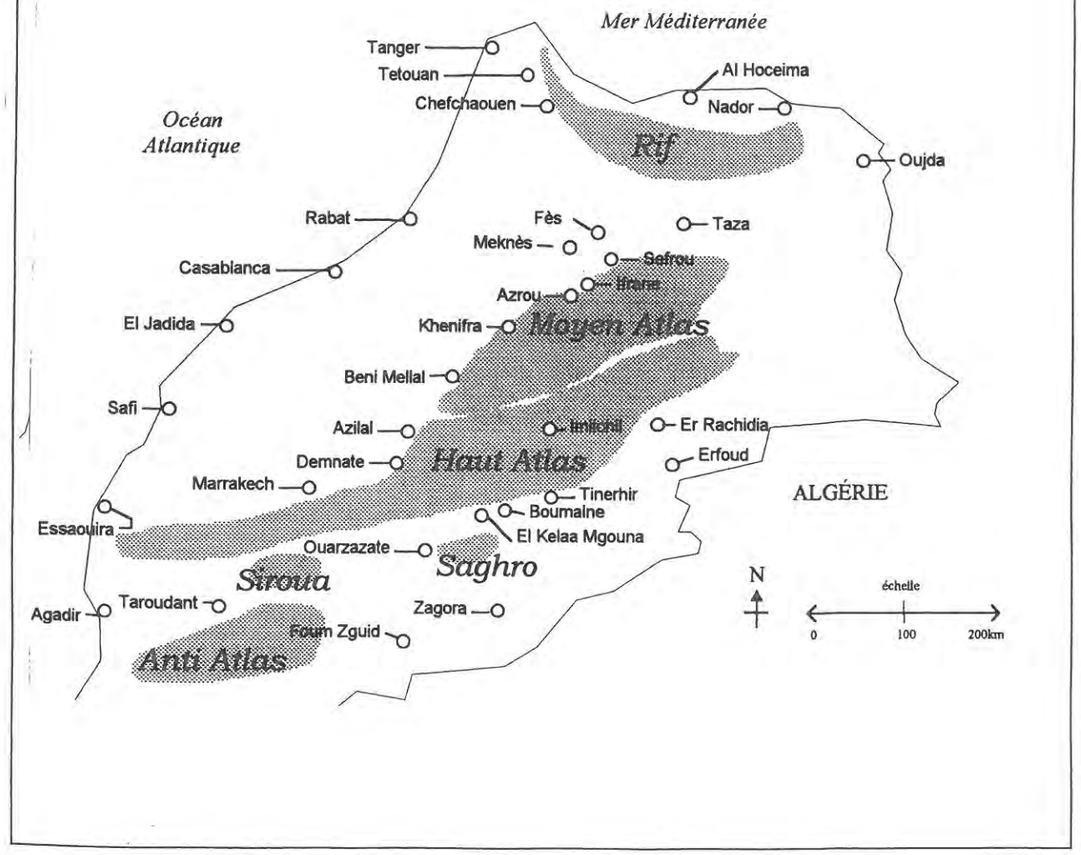


N.B. : L'encadré de la partie nord du pays est présenté agrandi en page 11

I. Quelles sont les zones concernées par le tourisme rural ?

1. Les zones de montagne

carte 2 : les principaux massifs de montagne



A. Le Haut Atlas

Principale chaîne du pays, d'une centaine de kilomètres de largeur dans sa partie centrale et s'étendant sur plus de 700 km de long, le Haut Atlas, très varié, est l'une des grandes montagnes du monde. Traversant tout le pays en biais depuis l'Atlantique jusqu'à la frontière algérienne, orienté de l'ouest-sud-ouest vers l'est-nord-est, le Haut Atlas est la principale barrière du Maroc. Dans sa partie centrale, le contraste est très marqué entre ses flancs nord, souvent boisés, qui reçoivent les

précipitations apportées par les vents dominants de secteurs ouest et nord, et ses versants sud secs qui bordent le Maroc saharien. La neige y tombe de novembre à mai au-dessus de 1500 m d'altitude. Elle se maintient en versant nord au-dessus de 2000 m, et jusqu'au cœur de l'été dans certains couloirs abrités du soleil où elle s'accumule.

On peut distinguer plusieurs grandes parties que séparent les pénétrantes du Tizi'n'Test, du Tizi'n'Tichka, la piste nord-sud qui par le plateau des lacs joint El Ksiba à Imilchil puis à Tinherhir ou Boumalne du Dadès, et la route d'Azrou à Errachidia. Négligeant l'extrémité atlantique et l'Oriental, André FOUGEROLLES propose[7] des itinéraires dans les cinq grands massifs qu'il distingue comme les plus intéressants d'un point de vue touristique, soit d'ouest en est les massifs du *Ras Moulay Ali*, du *Toubkal*, du *Mgoun*, du *Mouriq*[8] et de l'*Ayachi*. Mais l'essentiel de la fréquentation touristique se cantonne finalement essentiellement au versant nord du massif du Toubkal d'une part et au massif du Mgoun (jbel Rat, au nord, et jbel Mgoun) dans le Haut Atlas Central d'autre part, sur des itinéraires déjà " classiques ", en nombre relativement réduit et parfois encombrés sur les lieux de bivouac. En fait, et malgré les notables efforts des agences pour varier leurs propositions de circuits, on peut dire que **le Haut Atlas est encore assez peu pénétré par les touristes**.

Ceci s'explique par la beauté et la renommée de certains sites " incontournables " comme les villages des vallées des Aït Bougmez ou de la Tessaout, les gorges du Mgoun, le plateau de la Tilibi'n'Tarkedit, la " cathédrale de rocher" de Mastfrane, le cirque de Taghia… Cela s'explique également par les impératifs d'accessibilité auxquels sont soumis les organisateurs, et par le poids relatif important des frais de transfert automobile dans le budget d'un circuit qui impose un choix réduit de " portes d'entrée " à la montagne pour des touristes venant de Marrakech comme c'est le cas la plupart du temps.

Dans le massif du Toubkal, la vallée de l'Ourika est un lieu de villégiature pour les habitants de Marrakech. La station de montagne de l'Oukaïmeden, la mieux équipée pour le ski, se remplit durant les week-ends d'hiver. Enfin, la vallée de la Reghaïa attire depuis plus d'un demi-siècle les nombreux candidats à l'ascension du Toubkal. Ce massif est le plus " alpin " du Maroc[9], en ce sens qu'il offre de nombreuses possibilités d'ascensions hivernales et de randonnées de ski-alpinisme d'un bon niveau technique. Le village d'Imlil / Aremd est le passage obligé de l'ascension du Toubkal. Le seul bureau des guides indépendant réellement actif y est installé.

Dans le Haut Atlas Central, la vallée des Aït Bougmez est la principale porte d'entrée en versant nord. La traversée nord-sud par les gorges du Mgoun est l'un des itinéraires les plus fréquentés. La fréquentation hivernale est peu importante.

B. Le Saghro, l'Anti Atlas, le Siroua

A l'est de la vallée du Drâa, le massif volcanique du Saghro culmine à l'Amalou'n'Mansour (2712 m). Longé au nord par la route de Ouarzazate à Erfoud et au sud par la route récemment revêtue qui relie Agdz, dans la vallée du Drâa, à Alnif puis Rissani dans le Tafilalet, il n'est traversé que par une seule piste nord-sud, de Boumalne du Dadès à Nkob par le Tizi'n'Tazazert. C'est une montagne saharienne, sèche mais parsemée de petites oasis. On peut y faire de belles randonnées en hiver et au printemps, quand l'Atlas est parfois peu praticable à pied à cause de l'enneigement. Le paysage minéral, sec et sombre, de reliefs tabulaires et d'aiguilles déchiquetées, offre une ambiance d'un

[7] *dans son ouvrage Le Haut Atlas, 1991, éd. Glénat*

[8] *dominant Anergui et le plateau des lacs.*

[9] *Le relief du Haut Atlas de Marrakech est en fait plus proche de celui des Pyrénées que de celui des Alpes.*

saisissant contraste avec le Haut Atlas. Le Saghro, en particulier dans la zone des aiguilles de Bab'n'Ali, est souvent parcouru par des groupes de touristes encadrés par des accompagnateurs du Haut Atlas. Il existe d'ailleurs de très nombreux liens entre les tribus nomades Aït Atta transhumant entre le Saghro et les pâturages du Haut Atlas et les agriculteurs sédentaires du versant nord, et il n'est pas rare de découvrir autour d'un thé des liens de cousinage entre un hôte, pasteur nomade, et un accompagnateur du Haut Atlas Central, ou encore des accords pastoraux entre tribus.

L'Anti-Atlas, à l'ouest de la vallée du Drâa, culmine à l'Imgout (2531 m). Le bassin de clientèle de l'Anti Atlas est plutôt centré sur Agadir, et il s'y fait moins de randonnée pédestre, c'est plutôt le 4x4 ou le minibus qui sont utilisés, en boucle du bord de mer à Tafraoute. Les possibilités et centres d'intérêt ne manquent pourtant pas, oasis, paysages, gravures rupestres…

Le massif du Siroua, situé au sud de l'Adrar'n'Deren - " la montagne des montagnes " - sous le massif du Toubkal, relie l'Anti Atlas et le Haut Atlas. C'est un massif volcanique, qui culmine au djebel Siroua à 3304 m d'altitude. Ses reliefs sont saisissants : aiguilles de conglomérat, noires et arrondies, gorges, chicots de lave, " orgues " de basalte… On y admire dans les villages une architecture de pierre et de pisé, et de nombreux greniers collectifs de belle facture, dont certains accrochés en falaise. Une piste automobile est-ouest offrant des panoramas superbes le traverse depuis Anezal, au nord de Tazenakht, jusqu'au barrage d'Aoulouz, mais elle n'est pas praticable toute l'année. En randonnée pédestre, le Siroua est le plus souvent visité depuis le sud, en boucle au départ de Taliouine, mais on peut aussi, par la vallée de l'assif Tifnout, relier en traversée le massif du Toubkal. La complémentarité saisonnière avec le Haut Atlas joue ici moins que dans l'Anti Atlas et le Saghro, car le massif est souvent bien enneigé de novembre à mars.

C. Le Moyen Atlas

Flanquant le Haut Atlas sur son flanc nord, puis séparé de lui par la vallée de la Moulouya, le Moyen Atlas s'étend sur 400 km depuis les cascades d'Ouzoud et le barrage de Bin-El-Ouidane dans la Province d'Azilal jusqu'au Bou-Nacer et au Bou-Iblane (3190 m) avant de redescendre vers Guercif. Moins accidenté que le Haut Atlas, le Moyen Atlas se prête bien à la randonnée équestre ou au VTT. C'est la zone d'estivage la plus ancienne du pays, et la seule où se soit vraiment bien implanté un tourisme social pour les jeunes (colonies de vacances).

C'est une des plus belles régions du pays, qui évoque souvent l'Europe à la fois par la verdure qu'on y trouve grâce à d'innombrables sources, et aussi par le style des constructions des centres d'estivage (Ifrane joue ce rôle depuis les années vingt) et stations climatiques. Plateaux, nombreux lacs souvent d'origine volcanique, belles forêts de chênes et de cèdres séculaires, cascades, gorges et grottes[10] du Tazzeka, sources de l'Oum-er-Rbia, rochers ruiniformes, paysage d'Ito, sources thermales…, de nombreux sites attirent les visiteurs. On peut y faire du ski dans de petites stations, les plus anciennes du pays, aux alentours d'Azrou (Djebel Habri et Djebel Hébri) et d'Ifrane (Michliffen), ainsi qu'au Bou-Iblane, plus difficile d'accès. Le ski de fond peut se pratiquer durant plusieurs semaines dans les forêts de cèdres. La faune y est abondante (singes, sangliers, mouflons…) et les rivières et lacs sont bien connus des pêcheurs.

Le bassin de clientèle de proximité comprend les villes de Fès et Meknès, et s'étend jusqu'à Rabat. Mais il existe une importante clientèle de passage qui parcourt le circuit des villes impériales. Les espagnols sont ici particulièrement nombreux. Il n'y a pas de groupement professionnel important, mais on peut y trouver quelques AEM (Afourar, Béni Mellal, Azrou, Ifrane, Immouzer, Sefrou).

[10] *Les cavités les plus connues sont le gouffre de Friouatou et la grotte de Chiker.*

D. Le Rif

Prolongement de la chaîne Bétique d'Andalousie (dont fait partie la Sierra Nevada - 3478 m au Mulhacén, point culminant de la péninsule ibérique), la chaîne du Rif est disposée en un croissant de 300 km de longueur environ, entre Tanger et Nador. Son point culminant est le jbel Tidighine (2456 m). Ses sommets sont recouverts d'une neige abondante en hiver. Les rivières sont encaissées, ménageant des possibilités de splendides parcours de gorges et canyons. Massif d'altitude moyenne, le Rif peut être parcouru à pied toute l'année. Soumis en grande partie à un climat assez humide, il présente encore de belles forêts, dont certaines (les sapinières du Rif occidental) sont uniques au Maroc et dans le monde. Les paysages variés et contrastés du Rif, montagne boisée plongeant dans la mer, en font un massif très intéressant pour la pratique de la randonnée pédestre. Il se prête bien à la pratique de sports tels que le VTT, le ski de randonnée, la spéléologie, le canyoning, le vol libre...

Mais la clientèle des randonneurs évite le plus souvent cette région, sur la foi d'une mauvaise réputation partiellement justifiée. En effet, les sollicitations des revendeurs de haschisch sont parfois très pressantes dans certaines zones, et les services de gendarmerie prompts à voir en tout visiteur un consommateur sinon un trafiquant potentiel. Il existe cependant une réelle clientèle pour le développement du tourisme rural dans la région. La proximité géographique et le fait que le castillan soit encore assez largement pratiqué dans la région sont des atouts majeurs pour attirer la clientèle espagnole. L'exceptionnelle valeur d'un patrimoine naturel extrêmement menacé, et l'aggravation brutale de la situation depuis les années soixante-dix ont conduit à une prise de conscience réelle. Un Parc National vient d'être créé à Al Hoceima. Un Parc Naturel est en projet dans la province de Chefchaouen afin d'assurer la protection du patrimoine forestier unique que recèle cette zone, et un plan de gestion et d'aménagement a été élaboré qui prend en compte aussi bien les impératifs de protection que les nécessités du développement. En ce qui concerne l'image, le Rif n'a pas, actuellement, une image de montagne où l'on pratique la randonnée. Mais il n'a pas non plus, de ce point de vue, d'image négative, même si quelques rares initiés évoquent, à juste titre, le brouillard et les pluies - fréquentes et abondantes - que connaît ce secteur. Le patrimoine culturel, riche, vivace et particulièrement original, est quasiment inconnu et doit également constituer un axe de promotion.

Mais c'est sur le **sentiment de sécurité** que se joue tout d'abord, en négatif ici, le choix d'une destination par le client. Or, l'histoire et l'actualité ont façonné une image du Rif extrêmement contrastée, qui évoque les luttes pour l'indépendance face aux états espagnol, français et marocain, la contrebande, les cultures de cannabis, les filières d'introduction vers l'Espagne de la drogue et des émigrés clandestins... Voilà une pente qui ne sera pas facile à remonter !

Les cultures illicites ont dans le passé récent attiré des touristes étrangers ce qui, localement, les a associés au cannabis dans l'esprit de certains. Il en résulte de nombreuses difficultés avec des autorités locales méfiantes vis-à-vis des touristes, surtout bien sûr s'ils se rendent dans des endroits isolés. Peut-être sera-t-il souhaitable dans un premier temps d'agir en périphérie plutôt que d'emblée dans les zones de plus forte concentration de cultures de kif ? Mais il convient surtout de fournir aux autorités locales des informations sur le tourisme de randonnée et de bien associer aux actions projetées **tous** les partenaires. La communication interne est ici encore plus qu'ailleurs indispensable. Le développement du tourisme ne peut être apporté de l'extérieur avec quelque chance de succès.

2. Les autres zones

A. Le désert

En complément des produits " montagne ", les professionnels proposent des produits " désert " qui les complètent, tout en s'adressant à une clientèle plus large et globalement moins sportive. Ces séjours sont proposés en hiver et au printemps, à une époque où la montagne, enneigée, est d'un accès difficile. Longtemps cantonnés au jbel Saghro et aux traversées Drâa ⇔ Tafilalet du fait des opérations militaires, ces circuits peuvent maintenant pénétrer plus largement le Sud, jusqu'à la frontière algérienne, à l'exception de certaines zones non déminées. Ce sont des zones où l'activité touristique est appelée à se développer, et qui auraient pu profiter plus largement qu'elles ne l'ont fait du report vers le Maroc de la clientèle ne pouvant se rendre en Algérie du fait de la situation politique.

Beaucoup de prestataires de services travaillent sur ces zones désertiques (transporteurs, loueurs de dromadaires, organisateurs de bivouacs…), ce qui ne manque pas de poser certains problèmes, en particulier pour les sites de bivouacs qui sont parfois laissés dans un état déplorable par des utilisateurs peu scrupuleux.

B. Le littoral atlantique

Le littoral atlantique a vu se développer des randonnées pédestres, avec accompagnement de chameaux de bât, notamment entre Essaouira et Agadir. Ces produits complètent l'offre " désert " évoquée plus haut, permettant des randonnées chamelières sur le sable même au cœur de l'été, la température sur la côte - toujours ventée - restant supportable. Plus au sud, Massa ou la Plage Blanche sont des étapes, ou des lieux de séjour, encore relativement peu visités par des groupes organisés. Ce sont plutôt des résidents ou des touristes individuels qui s'y rendent.

II. Aperçu historique du tourisme en montagne marocaine

1. Le temps des découvertes

Le Maroc est un pays depuis longtemps célébré par des visiteurs réputés, d'Eugène DELACROIX à Pierre LOTI, de Winston CHURCHILL à Paul BOWLES ou Yves SAINT-LAURENT. Mais en montagne, et jusqu'à la fin des années soixante, les " touristes " qui visitent l'Atlas sont souvent explorateurs plutôt que promeneurs. Après les pionniers du 19ème siècle (René CAILLIE, Charles DE FOUCAULD…), c'est l'époque de la conquête militaire, puis vient le temps de la découverte, scientifique avant d'être sportive et culturelle.

Avant les chercheurs modernes, c'est parmi les officiers des Affaires Indigènes[11], les contrôleurs civils, les techniciens et les scientifiques qui ont parcouru la montagne et parfois en ont gravi les cimes en raison de leur activité professionnelle que l'on trouve certains de ses meilleurs spécialistes. Goût personnel ou espionnage pour le compte du colonisateur, ces hommes, amenés à séjourner parfois plusieurs années en immersion dans la population, ont pu en découvrir la langue et le mode de vie. Certaines de leurs publications font encore référence aujourd'hui, particulièrement dans les sciences sociales et en linguistique. Au-delà de l'objectif (du prétexte ?) professionnel et scientifique, parmi eux quelques randonneurs, alpinistes, skieurs, pêcheurs ou chasseurs ont parcouru les moindres recoins de cette gigantesque montagne, en autonomie totale la plupart du temps.

[11] *Leur rôle était plus politique et administratif que militaire.*

Les Anglais, précurseurs dans l'Atlas comme ils l'ont été dans les Alpes et la plupart des montagnes du monde, sont les premiers alpinistes sportifs. Le botaniste anglais HOOKER atteint le sommet du Gourza (3280 m) en 1871. C'est cependant une équipe française, emmenée par le marquis DE SEGONZAC[12], qui atteint le 12 juin 1923 le sommet du Toubkal, point culminant de l'Atlas et de l'Afrique du Nord avec ses 4167 m. Le Haut Atlas de Marrakech restera jusqu'à aujourd'hui le massif le plus visité[13].

Jacques DE LEPINEY[14] ainsi que B.BEETHAM et P.BROTGEN y ouvriront les premières voies d'escalade du massif dans les années trente. Robert LACAZE et Roger MAILLY[15] y feront les premières grandes courses à ski dès 1941, puis parcourront ensuite le Haut Atlas Central à partir de 1942, accompagnés de André FOUGEROLLES[16]. Également dans l'Atlas central calcaire, l'Aroudane verra en 1952 une équipe de grimpeurs de l'ENSA (Armand CHARLET, Roger MAILLY) mais ce n'est qu'en 1968 que Bernard AMY et Bernard DOMENECH[17] y graviront l'éperon des Ihansalen, inaugurant au Maroc l'escalade moderne.

2. L'évolution des années soixante

Selon Jean-François TROIN[18], plusieurs types de tourisme se côtoient au Maroc jusqu'au début des années soixante, outre le traditionnel **tourisme de séjour** pour une clientèle aisée :

- **Tourisme itinérant** sur des circuits qui pénètrent profondément le pays, essentiellement pratiqué par les nombreux étrangers résidant au Maroc, et en particulier par les coopérants (médecins, enseignants…) que l'on trouve dans tout le pays. On verra que ce noyau de jeunes coopérants est à l'origine d'une bonne part des réalisations sportives en alpinisme, escalade, vol libre, eau vive…
- **Tourisme d'estivage** des résidents, citadins, qui se rendent sur les plages d'Agadir, Essaouira, Oualidia, El Jadida, Mehdia, Moulay bou Selham, Martil (clientèle de Tanger), Saïdia…, et font des séjours en altitude à Ifrane, El Hajeb, Azrou, Immouzer du Kandar, Bab bou Idir, Oulmès ou dans la vallée de l'Ourika. L'hiver, on va à la neige dans les stations du Moyen Atlas ou à l'Oukaïmeden. Les classes bourgeoises marocaines s'intéressent aux stations thermales de Sidi Harazem et Moulay Yacoub, séjournent dans le Moyen Atlas ou sur les plages du Rharb. Enfin, les **grands moussem** sont toujours l'occasion de grands déplacements populaires.

---

[12] *Le marquis DE SEGONZAC fut aussi le premier à gravir le jbel Ayachi. Dans le Haut Atlas de Marrakech, il avait en 1922 atteint l'Iferouane (3996 m) dans l'Adrar'n'dern, " la montagne des montagnes ", qu'il supposait à tort être le point culminant du massif.*

[13] *Plus facile d'accès, il a été pénétré dès les années 1910, plus de vingt ans avant l'Atlas Central. Un " Guide du Toubkal " publié dès 1936 par Jean DRESCH, Jacques DE LEPINEY et le capitaine Théophile Jean DELAYE est le premier guide touristique de la montagne marocaine. Il a été réédité en 1993.*

[14] *Les " inventeurs " de voies sont très nombreux ! Citons, par ordre alphabétique, BEAURIEUX, BEETHAM, BROGDEN, DE LEPINEY, DRESCH, FOURCADE, HENRION, LEVY, OTHENIN-GIRARD, STOFER... qui se sont illustrés dans le haut Atlas de Marrakech avant la seconde guerre.*

[15] *R.MAILLY publie en 1954 un recueil de courses " Montagnes du Maroc ", puis " Neige et Montagnes Marocaines " et " Villes et Montagnes Marocaines " en 1964.*

[16] *A.FOUGEROLLES publie en 1982 un " Guide Alpin du Haut Atlas Central " édité par la section de Casablanca du Club Alpin Français, puis " Le Haut Atlas, la montagne des montagnes " aux éditions Glénat en 1991.*

[17] *B.DOMENECH publie chez Denoël en 1989 " Le Maroc, les plus belles courses et randonnées ".*

[18] *Article dans la RGM n°11, 1967*

Mais la concentration progressive dans les grandes villes et l'évolution à la baisse de la population étrangère résidant au Maroc vont entraîner la désaffection et souvent même l'abandon d'établissements à caractère familial dont la fréquentation était liée à l'estivage, ou bien qui servaient de relais d'étape. Les nouveaux voyageurs étrangers, d'origine sociale plus modeste, sont drainés par les voyagistes vers les stations balnéaires. L'émergence d'une nouvelle classe moyenne marocaine ne remplacera pas la clientèle des hôtels de luxe qui subissent eux aussi une crise sévère.

Finalement, le mouvement touristique s'amplifie, se diversifie, se démocratise, change ses orientations géographiques. Les anciennes structures d'accueil, qui reflétaient les besoins intérieurs, se modifient en conséquence. Les nouvelles formes du tourisme sont ainsi :

- le **tourisme de séjour** balnéaire en village de vacances ou complexes hôteliers;
- le **tourisme national**, surtout l'été, essentiellement centré sur les pèlerinages et moussem d'une part, et sur le balnéaire d'autre part;
- le **tourisme individuel** en voiture, parfois louée au Maroc dans un forfait comprenant voyage et séjour, ou en complément d'un billet d'avion " sec "[19];
- le **tourisme itinérant**, en groupe, parfois au départ d'un village de vacances. Le Club Méditerranée sera au Maroc l'un des précurseurs de ce type de randonnées.

3. Les débuts du tourisme en montagne

La nouveauté du début des années soixante-dix est l'apparition des premiers groupes de touristes randonneurs étrangers venant spécialement au Maroc pour cela. Les organisateurs, associations ou voyagistes, commencent à faire appel à des jeunes montagnards en tant qu'accompagnateurs locaux, en complément de l'encadrement professionnel étranger.

Mais les retombées économiques de ces groupes, quasi autonomes, restent très marginales en montagne, à l'exception notable du Haut Atlas de Marrakech où certains villages de la zone voisine de la station de ski de l'Oukaïmeden et de la vallée d'accès au Toubkal développent localement une économie profitant du tourisme directement (transport - taxis et mulets -, encadrement - accompagnateurs et moniteurs de ski -, location de matériel, commerce de souvenirs, hébergement et restauration…) et indirectement (ouvriers dans la construction, gardiens, employés dans la restauration ou à l'ONEP[20] pour l'entretien ou le travail saisonnier pour les remontées mécaniques…).

Puis les groupes de randonnée se multiplient dans les montagnes marocaines, et on commence à observer quelques problèmes de relations entre touristes et population locale. Apparaissent ainsi quelques conflits liés au comportement et à la tenue vestimentaire de certains visiteurs, à une incompréhension du jeu subtil de la rétribution des services (indispensable, elle ne doit cependant pas vexer), ou à une utilisation " prédatrice " de la photographie.

---

[19] *C'est un billet vendu sans le séjour hôtelier correspondant, permettant d'écouler les sièges restant disponibles dans les avions charters.*

[20] *Office National de l'Eau Potable qui gère à l'Oukaïmeden les remontées mécaniques.*

4. Le tourisme sportif

L'exploration systématique des itinéraires de randonnée[21] se poursuit, et de nouvelles courses hivernales sont reconnues, en particulier en couloir, en alpinisme comme à skis[22]. L'évolution technique de l'escalade moderne permet à des équipes de coopérants (Vincent BOURGES parmi bien d'autres[23]) l'ouverture de nouvelles lignes au Maroc, dans l'Aroudane et le cirque de Taghia[24], mais surtout dans les gorges du Todra[25], d'accès plus facile, qui sont devenues un site connu de grimpeurs de toutes nationalités. Le site de blocs de grès de l'Oukaïmeden est reconnu par Bob CIRON, et différentes falaises[26] sont équipées ou rééquipées par des grimpeurs, des associations ou des guides de montagne. La spéléologie se développe[27]. Les parcours d'eau vive sont reconnus en kayak[28]. Les parapentistes, à partir de 1984, réutilisent les sites de vol libre des deltaplanes[29] puis " inventent " leurs propres sites en montagne. On commence à voir des vélos tout-terrain sur les pistes et les chemins muletiers.

Ces activités sont pour l'essentiel celles d'étrangers, souvent des coopérants techniques résidant au Maroc, généralement dans un cadre amical ou associatif comme les sections du Club Alpin Français[30] implantées au Maroc. La commercialisation reste très limitée, effectuée surtout par quelques guides de montagne étrangers amenant leur clientèle personnelle (randonnée et alpinisme, raids de ski de montagne, escalade...). Puis ces activités " élitistes " se démocratisent, par la banalisation que permettent une meilleure facilité d'accès, la publication de guides ou d'articles dans la presse spécialisée et surtout des pratiques moins engagées et moins exigeantes physiquement et/ou techniquement. Cette plus grande facilité permet de commercialiser des produits touristiques à dominante sportive, tous issus de la randonnée, dont l'évolution est présentée ci-dessous et qui sont encore la majorité des produits proposés au Maroc aujourd'hui.

[21] *Michaël PEYRON et André FOUGEROLLES initieront le concept de " Grande Traversée du Haut Atlas ".*

[22] *Claude COMINELLI publie en 1982 " Ski dans le haut Atlas de Marrakech ".*

[23] *La liste serait trop longue ! Les annales des sections du Club Alpin Français de Rabat et Casablanca et des clubs étrangers (notamment polonais, espagnols, hollandais...) permettent de trouver les traces de l'activité en escalade, alpinisme, ski, randonnée, spéléologie, eau vive, vol libre, VTT, etc.*

[24] *En haut de la vallée de l'Ahansal dans la province d'Azilal, au-dessus du village de Taghia, les parois d'un cirque magnifique le dominent de plus de 600 m !*

[25] *Les gorges du Todra s'ouvrent en versant sud de l'Atlas au nord de Tinerhir dans la Province de Ouarzazate. Le " Pilier du Couchant " y a été l'un des premiers grands itinéraires ouverts (Bob CIRON). Activement équipé à la fin des années 80 et au-delà, il offre une centaine d'itinéraires de difficulté variée, de 40 à 300 m de hauteur.*

[26] *Ainsi les gorges d'Aïn Belmesk, à mi chemin entre Casablanca et Marrakech, les gorges du Todra déjà citées, et surtout des sites-école dans la vallée des Aït Bougmez ainsi que d'autres sites de la province d'Azilal (falaises et canyons).*

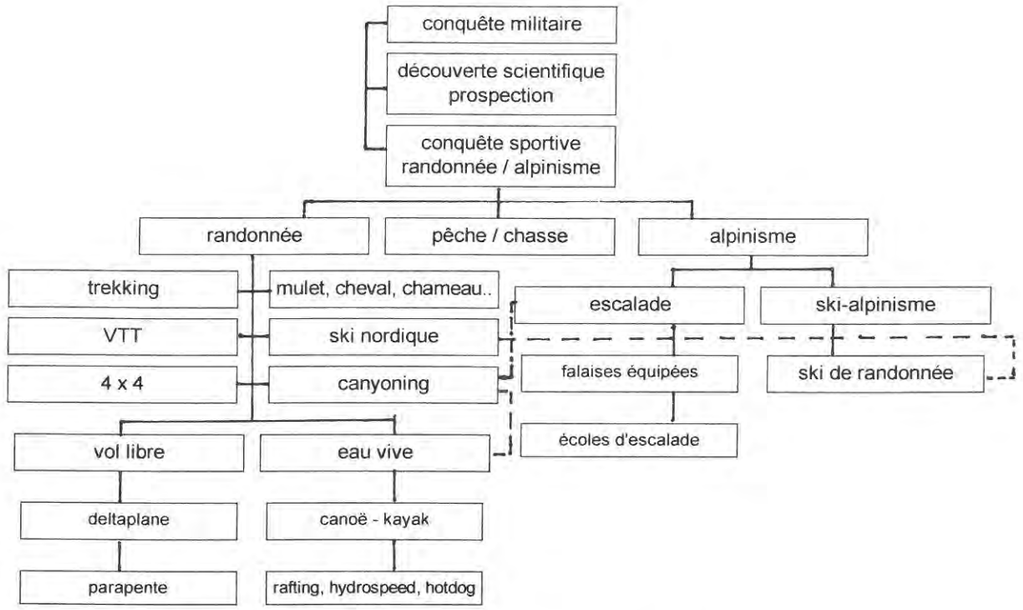
[27] *notamment grâce à Bruno CAHUZAC, et du fait de l'activité de clubs étrangers.*

[28] *Jacques Janel, Jean-Louis JULIEN, Pascal JULLIAN...*

[29] *Christian DURIF, Jean-Claude LABORDE et d'autres ont reconnu quantité de sites de deltaplane.*

[30] *Le CAF de Casablanca gère quatre refuges de montagne dans le massif du Toubkal, ainsi qu'un Centre Alpin à l'Oukaïmeden qui accueille des skieurs pendant la saison et des élèves en classes vertes et classes de neige durant l'année scolaire.*

figure 1 : évolutions et filiations de disciplines de loisir sportif



5. Du tourisme " d'aventure " vers un tourisme doux

Depuis le gigantesque développement de la randonnée que connaît l'Europe vers la fin des années soixante-dix jusqu'à aujourd'hui, tout va s'accélérer au Maroc. En effet le " produit Maroc " (montagne et désert) présente de multiples avantages concurrentiels. Bien que géographiquement très proche, il offre aux clients européens la rupture nécessaire à la notion " d'aventure " [31], le tout dans un minimum de temps.

L'enclavement des régions visitées implique une approche qui se fait en plusieurs étapes, avec l'utilisation de différents moyens de transport et le passage sur des pistes et des sentiers. Cet aspect " **voyage initiatique** " est renforcé par la notion d'**effort** psychologique et physique lié à l'isolement, la marche à pied, l'inconfort occasionnel. On se rapproche de la **nature**, avec malgré tout une forte **dimension humaine** : on part " *à la rencontre des fières populations berbères* ", découvrir leur mode de vie en plus d'une nature " *grandiose et préservée* ". L'itinérance s'oppose au séjour statique, le voyage aux vacances. Enfin, une notion de **risque**, ou du moins d'aléa (mais pas d'insécurité !), vient pimenter le " voyage d'aventure organisé ".

Devant la constante augmentation de la demande, il devint rapidement indispensable de former le personnel marocain nécessaire. Après quelques tentatives isolées d'opérateurs et d'associations[32], le

[31] *Voir à propos du tourisme d'aventure les travaux de Christian POCIELLO et Philippe BOURDEAU, et pour le Haut Atlas le travail de Nathalie LE ROUX " Pratiques sportives de montagne et développement touristique du Haut Atlas Marocain ", mémoire de DEA, 1993, IGA Grenoble.*

[32] *Le CAF avait organisé des stages dans le massif du Toubkal ainsi qu'en février 1982 à l'Izourar un stage d'initiation à la haute montagne pour une vingtaine de jeunes des Aït Bougmez.*

CFAMM forme depuis 1985 les accompagnateurs marocains, et bientôt les quelques voyagistes précurseurs seront rejoints par de nombreux opérateurs.

Outre la randonnée pédestre, l'activité se diversifie vers les différentes possibilités sportives évoquées plus haut, qui en sont des prolongements. Les guides de montagne européens proposent à leur clientèle des circuits (trekking, escalade, ski...) qu'ils montent souvent " en direct ", c'est-à-dire sans utiliser une agence réceptive marocaine, en louant les services d'accompagnateurs en montagne, parfois spécialisés (notamment pour le ski de montagne). La concurrence entre les agences spécialisées abaisse les tarifs, et les agents se professionnalisent. Les produits se diversifient et se complexifient, associant diverses activités, ou combinant tourisme en montagne et tourisme classique (balnéaire, villes impériales…). Cette complexification répond à une demande de la clientèle; mais elle est aussi pour les agences un moyen efficace de se démarquer des accompagnateurs qui ne peuvent pas les concurrencer sur ce terrain-là.

Depuis la fin des années quatre-vingts, on constate une certaine prise de conscience écologique, une volonté affichée de contact avec les populations, un aspect culturel de plus en plus marqué - du moins dans la présentation des produits -. Ceci a conduit la destination Maroc à évoluer d'un " tourisme d'aventure " déjà un peu dépassé vers ce que l'on pourrait plutôt qualifier de " tourisme de découverte ". Plus respectueux des gens, de l'environnement, c'est ce " tourisme doux " qui sera celui de la fin des années quatre-vingt-dix. Montagne habitée par une population généralement hospitalière qui la préserve et en assure l'entretien et qui a conservé une réelle authenticité culturelle, massifs présentant relativement peu de risques objectifs[33], montagne variée, accessible en toute saison, la montagne marocaine se prête particulièrement bien à ce type d'approche.

6. Les atouts du Maroc

Le Maroc présente donc tous les ingrédients nécessaires à ce paradoxal cocktail de rêves et de réalités contradictoires qu'est le voyage d'aventure, et permet de proposer ces produits à des coûts très raisonnables, élargissant ainsi considérablement le public potentiel habituel. Un autre atout de taille est la capacité des professionnels à proposer des produits " à la carte " à des prix très proches voire identiques à ceux d'un produit sur catalogue, ce qui permet de viser d'étroites niches de clientèle.

Le Maroc propose aux amateurs de trekking un produit moins lointain, moins coûteux et souvent moins difficile que les voyages à pied proposés en Asie (Pakistan, Népal…), en Amérique du Sud (Patagonie, Andes) ou en Afrique (Kilimandjaro…). Ainsi, et avec une prise de risque très limitée, même une clientèle jeune ou peu argentée peut accéder à la distinction sociale, au sens de Bourdieu, d'un type de voyage qui est le privilège habituel de gens plus âgés et plus aisés. Le décalage culturel avec l'Europe est important, malgré la proximité géographique, et le patrimoine culturel est riche et vivace, permettant ainsi un tourisme de découverte.

[33] *Ceci par comparaison avec d'autres destinations, comme les Alpes, les Andes ou l'Himalaya. Car au Maroc aussi, chaque année apporte son lot d'accidents suite à des avalanches, crues, chutes de pierres ou glissements de terrain. Les conséquences terribles des crues survenues en août 1995 dans le massif du Toubkal, ou encore les crues de juin 1996 qui ont entraîné la noyade de dix campeurs, dont quatre touristes français, en aval des cascades d'Ouzoud, sont là pour le rappeler. Mais globalement, il y a peu d'accidents graves et moins d'un décès annuel en moyenne concerne des touristes étrangers. Pour la comparaison, rappelons simplement qu'il y a une cinquantaine d'accidents mortels par an dans le seul massif du Mont-Blanc et que l'hélicoptère de Secours en Montagne de Chamonix y intervient à 800 reprises chaque année.*

Le risque qui menace le plus le Maroc est de décevoir. Mais la destination " montagne " est globalement à la hauteur de ses prétentions, et les clients en sont généralement satisfaits[34]. Au-delà des clichés promotionnels, les paysages marocains, éblouissants, sont restés très préservés. Un peu de savoir-faire de la part des organisateurs dans le choix des itinéraires permet généralement d'éviter de rencontrer trop de touristes[35]. Certes, la rencontre avec la population[36] n'a généralement lieu que par le truchement des contacts noués avec l'équipe d'encadrement (muletiers, cuisiniers, chauffeurs et surtout accompagnateurs). Ils n'en sont pas moins ressentis comme des contacts réels par les clients, en particulier par les clients individuels (qui y sont peut-être mieux préparés ?).

7. La clientèle nationale, une clef pour l'avenir

L'un des atouts majeurs pour l'avenir enfin, pour l'instant fort peu exploité, est l'existence d'une **clientèle nationale** urbaine issue de la classe moyenne qui est actuellement en train d'émerger. Après avoir goûté les plaisirs de la plage ou les voyages à l'étranger, une génération se tourne maintenant aussi vers la montagne, essentiellement dans un cadre familial ou associatif.

Les motivations de ces randonneurs sont diverses et mériteraient une étude approfondie. Certains ont pris goût à la randonnée pédestre lors de séjours à l'étranger, surtout en France, et découvrent qu'il leur est possible de continuer sur place. D'autres l'ont découvert en accompagnant des amis - souvent des résidents étrangers - en montagne au Maroc. Il importe également de relever l'intérêt pour une meilleure connaissance historique et géographique du pays, aiguisé par l'intérêt qu'y portent les visiteurs et résidents étrangers. Ces pratiques, et les diverses publications d'ouvrages et d'articles de presse, ont revalorisé la montagne. C'est un loisir qui offre une distinction sociale à une " bourgeoisie de compétence " qui n'a pas de richesse matérielle ostentatoire ou à une bourgeoisie qui ne s'en satisfait pas, car c'est " *une consommation qui sans être prétentieuse n'est ni vulgaire, ni facile, ni commune* " (P.BOURDIEU). Sans être onéreuse, c'est une activité qui " *marque l'intérêt porté à l'autre* ", à l'opposé de " l'*hédonisme égoïste* ".

Clientèle touristique marocaine " contrainte " (par les difficultés financières leur interdisant des choix plus lointains et plus onéreux, par la difficulté à obtenir un visa pour l'étranger…) ou clientèle " enthousiaste[37] " qui se tourne délibérément vers la nature, l'activité physique, la découverte de son pays, c'est en tout cas un marché important et qui ne cesse de s'agrandir. Ces touristes ne s'adressent qu'exceptionnellement aux agences de voyage spécialisées. La plupart du temps individuels, en famille ou en petits groupes, ils **sont d'un intérêt majeur pour le développement local**. Ils n'ont que rarement l'autonomie des groupes de touristes organisés, et donc consomment facilement sur place. Souvent moins itinérants que les étrangers, ils représentent une clientèle de séjour pour les gîtes, auberges ou campings. Leur fréquentation, durant les week-end ou les jours de congé, ne connaît pas la saisonnalité touristique habituelle, et n'est pas sujette aux hiatus comme l'épisode de 1991, durant la guerre du Golfe, qui a vu la fréquentation étrangère s'effondrer. De plus, ils sont

[34] *source : questionnaires d'agences demandés aux clients au départ du Maroc.*

[35] *La fréquentation " de masse " est radicalement incompatible avec l'image élitiste de ces produits.*

[36] *Le contact avec la population, la découverte de son mode de vie (architecture, traditions...), font partie intégrante du produit proposé. C'est une pratique aujourd'hui très répandue ; de nombreux pays axent leur promotion sur cet aspect (l'Irlande, par exemple, en fait l'axe majeur de sa campagne 1996 vers l'Europe : " Vous serez venu pour l'Irlande... vous reviendrez pour les Irlandais ").*

[37] *Ce vocabulaire est emprunté à Jacky HERBIN qui propose une grille d'analyse susceptible d'aider à tester la validité du développement touristique, méthodologie qu'il a présenté lors du colloque de Marrakech (Jacky HERBIN, 1992, " Le tourisme dans le développement économique de la moyenne montagne, Rapport de cadrage thématique et méthodologique ", Institut de Saint-Gervais, Laboratoire de la Montagne Alpine (URA 344 du CNRS), Institut de Géographie Alpine de Grenoble).*

susceptibles de venir à plusieurs reprises, alors que les touristes étrangers achètent rarement deux fois une même destination.

En ce qui concerne l'encadrement, quelques associations commencent depuis peu à proposer des activités dans ce domaine à un public, souvent féminin, majoritairement composé d'étudiants et enseignants. Les professionnels en sont quasiment absents. A quelques exceptions près, le tourisme national n'est pas encadré, ou bien est encadré par des accompagnateurs non diplômés auxquels les AEM laissent le champ libre.

Quelles sont les raisons de cette situation ? Manque d'accompagnateurs disponibles? Pourtant, certains ne travaillent pas et s'en plaignent. Désintérêt des AEM pour des clients marocains dont ils espèrent tirer un profit financier ou relationnel moins important que celui qu'ils attendent de clients étrangers ? Difficulté à concevoir par soi-même des produits nouveaux ? Incapacité à proposer des produits correspondant aux souhaits de ces nouveaux clients, qui sont **plus exigeants** que ne le sont souvent les randonneurs européens ?

La majorité des randonneurs européens est composée de clients peu difficiles. Ils ont, le plus souvent, l'habitude de la randonnée. Ils en connaissent les rythmes et n'ont donc pas besoin d'être très entourés sur le terrain pour la vie quotidienne : les gestes d'hygiène, les petits soins, le camping, la gestion de l'effort physique, la nécessité de l'hydratation… ne sont pas pour eux des découvertes. Ils sont attentifs et le plus souvent respectueux des consignes et des gens.

Enfin, pour leur grande majorité, ils sont enclins à accepter avec le sourire quelques imperfections dans l'organisation, qu'ils n'accepteraient sans doute pas de la même manière dans leur propre pays. Les clients marocains n'ont pas cette bienveillance, parfois paternaliste. Si la prestation n'est pas à la hauteur, ils le disent, tout simplement.

L'accompagnateur, lorsqu'il a à encadrer et animer un groupe de néophytes, ne peut plus se consacrer exclusivement à la logistique et à la découverte du pays dans une relation avec le groupe. Comme avec un groupe d'enfants, il doit se soucier de gérer individuellement les petites misères de chacun, avoir un rôle d'enseignant supposant une approche individualisée, adaptée à chaque client auquel il doit permettre de **découvrir** et de **se découvrir**, de se prouver ce dont il est capable. C'est évidemment beaucoup plus difficile que l'encadrement d'un groupe pratiquement autonome. Cela suppose des qualités relationnelles et une sensibilité qui ne sont pas des techniques qui s'enseignent.

L'émergence d'une clientèle marocaine est particulièrement intéressante en ce qu'elle peut être l'occasion de créer de nouveaux modèles pour un tourisme en montagne qui pour l'instant apparaît calqué sur des schémas appartenant à la culture européenne, du fait de la demande de la clientèle européenne et sans doute aussi à cause du nombre de ses acteurs initiaux et actuels qui sont de nationalité française (accompagnateurs, guides, agents de voyage).

III. La coopération franco-marocaine : le projet Haut Atlas Central

Diverses expériences ont donc été menées de 1985 à 1993 dans le Haut Atlas dans le cadre de la coopération franco-marocaine en ce qui concerne le développement rural en zones de montagne dans les domaines de la santé, de l'artisanat et du tourisme, en particulier par la mise en place de formations professionnelles.

Il s'agissait du Projet Haut Atlas Central (PHAC) de 1984 à 1991 complété par le Projet pour le Développement du Tourisme de Montagne (PDTM) de 1987 à 1991, puis du Programme d'Appui au Développement de la Montagne Marocaine (PADM) de 1991 à août 1993.

I. Présentation

A. Cadre institutionnel du Programme

Le PHAC, *" expérience pilote intersectorielle d'économie rurale de haute montagne dans le Haut Atlas central "*, a fait l'objet d'une convention passée entre les deux gouvernements marocain et français en 1983[38] et a été placé sous la coordination du ministère de l'Intérieur (Direction des Affaires Rurales). L'opérateur de terrain était le CRET de Briançon. Compte tenu de l'importance rapidement prise par le volet touristique, le PHAC a été complété en 1987 par le Projet pour le Développement du Tourisme de Montagne (PDTM), dont le bénéficiaire était la Division des Aménagements et Équipements au Ministère du Tourisme, et l'opérateur la GTA de Grenoble.

Au vu des résultats enregistrés en septembre 1991 au terme de ces deux projets, les Ministères du Tourisme et de l'Intérieur ont décidé *" d'harmoniser leur politique et de coordonner leurs actions "* dans le cadre d'un Programme pluriannuel de cinq ans d'Appui au Développement de la Montagne Marocaine (PADM) auquel la coopération française a prêté son concours jusqu'au mois d'août 1993, avec les mêmes opérateurs.

B. Zone d'intervention

La zone d'action initiale du projet a été choisie sur un territoire-pilote recouvrant quatre Communes Rurales (CR) contiguës, trois CR dans la Province d'Azilal (Tabant, Abachkou et Zawyat Ahansal), au nord de la ligne de partage des eaux et la CR de Kelaa Mgouna dans la Province de Ouarzazate, en versant sud.

A partir de 1987, les actions se sont progressivement ouvertes à l'ensemble des zones montagneuses, en matière de formation à l'accompagnement tout d'abord, puis en matière d'aménagement et de promotion. En 1991, elles intéressaient en principe l'ensemble des zones de montagne.

C. Objectifs

Les objectifs du projet se sont centrés autour de :

- La création d'activités lucratives dans le cadre d'une économie spécifique à la montagne, par la valorisation des ressources locales dans le respect de l'environnement et du patrimoine naturel et humain ;
- La définition d'une stratégie de développement des zones de montagne à travers les résultats obtenus.

D. Axes d'intervention

Les axes retenus pour atteindre ces objectifs s'articulent sur :

- La réalisation d'une infrastructure de base et le désenclavement ;
- La formation de jeunes montagnards aux métiers de montagne, métiers complémentaires des activités traditionnelles ou bien s'y substituant afin d'offrir des débouchés à la main d'œuvre disponible et freiner l'exode vers les centres urbains ;
- Le développement de l'activité touristique et des activités annexes ;

[38] En décembre 1982, la XI^{ème} Commission Mixte Franco-Marocaine admet au rang de " programme prioritaire " un projet d'expérience pilote d'économie rurale dans le Haut Atlas Marocain. Le médecin et des experts du CRET, en place dès le mois de mai 1984, réalisent dans des conditions matérielles très difficiles les premières études et actions.

- La revalorisation des activités traditionnelles (artisanat et agro-pastoralisme) ;
- La protection et la promotion du patrimoine naturel et humain, en particulier dans le domaine architectural ;
- La définition d'une stratégie d'application à la montagne des programmes nationaux de Santé Publique ;
- Une réflexion sur les méthodologies appropriées au développement en milieu rural montagnard.

E. Les opérateurs français

Le CRET[39] de Briançon a été créé en 1974. Dépendant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes, c'est un **organisme de formation professionnelle** aux métiers de la neige et de la montagne, de l'hôtellerie et de la restauration, et du tourisme rural. Le CRET est particulièrement réputé pour ses préparations aux métiers de pisteur-secouriste, moniteur de ski, accompagnateur en montagne, guide de haute montagne.

La Grande Traversée des Alpes est une association, créée en 1971, qui regroupe des associations socioprofessionnelles, des collectivités territoriales (régions, départements, communes), des Comités du Tourisme, des Parcs Naturels Régionaux, des Parcs Nationaux.... Elle a pour objectif la **promotion du tourisme de randonnée et de nature** dans les Alpes françaises. " *Au service des collectivités territoriales et des promoteurs de projets*, la GTA est notamment *chargée d'assister les collectivités territoriales et les habitants dans l'élaboration de leurs projets et de leurs programmes de développement* " (art.2 des statuts). Outre les Alpes françaises, la GTA a été appelée à intervenir dans d'autres massifs en France et à l'étranger. *Randonnées Pyrénéennes* dans les Pyrénées, la *Grande Traversata delle Alpi* en Italie, des associations à son image se sont créées dans d'autres régions (aussi le Jura, la Bretagne, le Massif Central...).

Par ailleurs, deux coopérants techniques ont été mis à disposition du ministère du Tourisme et de la Direction des Affaires Rurales du Ministère de l'Intérieur.

2. Actions et résultats

A. Infrastructures et désenclavement

En sus des infrastructures touristiques, abordées plus loin, les interventions ont porté sur :

- La construction en terre stabilisée, sur une superficie de 3600 m² couverts, des bâtiments du Centre de Formation Aux Métiers de Montagne (CFAMM) et de logements à Tabant ;
- La réalisation d'une piste d'accès à la vallée des Aït Bougmez (dite " piste basse ") reliant Aït M'hamed à Tabant sur 75 km et ayant nécessité l'installation d'un pont ;
- La réalisation d'une micro-centrale hydroélectrique à Aït Imi qui alimente en électricité le CFAMM et les villages avoisinants.

L'existence du programme a focalisé l'attention des pouvoirs publics sur une zone qui était restée marginale. Elle a ainsi bénéficié d'équipements publics (piste, téléphone...) et d'actions (en particulier dans le domaine agricole) que le programme n'a pas directement suscité mais dont il a certainement contribué à hâter l'exécution.
La CR de Tabant, sur le territoire de laquelle est implanté le CFAMM, a été la principale bénéficiaire de ces équipements. Les autres communes du versant nord, Zawyat Ahansal et Abachkou, en ont bénéficié

[39] Centre Régional des Enseignements Touristiques à l'origine, son appellation actuelle est " Centre Régional et Européen du Tourisme ".

de manière moins importante, et la CR de Kelaa Mgouna, dans la Province de Ouarzazate, n'a vu aucune évolution de sa situation.

Les locaux d'internat et la cuisine du CFAMM sont utilisables depuis septembre 1993. La première promotion accueillie en internat dans les locaux définitifs du CFAMM aura été celle de 1993 / 1994. Durant les dix années de la participation française aux formations, stagiaires et formateurs auront utilisé des locaux provisoires !

L'un des objectifs du défi que représentait la construction de ce centre était la démonstration qu'il était possible et économiquement justifié de reconnaître la validité des modes de construction traditionnels pour la réalisation de bâtiments publics. D'un point de vue esthétique, le pari est gagné, l'implantation des bâtiments en pierre et terre stabilisée est particulièrement réussie et leur allure générale respecte les usages locaux. Mais le manque de suivi de chantier et l'allongement des délais de réalisation ont entraîné une réalisation technique qui laisse parfois à désirer, ainsi qu'un surcoût très important. Enfin, le rôle qu'il aurait pu jouer localement est singulièrement limité par sa sous-utilisation, due en partie à son statut encore imprécis.

B. Le volet touristique

a. La formation professionnelle aux métiers du tourisme
Les interventions dans ce secteur ont concerné la formation touristique aux métiers d'accompagnateur en montagne et de gérant de gîte d'étape (stages " accueil "). Les stages de formation initiale d'aide-accompagnateur et accompagnateur en montagne ont concerné plus de 200 jeunes entre 1984 et 1993, et 170 d'entre eux étaient diplômés au terme du projet (220 diplômés au 01/01/1996).

Des stages d'initiation et de perfectionnement sportif ont été également mis en place en ce qui concerne la montagne enneigée et le ski de montagne, le canyoning et l'escalade. Ils ont concerné une centaine de professionnels et ont débouché sur la qualification de 27 AEM en ski de montagne, 20 en canyon et 11 en escalade.

Des stages d'accueil ont bénéficié à une trentaine de gérants de gîtes. Six d'entre eux ont pu effectuer un stage en situation dans des établissements des Alpes. Pour chacune des filières, initiales et de perfectionnement, un cursus de formation a été élaboré. Des supports pédagogiques, cours et brochures spécifiques à l'activité et au Haut Atlas ont été réalisées (géographie, faune, flore, géologie...) et complètent le centre de documentation du CFAMM, spécialisé dans le domaine montagnard (couverture topographique complète, collection d'échantillons naturalistes, revues, ouvrages scolaires, scientifiques et généralistes, vidéothèque, appareils de projection et de reproduction...). Outre ce centre de documentation, le CFAMM a été doté du matériel indispensable à l'enseignement théorique et pratique (matériels de camping et de randonnée, orientation-cartographie, escalade et canyoning, secourisme, ski de montagne, vélo tout-terrain, etc.).

Durant leur formation ou à l'issue de celle-ci, les stagiaires ont reçu jusqu'à 1993 une dotation en matériel technique afin de leur permettre d'exercer leur activité dans de bonnes conditions (topo-guide, cartes, veste professionnelle, badge et écusson, équipement de ski de randonnée pour ceux qui s'engageaient dans la qualification au ski de montagne...).

b. Organisation professionnelle des lauréats du CFAMM.
Quatre associations professionnelles locales (Compagnies des Guides et Accompagnateurs en montagne de Marrakech, Ouarzazate, Azilal, et du Moyen Atlas) se sont constituées successivement et ont ouvert

des " Bureaux de Guides et Accompagnateurs en Montagne " pour assurer l'accueil et l'information des touristes individuels.

Au niveau national, la profession s'est ensuite organisée en 1992 sous la forme d'un syndicat professionnel dénommé " Association Nationale des Guides et Accompagnateurs en Montagne du Maroc " (ANGAM), regroupant les accompagnateurs en activité sur le terrain. L'ANGAM a pris en charge l'assurance professionnelle en responsabilité civile de ses adhérents, qu'elle a rendue obligatoire, et mis en place un système optionnel de couverture en cas d'accident ou de décès. Elle pouvait constituer un partenaire du CFAMM pour toutes les questions ayant trait à la formation professionnelle (intervention de professeurs, examens et jurys) et s'est préoccupée de la formation continue (organisation de stages : natation, eau vive, milieu naturel...). L'ANGAM, enfin, pouvait être l'interlocuteur du Ministère du Tourisme pour le contrôle et la réglementation de l'activité. Une Commission de Contrôle de la profession a été mise en place en 1993 par l'ANGAM afin de traiter les plaintes reçues par l'association et mettant en cause un professionnel. Quatre cas lui ont été soumis en 1993.

c. Infrastructures touristiques

Les réalisations dans ce sens ont porté essentiellement sur les structures légères d'hébergement touristique spécifiques aux zones de montagne, à savoir :

- La construction de 5 refuges d'altitude dans le massif du M'goun ;
- Une aide à l'aménagement de 31 gîtes d'étape chez l'habitant dans la zone-pilote ;
- Des actions de conseil technique à la construction et à l'aménagement de gîtes d'étape à travers tout le Haut Atlas

(massifs du M'goun et du Toubkal).

d. Promotion touristique

Les actions de promotion touristique de la montagne marocaine ont porté sur :

- L'élaboration de nombreux documents promotionnels et d'information (topo-guides, brochures thématiques, guide annuel de renseignements pratiques doublé deux années durant d'un serveur télématique, films et diaporamas, couverture de presse nationale et européenne, etc.) ;
- L'organisation de voyages promotionnels (journalistes et professionnels) ;
- La participation à des salons professionnels et généralistes et l'organisation de séminaires et de tables rondes et projections-débat au Maroc et en Europe ;
- La réalisation de tables d'orientation à l'Oukaïmeden, Azilal et Ouarzazate ;
- Le soutien des initiatives associatives des guides et des agences spécialisées.

C. Le volet artisanal

a. Travail de la laine

Ce volet[40] a porté sur :

- Une enquête et un recueil des techniques de tissage et des motifs traditionnels utilisés dans les vallées des Aït Bougmez et Aït Boulli qui risquaient de tomber en désuétude ;
- Le soutien et l'encadrement à domicile de tisserandes de la zone-pilote en matière d'amélioration des techniques de tissage, notamment par l'utilisation de métiers traditionnels améliorés, de propositions de types d'ouvrages permettant une commercialisation touristique et la réintroduction d'anciennes techniques de tissage et de teinture végétale dans la fabrication de tapis, châles...
  Une étude préparatoire à l'élaboration d'un label d'origine pour les productions artisanales locales ;

[40] encadrement : Brigitte MARCHAND et Zineb BOUTKHOUM

- L'installation d'ateliers-contact dans deux villages, servant d'abord de support d'apprentissage et ultérieurement de lieu de commercialisation sous une forme coopérative informelle, couplé à une exposition sur les métiers, outils et traditions domestiques de la zone.

Cette action itinérante a profité à environ 80 familles pour un effectif de plus d'une centaine de femmes. Ces tisserandes, mères de famille, ont un emploi du temps très chargé ne leur permettant pas de se libérer pour se rendre dans un centre de formation, dont la fréquentation leur serait par ailleurs interdite par les convenances. Vingt d'entre elles parmi les plus actives ont reçu en dotation un métier à tisser réalisé en bois, de type traditionnel mais amélioré par l'adjonction de montants latéraux facilitant une mise en tension régulière et permettant de déplacer le métier.

A partir de 1988, la tisserande française était assistée d'une interprète, jeune femme originaire de la vallée. Celle-ci a rapidement dépassé ce rôle pour s'intéresser aux aspects techniques auxquels elle s'est initiée localement puis lors d'un stage de formation dans le nord de la France. À l'issue de ce stage, elle a obtenu un diplôme qui devait lui permettre d'être recrutée par le Ministère de l'Artisanat pour que l'action itinérante se poursuive après le départ de l'intervenante française. Ce recrutement n'a pas eu lieu, et les actions itinérantes au profit des artisanes se sont interrompues.

Depuis 1990, le Ministère de l'Artisanat a détaché une monitrice qui anime un atelier de tissage à Tabant au profit d'une trentaine de jeunes filles des villages proches du CFAMM.

b. Travail du bois

Cette activité[41] a concerné la formation au CFAMM de 15 menuisiers et de 10 sculpteurs-boisseliers qui ont bénéficié d'une dotation en outillage de base à titre d'aide à l'installation. Depuis 1990, cette formation s'est interrompue faute d'enseignant. Un atelier pour l'apprentissage de la menuiserie et de la sculpture sur bois (boissellerie, tournage) est équipé et opérationnel au CFAMM. Par ailleurs, le Ministère de l'Artisanat a doté le CFAMM en gros outillage pour la menuiserie (un combiné 5 opérations et une scie à ruban), mais aucun de ces matériels n'est utilisé pour l'instant.

D. Le volet agro-pastoral

Les interventions dans ce cadre ont intéressé :

- L'arboriculture fruitière

La zone-pilote recelant un potentiel important en matière d'arboriculture fruitière (noyers, pommiers), quelques actions de vulgarisation des techniques de taille et d'élagage des arbres fruitiers ainsi que des démonstrations de l'utilisation de produits phytosanitaires ont été menées dans la CR de Tabant.

- L'apiculture

L'apiculture moderne n'étant pas pratiquée localement, il a été réalisé :

- L'installation d'un rucher-école moderne pour expérimenter la possibilité de produire dans la vallée du miel avec des techniques propres à assurer un bon rendement ;
- La formation au CFAMM d'une dizaine d'apiculteurs ;
- La mise en place au CFAMM du matériel technique nécessaire à l'exploitation de ruchers ;
- Une expérience de création d'une coopérative apicole et son encadrement technique.

[41] encadrement : Xavier GOUVERNEUR

E. Le volet sanitaire

Sous la responsabilité du Dr Frédéric TISSOT, ses objectifs étaient :

- de mettre en place les programmes prioritaires de santé publique en recherchant les stratégies adaptées au contexte de la haute montagne ;
- de déterminer les carences spécifiques de la région et d'en mesurer l'importance ;
- d'assurer le rôle de médecin de santé publique sur le territoire-pilote, lequel s'étendait sur les deux provinces médicales d'Azilal (les trois CR de Tabant, Abachkou et Zawyat Ahansal) et Ouarzazate (la vallée d'Ouzighimt dans la CR de Kelaa Mgouna).

Les actions menées durant cinq années, de 1984 à 1989, ont abouti aux résultats suivants :

- La mise en place d'un plateau technique minimum (maternité, deux points-contact, réhabilitation de l'existant et apport de matériel et de médicaments) ;
- La mise en place d'une organisation du travail adaptée aux besoins sanitaires prioritaires de la région en fonction des moyens matériels et humains réellement disponibles ;
- La mise en place d'une méthodologie adaptée au terrain, passant par l'élaboration et la mise à jour de supports d'information, une stratégie d'accès à la population, la motivation du personnel sanitaire et la participation de la population. Cette démarche reposant sur la prise en compte des contraintes spécifiques à la région et l'amélioration de la connaissance de la population ;
- La réalisation d'une enquête sur la carence iodée et le goitre thyroïdien endémique, problème sanitaire prioritaire de la région, proposant des méthodologies d'intervention ;
- La réalisation d'un recensement sanitaire exhaustif de la population de l'Ouzighimt (CR de Kelaa Mgouna).

Ces différentes actions ont participé à la prise en compte au niveau national des problèmes spécifiques des zones de montagne et d'accès difficile, et le Ministère de la Santé Publique a, depuis, entamé des campagnes ciblées sur ces zones isolées et leurs pathologies particulières.

F. Le volet méthodologique

En mars 1991 a été organisé à Azilal un Atelier de Réflexion réunissant de nombreux participants choisis pour leurs compétences : techniciens de terrain, scientifiques, responsables administratifs, bailleurs de fonds... Le sujet était la promotion des économies montagnardes et la protection de l'environnement, notamment dans le Haut Atlas où les problèmes de développement sont accentués par un environnement physique très difficile. Les travaux se sont déroulés en deux étapes : d'abord une analyse des contraintes au développement débouchant sur des propositions d'actions, ensuite une étape de conception des modalités organisationnelles, institutionnelles et financières de mise en œuvre de ces actions.

Un document de synthèse reprenant les points importants des débats et formulant les actions et méthodes d'intervention retenues a été élaboré, et une présentation illustrée de cette synthèse a été réalisée. Ce document, diffusé auprès des participants à l'Atelier et de certains organismes et collectivités locales, a servi de document de travail à plusieurs organismes (notamment le PNUD[42], la GTZ[43], la CFD[44], la CE[45] et la Banque Mondiale) dont les représentants ont fait part de leur très vif intérêt pour les recommandations émises en matière de méthodologie d'action pour un développement participatif. Traduit en langue anglaise fin 1994, il contribue à faire connaître l'originalité de l'expérience marocaine.

Les principes d'une méthode proposée dans les recommandations de l'Atelier de Réflexion méritent d'être rappelés :

[42] Programme des Nations-Unies pour le Développement
[43] Coopération allemande
[44] Caisse Française de Développement (ex Caisse Centrale de Coopération Économique).
[45] Communauté Européenne.

*a) Le développement de l'espace montagnard passe par l'**implication directe des communautés** dans le processus de conception, de décision, de mise en œuvre des actions, par la prise en compte des organisations sociales déjà existantes et par la responsabilisation des communautés et des individus dans la maîtrise de leur espace (...).*

*b) Chaque type d'intervention doit **tenir compte du niveau** auquel il se situe (province, cercle, commune, vallée, hameau, système de production), et être en cohérence avec les interventions situées à d'autres niveaux.*

*c) Le développement de l'espace montagnard doit être adapté au milieu physique qui dicte la nécessité d'un **développement intégré en "taches"** sur des unités géographiques de dimensions réduites dont les problèmes sont bien identifiés.*

*d) La mise en oeuvre des interventions doit se faire de façon **progressive** en tenant compte de la capacité d'absorption par les communautés de méthodes opératoires et de technologies nouvelles.*

*e) La mise en oeuvre doit se faire dans le cadre de **rapports contractuels** régissant les relations entre les différents partenaires concernés, en particulier entre l'État et les communautés rurales.*

3. Un bilan mitigé

Au bout du compte, si le programme de coopération a été un formidable creuset expérimental, ses résultats sont à nuancer selon les objectifs que l'on veut bien considérer. Ses objectifs ont en effet évolué de façon spectaculaire à plusieurs reprises, et le plus notablement en 1988 où le projet est passé d'une **expérience territorialement limitée à la zone-pilote** à une **problématique nationale de développement du tourisme en montagne**, sans que son cadre institutionnel n'évolue réellement. De plus, outre ce bouleversement de l'extension géographique, la problématique de développement local intégré a été pratiquement abandonnée, au profit d'une logique nationale de développement du tourisme rural.

Ceci s'illustre facilement quand on constate la faiblesse des activités dans le domaine agro-sylvo-pastoral, le départ du médecin en 1988, l'abandon en 1989 des formations itinérantes en tissage qui s'adressaient aux femmes, le non remplacement depuis 1990 du professeur de menuiserie et boissellerie, l'absence d'ouverture du CFAMM aux habitants de la vallée…

Ce sont donc plusieurs projets distincts qu'il faudrait évaluer séparément en fonction de leurs objectifs propres.

- le projet de développement intégré de la zone-pilote;
- le Centre de Formation lui-même;
- l'organisation et la promotion du tourisme en montagne;
- la formation nationale d'accompagnateur en montagne.

Sous certains aspects, ce programme est un **indéniable succès**. Les emplois et les revenus qu'il a contribué à développer, le désenclavement, les activités qu'il a revalorisé et les retombées économiques qu'il a généré dans la zone pilote et au-delà ont eu des répercussions évidentes sur d'autres activités : commerce, artisanat, entreprises de transport ou d'accueil touristique, développement de l'utilisation d'intrants agricoles, innovations dans l'élevage…, mais aussi du point de vue social : taux de scolarisation en hausse, en particulier celui des filles, meilleur accès aux soins, moindre pression sur les ressources naturelles locales grâce à la possibilité de l'utilisation de sources d'énergie monétarisées (gaz butane en particulier), amélioration de l'habitat… Il est naturellement impossible de discerner quelle part doit être attribuée au programme de coopération, cette évolution s'inscrivant dans un processus général d'amélioration des conditions de vie qui concerne le Maroc

dans son ensemble. Il n'en est pas moins vrai que cette évolution des mœurs est plus particulièrement sensible dans les zones de forte fréquentation touristique, ou plus précisément au sein des groupes sociaux qui profitent de la manne touristique de façon directe ou grâce à l'intégration de certains de leurs membres à des réseaux personnels, familiaux, tribaux, amicaux ou de voisinage " connectés " au phénomène touristique.

Les associations professionnelles, le CFAMM, le Bureau de Développement du Tourisme Rural, certaines délégations du Ministère du Tourisme existent grâce au programme de coopération. Bien sûr, la capacité d'accueil du système de formation initiale reste ridiculement faible (seulement 20 à 30 AEM formés annuellement). Les actions de formation continue et de perfectionnement ont cessé. Les refuges de montagne du Haut Atlas Central ne fonctionnent pas, bien des gîtes d'étape ne donnent pas satisfaction. Fait nouveau et plus lourd de conséquences, l'ANGAM ne satisfait plus ses adhérents et remplit mal son rôle de représentation. Les services du Ministère du Tourisme manquent cruellement de cadres et de moyens. Si les instruments que le programme de coopération laisse pour assurer la pérennisation des actions engagées paraissent d'**une grande fragilité**, au moins ont-ils le mérite d'exister.

En juillet 1994, une convention de jumelage[46] liant le CRET et le CFAMM a été signée à Tabant par le Président de l'Assemblée Provinciale d'Azilal et le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes. Ce jumelage montre la volonté des deux établissements de conserver des liens et de promouvoir des actions dans les domaines de la formation et du développement des économies montagnardes. Mais, faute de financement, ce jumelage n'a guère été suivi d'actions concrètes pour l'instant.
On peut noter enfin une réelle volonté de concertation, bien illustrée par le colloque de Marrakech en novembre 1995, qui laisse bien augurer de l'avenir si tous les partenaires veulent bien s'en donner la peine.

IV. Les acteurs du tourisme rural au Maroc

Parmi les différents acteurs du tourisme rural au Maroc, que nous présentons graphiquement ci-dessous, on peut distinguer le rôle d'intermédiaire que jouent pour la population locale les accompagnateurs en montagne. Par contre, la quasi absence des élus locaux dans le processus de développement du tourisme est assez étonnante. Ils sont " à côté ", extérieurs, alors qu'on les attendrait plutôt au cœur de projets locaux.

Les partenaires de ce tourisme sont variés, fort différents et inégalement répartis sur tout le territoire. Ils ont des préoccupations divergentes et peu d'occasions de se rencontrer :

- Les premiers concernés sont bien sûr les diverses **communautés montagnardes** utilisatrices de l'espace agricole, forestier et pastoral qu'il leur faut maintenant partager avec d'autres usagers, non sans quelques difficultés parfois.
- Les **acteurs généralistes du tourisme** sont les Compagnies aériennes (Royal Air Maroc et agences de charters), les transporteurs terrestres généralistes, hôteliers et restaurateurs de piémont et de plaine
- Les **professionnels spécialisés** du tourisme en montagne sont les agences émettrices (encore presque exclusivement à l'étranger), les agences réceptrices au Maroc, les transporteurs spécialisés,

[46] *voir le texte de la convention en annexe.*

ainsi qu'en montagne les accompagnateurs en montagne, responsables d'hébergement en montagne (hôtels, auberges, gîtes d'étape et camping), cuisiniers, muletiers et porteurs
- Les **services publics** enfin : ministères de l'**Intérieur** (Direction des Collectivités Locales, Direction des Affaires Rurales, Centre de Formation Aux Métiers de Montagne, Protection Civile), du **Tourisme** (et Office National Marocain du Tourisme), de l'**Agriculture** et de la Mise en Valeur Agricole (en particulier les services forestiers), des **Affaires Culturelles** (Direction du Patrimoine), la Gendarmerie Royale (en charge notamment des secours héliportés), etc. et leurs représentations locales. Représentants de l'autorité déconcentrée de l'État (Provinces, cercles et caïdats) et représentants de l'autorité décentralisée de l'État (Communes Rurales).

Ces différents acteurs n'ont pas tous de représentants désignés. Les accompagnateurs en montagne et les agences spécialisées ont formé des associations, mais il n'existe pas de forum qui permette l'échange véritable d'informations et le dialogue.

A. Les acteurs habituels du tourisme

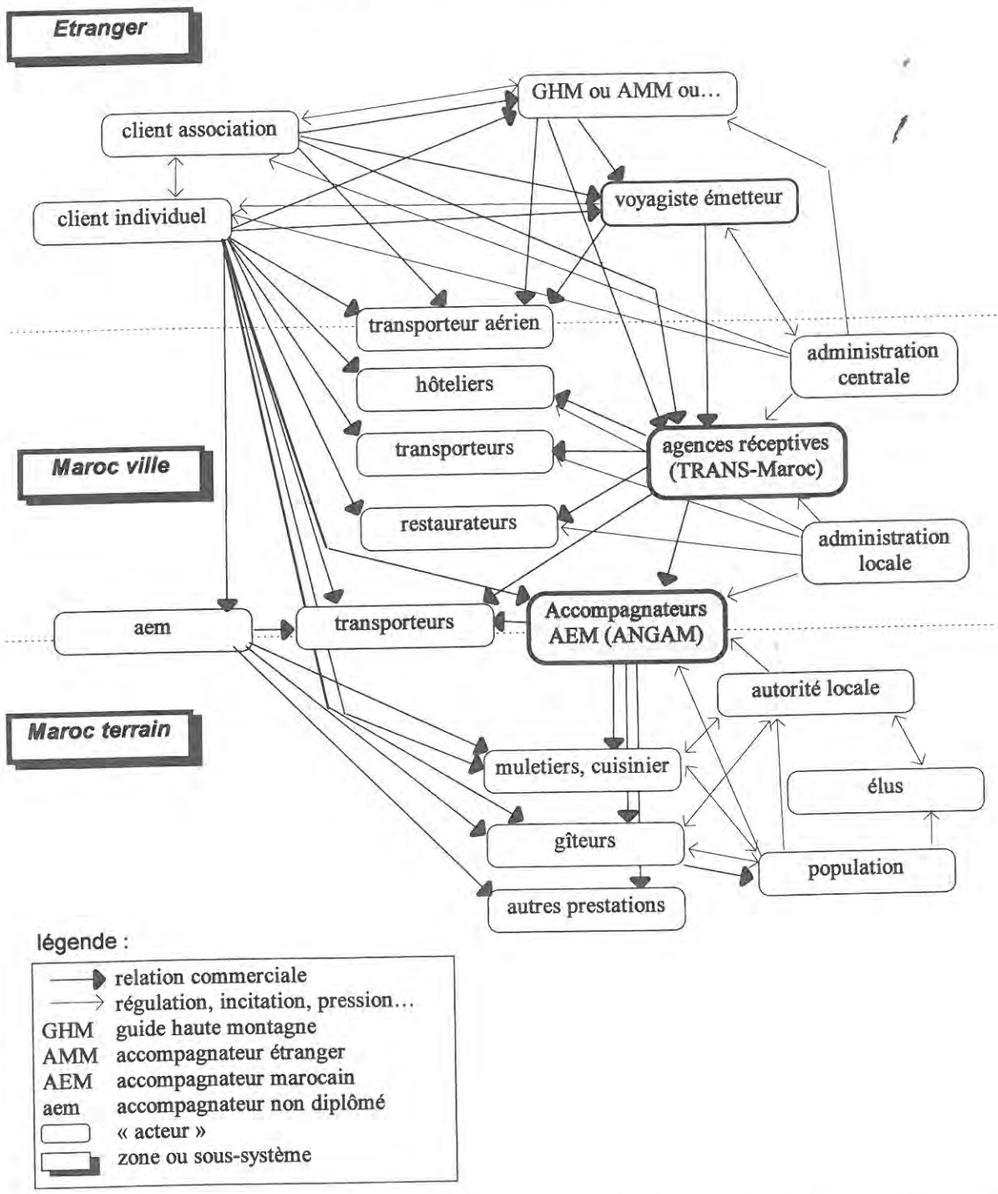
Les clients étrangers achètent un " produit touristique " comportant un voyage aérien et un séjour en montagne au Maroc. Il faut ici prendre le mot " produit " dans son acception la plus large. C'est tout à la fois le transport aérien et terrestre, l'accueil, l'encadrement, la nourriture, l'environnement, les hôtels, restaurants, commerces et services, les autres touristes, l'image elle-même… Pour un client arrivant de l'étranger, le produit commence dès l'aéroport avec les formalités de police et de douane !

Le tourisme en montagne n'est qu'une des facettes du " produit Maroc ". Utilisant, au moins en début et en fin de séjour, les infrastructures touristiques habituelles, il n'échappe pas aux griefs que l'on connaît concernant les aéroports (temps d'attente au débarquement, manque d'information…), les hôtels (service pas toujours à la hauteur de la catégorie de classement), le harcèlement en ville, les tarifs pratiqués par les bazaristes, les transports…. Même si le tourisme de randonnée se démarque par son originalité et bénéficie pour l'instant d'une assez bonne image, il est " dans le même bateau " que le tourisme classique.

On peut ainsi constater dans des questionnaires clients que des touristes se disant enchantés d'un séjour de douze jours en montagne déclarent avant leur embarquement 24 h plus tard, après avoir passé une soirée et une matinée à Marrakech, ne pas souhaiter revenir au Maroc…. Ou encore, moins grave mais tout aussi révélateur, il est de plus en plus fréquent que des clients réclament une organisation leur permettant d'aller dormir en montagne dès le jour de leur arrivée et de ne redescendre que le matin de leur embarquement en évitant complètement les sites urbains de concentration touristique.

Si certains professionnels du tourisme en montagne ont développé un partenariat avec certains hôteliers, restaurateurs et transporteurs, il reste indispensable de mettre en place des relations avec des guides touristiques officiels, puisque les accompagnateurs en montagne n'ont pas le droit d'accompagner leurs clients en ville. Les agents de voyage classiques, compte tenu de la complexité du produit montagne, évitent de l'organiser. Ils le sous-traitent plutôt à un agent spécialisé ou à un prestataire de service, accompagnateur ou parfois simple transporteur ou organisateur de bivouacs.

Figure 2 : Présentation systémique des acteurs



Passons maintenant en revue certains des acteurs impliqués dans l'activité. Compte tenu de leur importance, nous consacrerons ensuite une partie spécifique aux accompagnateurs en montagne.

B. Les agences de voyage spécialisées

Le statut d'intermédiaire n'a rien d'étonnant en ce qui concerne les agences : c'est là précisément leur rôle que d'offrir à leurs clients la garantie d'un interlocuteur unique et d'un tarif " tout compris " sans surprise.

La prestation " montagne " offerte par les agences spécialisées est cependant une spécificité. En effet, l'agent de voyage sort là de son champ d'activité ordinaire, pour se faire prestataire en matière de transport, d'hébergement, de restauration, d'animation… Cette situation ne manque pas de poser quelques problèmes avec l'administration fiscale, ce d'autant plus que des sommes assez importantes sont échangées en liquide et sans facturation (paiement des muletiers ou de l'alimentation en montagne). Et il est impossible à l'agent de voyage de récupérer la TVA de 19%, puisqu'il est pour le fisc l'utilisateur final.

Les agents de voyage n'ont pas d'exclusivité sur ce type de produit qui est proposé par d'autres prestataires de service (transporteur, accompagnateur, hébergeur…). La loi de 1977 relative aux agences de voyage contraint bien toute agence de voyage étrangère à utiliser les services d'une agence de voyage marocaine. Mais un prestataire de service peut organiser un produit de randonnée, s'il ne le vend pas directement à une agence de voyage étrangère. Rien n'est dit concernant les associations (clubs, comités d'entreprise, associations de voyage), même si elles ont un agrément tourisme dans leur pays d'origine. Rien n'interdit non plus de vendre une prestation à un client au Maroc. A quelques réfractaires près, la plupart des émetteurs européens ont de plus ou moins bonne grâce accepté de jouer le jeu, sous la pression du département du Tourisme, quitte à créer eux-mêmes leur structure d'agence réceptive marocaine.

Sous l'impulsion des responsables du programme de coopération qui souhaitaient l'émergence d'interlocuteurs professionnels indépendants de l'administration, les agents spécialisés se sont organisés depuis le mois de juin 1992 en une association professionnelle dénommée " Association Marocaine des Agents de Voyage Spécialisés en Tourisme de Randonnée, d'Aventure, de Nature et de Sport " (TRANS-MAROC). Elle regroupe la majorité (12 sur 14) des agents de voyage spécialisés qui proposent des produits de tourisme de randonnée au Maroc, et a acquis un statut de partenaire privilégié auprès du Ministère du Tourisme.

C. Les élus des Communes Rurales

En Europe, le rôle des élus est déterminant dans les décisions d'aménagement et d'équipement touristique. Or, pour l'instant au Maroc, les élus ruraux sont restés en marge du développement touristique. Celui-ci répond en effet à deux logiques :

- la logique globale d'aménagement du territoire, de lutte contre l'exode rural, qui est celle du gouvernement et de ses représentants déconcentrés que sont l'Administration Territoriale (Gouverneurs, Caïds…) et les délégués provinciaux des services techniques (Agriculture, Tourisme, Artisanat…);
- la logique individuelle de promotion personnelle - ou plus souvent familiale - qui est celle des accompagnateurs.

Mais la logique du développement local est oubliée. Au mieux, les élus sont parfois consultés. Sinon ils ne sont qu'informés, voire carrément ignorés. Le plus fréquemment, ils ne sont que les spectateurs d'une activité développée *" par des étrangers à la vallée pour des étrangers au pays "*, activité dont

les retombées locales sont nulles ou infimes, quand elles ne sont pas négatives. Même dans les cas où des acteurs locaux sont impliqués (accompagnateurs, gîteurs, muletiers…), le président de CR représente ceux qui l'ont élu, à savoir une population majoritairement agricole qui ne se reconnaît généralement pas dans les activités touristiques dans lesquelles se sont lancés quelques innovateurs.

Dans le cadre du PHAC, les CR ont été impliquées pour la construction de gîtes communaux et de refuges d'altitude dans le massif du Mgoun. Des prêts ont été octroyés par le FEC[47], avec la garantie de la Province. Mais aujourd'hui, aucun des bâtiments n'est en fonctionnement. Le " gîte communal " d'Assemsouk, au pied nord du jbel Azurki, a été " recyclé " par la CR de Zawyat Ahansal. Placé sur le site d'un souk fréquenté par les nomades, il a été loué pour un café et n'est pas utilisé pour l'accueil des touristes de passage. Au moins sert-il à quelque chose, car les communes ne savent que faire des autres bâtiments, considérablement dégradés, qui nécessiteraient une nouvelle mise de fonds pour pouvoir être remis en état. Cette situation n'est pas comprise par les responsables communaux, qui ignorent la finalité, le fonctionnement et le mode de gestion possible pour ces refuges - mais a-t-on pris la peine de les leur rendre compréhensibles ? -.

Pour dépasser cet exemple particulier, est-il possible d'attendre des communautés locales, et des CR en particulier, de se soucier du maillage des hébergements touristiques alors qu'ils n'ont pas été associés à la conception et la définition de ce réseau d'itinéraires et qu'ils ne peuvent espérer aucune retombée directe de l'activité touristique ? Et, de fait, une augmentation de la fréquentation touristique n'entraîne pour l'instant aucune ressource supplémentaire pour la Commune Rurale concernée.

D. Les accompagnateurs non diplômés

Le nombre exact des accompagnateurs non diplômés en activité n'est, par définition, pas facile à connaître. Cependant, dans certaines zones, on peut en tenter le dénombrement. En effet, certains d'entre eux ont acquis un statut quasi-professionnel, y compris aux yeux des autorités locales. C'est par exemple une situation extrêmement courante autour de sites pour lesquels la demande d'accompagnement existe mais ne peut être satisfaite du fait de l'absence de professionnels diplômés disponibles sur place (visite de greniers, excursions - dunes, oasis, villages -, sites de gravures rupestres…). Un touriste s'adressant aux autorités locales pour demander un accompagnateur se verra alors proposer le nom d'un jeune des environs qui, s'il n'a pas toujours les compétences qui seraient souhaitées, présente au moins les garanties de moralité qui sont l'essentiel pour éviter les problèmes et les conflits éventuels qui ne manqueraient pas de revenir aux oreilles des élus ou du caïd. La sécurité et la moralité sont dans ce cas, et c'est tout à fait légitime, les premiers critères de choix.

Par ailleurs, dans les zones de fréquentation touristique ancienne et importante où existe une offre de la part de diplômés, et en premier lieu dans le massif du Toubkal, les propositions d'accompagnement par des non diplômés sont très nombreuses. Il y a là deux cas de figure assez nettement tranchés.

Une part, faible mais non négligeable, des propositions d'accompagnement provient de personnes dont l'unique objectif est de profiter du touriste, pour lui soutirer de l'argent en échange d'un prétendu service ou bien encore pour lui vendre des échantillons de minéraux ou des objets de pacotille. Si ces gens ne sont pas très nombreux, leur " capacité de nuisance " est en revanche très élevée. D'abord à cause de leurs pratiques de harcèlement systématique qui remettent le touriste dans une situation qu'il fuit pour l'avoir souvent déjà connue à Marrakech, ensuite parce que dans les cas,

[47] *Fonds d'Équipement Communal. Ce montage financier ne concerne que les trois refuges de la Province de Ouarzazate.*

heureusement assez rares, où des excursions touristiques sont effectivement organisées, on aboutit parfois à des situations qui peuvent être dangereuses. C'est arrivé dans le massif du Toubkal.

Mais la part la plus importante de l'offre d'accompagnement provient de jeunes sincèrement désireux de nouer des contacts avec les visiteurs et de leur rendre un service de bonne qualité, ce qui n'exclut d'ailleurs pas l'espoir d'en tirer un profit plus substantiel[48]. Ils y sont souvent encouragés par des touristes soucieux de trouver une prestation à bon marché, ou encore recherchant par principe une position de " resquilleur " vis-à-vis d'un accueil professionnel ressenti comme très organisé, non spontané. Mais le plus souvent, ce sont les liens de sympathie qui se nouent après la rencontre initiale qui amènent tout naturellement les touristes à accepter, voire proposer, de partir en montagne avec leur ami de fraîche date. Souvent occasionnelle, exercée à l'occasion des vacances scolaires, cette activité peut être suffisamment durable et rémunératrice pour que certains jeunes la considèrent peu à peu comme une réelle possibilité professionnelle dans le contexte de chômage des jeunes que l'on connaît.

Ainsi, si une trentaine d'accompagnateurs " clandestins " sont identifiés comme travaillant de façon régulière au même titre que des professionnels diplômés, le nombre d'occasionnels est beaucoup plus important, de l'ordre du double au moins des accompagnateurs en montagne dûment autorisés à exercer, voire même beaucoup plus selon les critères retenus.

Il faut souligner qu'**ils ont rendu et rendent encore un grand service**, en compensant la faiblesse de l'offre d'encadrement par rapport à la demande dans les régions ou durant les périodes où il n'y a pas suffisamment d'AEM disponibles. Mais ils posent également un certain nombre de problèmes spécifiques. S'ils sont la plupart du temps courtois, souvent connus des autorités locales et parfois compétents, ce n'est pas toujours le cas. Ils peuvent parfois créer une concurrence déloyale gênant l'activité des professionnels, accompagnateurs et hébergeurs. Ils n'ont pas d'assurance professionnelle. Ils ne génèrent aucune ressource fiscale pour l'État - mais c'est également, au moins pour l'instant, le cas des accompagnateurs dûment diplômés -.

Enfin, l'activité des " faux guides " ne contribue pas à crédibiliser l'action du département du Tourisme qui devrait en principe s'assurer du respect des textes régissant la profession. Devant cette situation, qui n'est pas nouvelle, quelques expériences ont été menées qui méritent d'être examinées. Ainsi, la délégation du Tourisme de Ouarzazate avait, il y a quelques années, délivré en collaboration avec les autorités locales une carte de " guide local " à certains guides non officiels qui présentaient le minimum de garanties de moralité et de compétences. Cette autorisation délivrée à l'échelon provincial, valable sur un territoire réduit, leur permettait de travailler et facilitait leur contrôle. Son caractère temporaire donnait un caractère préventif à cette autorisation, susceptible d'être retirée en cas de comportement irrégulier.

Voilà une solution qui mériterait d'être examinée, dans un cadre contractuel négocié - pour garantir une certaine sécurité à l'exercice professionnel - qui associerait à la délégation du Tourisme, pour la gestion de ce problème, les autorités locales, les élus, les professionnels et les associations. Une autre voie est l'accès de ces guides locaux à des structures privées ou publiques administrant des sites (Affaires Culturelles, parcs ou réserves…). C'est ainsi qu'un jeune, accompagnateur non diplômé qui s'était spécialisé dans la visite touristique de sites de gravures rupestres du Sud, vient d'être intégré à l'équipe du Parc National du Patrimoine Rupestre.

[48] *La frontière entre hospitalité et prestation de service n'est pas toujours bien nette, y compris d'ailleurs chez les professionnels gîteurs, accompagnateurs ou guides, marocains comme étrangers.*

Certains guides clandestins ont tenté, sans succès, de régulariser leur situation en intégrant les formations du CFAMM. Certains se sont présentés à plusieurs reprises à la sélection organisée à l'automne, année après année, avant d'abandonner, d'une part, parce que les frais que cela représente sont lourds pour un budget modeste (le voyage aller-retour à Azilal et les cinq jours de séjour sur place ne sont pas pris en charge), d'autre part à cause de la difficulté des épreuves physiques, ou par incapacité à montrer un certificat de scolarité de niveau de quatrième année secondaire. Il est en tout cas nécessaire de se soucier de cette situation, qui pose un réel problème. Ce problème ira en s'accentuant si le système de formation ne permet pas d'assurer la disponibilité de professionnels qualifiés et autorisés.

Partie 2
Les accompagnateurs en montagne

I. Le système de formation

1. Le(s) rôle(s) de l'accompagnateur en montagne

Le rôle de l'accompagnateur en montagne au Maroc est intéressant à souligner. Pour la population, il est l'interlocuteur unique et obligé dans tous les rapports avec l'activité touristique. Il est pourvoyeur de travail (pour les muletiers, cuisiniers et porteurs). Il est prescripteur de clientèle (pour les gîtes d'étape, mais aussi pour les artisans ou les commerces). Il est aussi " fournisseur de sens ", dans la mesure où il paraît le plus à même de proposer des explications à ce subit engouement des citadins pour la montagne et l'effort physique, intérêt qui ne manque pas de laisser bien des montagnards pour le moins dubitatifs (" *Mais qu'est-ce qu'ils vont chercher là-haut ?* "). Ce rôle transculturel lui est réservé, dans un sens comme dans l'autre puisqu'il permet aussi bien aux touristes de découvrir la société locale qu'aux autochtones de découvrir les touristes. Il sert de lien avec le pays et la population, maîtrisant en principe le parler local, puisqu'il est souvent originaire de la zone. Mais vis-à-vis des clients, si son rôle est multiple, il est d'abord là pour assurer en premier lieu la **sécurité** et la **logistique**. A l'exception de quelques AEM qui participent aux formations du CFAMM comme professeurs et de ceux qui encadrent des groupes d'enfants, le rôle d'enseignant, de médiateur technique, est exceptionnel, alors que c'est une partie importante du rôle du guide de haute montagne.

La formation délivrée au CFAMM a beaucoup évolué depuis le démarrage du Projet Haut Atlas. Au début, en 1984, il s'agissait de former localement des accompagnateurs, dont le domaine d'exercice devait être d'abord leur vallée d'origine et la montagne environnante. Les premiers professeurs, tous professionnels français de la montagne, axèrent donc leur travail sur la reconnaissance d'itinéraires dans le massif[1], la sécurité, la langue française (il y eut même des cours d'alphabétisation durant certaines sessions), le secourisme, la sécurité et la conduite de groupe en montagne. En tant que guides de haute montagne, ils voyaient l'accompagnateur marocain comme un auxiliaire, comme un **logisticien.** C'est d'ailleurs encore aujourd'hui l'un des rôles principaux de l'accompagnateur.

Le médecin du Projet, qui enseignait le secourisme, voyait également les accompagnateurs en montagne comme des **auxiliaires de santé**, porteurs de méthodes de santé publique et d'hygiène auprès de populations exceptionnellement en contact avec les services de la Santé Publique. Ce rôle, toujours assumé par les accompagnateurs, est valorisant pour eux, mais aussi pour le produit touristique. Les soins prodigués dans les villages, les médicaments laissés sur place le cas échéant contribuent à " déculpabiliser " le touriste, à justifier son loisir.

Puis, le recrutement s'élargissant aux autres massifs, un cursus de formation se mit peu à peu en place, sur le modèle français[2] qui était la référence des guides de haute montagne venant enseigner. Ce projet de cursus prévoyait différents niveaux correspondant à des domaines de compétence élargis, la distinction s'opérant sur des critères techniques et de sécurité.

---

[1] *Ce travail a abouti à la publication en 1989 du topo-guide " Randonnée pédestre dans le massif du Mgoun ", éd. Belvisi.*
[2] *Le système de formation français et ses évolutions est présenté en annexe.*

2. Les évolutions du système de formation

Pour simplifier, les trois étapes principales étaient la formation de base d'*aide-accompagnateur* puis d'*accompagnateur en montagne*, et ensuite différents cycles de perfectionnements techniques avec comme finalité un diplôme de *guide de montagne* autorisant l'exercice sur tous les terrains toute l'année. Largement inspiré du modèle français, ce cursus était cependant très innovateur dans les qualifications complémentaires qu'il proposait (montagne enneigée, ski, canyon, escalade…) et qui s'adaptaient bien aux réalités marocaines du terrain et de la clientèle. Les professeurs français ne formaient plus des auxiliaires de terrain, mais bien des **professionnels indépendants** qu'ils reconnaissaient comme leurs pairs. Cela ne manqua d'ailleurs pas de poser quelques problèmes à certains guides qui, à juste titre, considéraient qu'ils formaient là leurs futurs concurrents ! Ainsi, des stages d'initiation et perfectionnement à l'escalade et à l'alpinisme furent mis en place au Maroc, ainsi que des stages de ski.

Mais cette démarche très volontariste du projet ne fut pas suivie du cadre institutionnel qui lui aurait été nécessaire. Le Centre de Formation ne disposait pas de statut, les lauréats n'avaient ni diplôme ni reconnaissance officielle. Cela avait déjà conduit en 1987 à une situation où des accompagnateurs refusèrent de participer à un stage de perfectionnement à l'alpinisme qui avait été organisé à leur intention, mais empiétait sur la saison touristique sans déboucher sur un diplôme " monnayable ". Ce n'est que lors de la délivrance d'une carte professionnelle reconnaissant l'autorisation d'exercer délivrée par le Ministère du Tourisme que ce problème se régla.

Par contre, la recherche d'un statut pour le Centre de Formation de Tabant amena les responsables du Ministère de l'Intérieur à remanier les cursus pour s'aligner sur les statuts des centres de formation de fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur. Malgré la vive réticence des opérateurs et professionnels français qui penchaient plutôt vers la démarche pragmatique retenue depuis l'origine du projet, une plate-forme fut élaborée en 1991. Celle-ci prévoyait notamment un net allongement de la durée de formation initiale avec un cursus en deux années et l'exigence d'un niveau scolaire initial de 4ème année secondaire[3], critères nécessaires pour la formation et l'intégration de fonctionnaires.

Ce point en particulier provoqua la réticence des professionnels qui préféraient la mise en place d'une épreuve permettant l'évaluation sur des critères de compétence professionnelle et permettant de s'assurer du niveau du candidat sans réclamer la présentation d'un certificat de scolarité - qui n'est pas en lui-même garant ni des capacités de son titulaire ni d'un niveau homogène -. Gilles BOUCHET, directeur adjoint de l'ENSA, constate ainsi dans le rapport de sa mission d'évaluation de 1993 *" que les deux premiers du classement de sortie à l'examen final d'accompagnateur de 1993 offrent un profil radicalement différent (le premier est boisselier, le second étudiant en anglais) "*, et rappelle qu'aucun diplôme scolaire n'est demandé pour l'accès à la filière française des BEES. La plate-forme parlait de " niveau scolaire de 4ème année secondaire ". Les professionnels y voyaient l'obligation de s'assurer de l'aptitude à la communication et l'apprentissage des candidats alors que l'administration souveraine mettait en place un filtre interdisant la formation d'accompagnateur en montagne à ceux qui n'avaient pas eu accès au collège. Un cursus en deux ans pour la formation des accompagnateurs en montagne fut donc élaboré. Mais dans la pratique, les formations continuent à se dérouler sur sept mois suivant le modèle mis au point en 1988, soit une épreuve de sélection en septembre, inaccessible sans certificat scolaire, et deux sessions de formation, l'une à l'automne et la dernière au printemps suivant. C'est d'ailleurs ce qui apparaît dans la brochure d'information *" Devenir Accompagnateur en Montagne "* réalisée par le CFAMM en 1995.

[3] *Soit le niveau du BEPC dans le système français.*

3. Les résultats du CFAMM

A. Formations initiales

Plus de 200 stagiaires relevant au départ de la zone-pilote, puis de l'ensemble des régions montagneuses du Royaume, ont suivi les formations initiales ; 178 avaient suivi le stage accompagnateur au terme du projet en août 1993 ; fin 1995, après 10 ans de fonctionnement du CFAMM ce sont 228 stagiaires qui ont suivi cette formation d'accompagnateur en montagne.

Tableau1: stagiaires AEM au CFAMM

Formations initiales	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	**1995**
Candidats à la sélection	-	nc	95	141	153	161	189	211	307	nc	nc
Admis en formation	21	22	24	21	32	21	28	24	24	nc	nc
Formation aide-	18	22	23	22	33	21	24	21	nc	nc	nc
Formation accompagnateur	-	18	20	19	23	31	28	20	19	24*	26*
Total stagiaires (cumul)	-	18	38	57	80	111	139	159	178	202	228
Diplômés AEM	-	16	18	19	21	31	28	20	17	24	26
Total diplômés (cumul)	-	16	34	53	74	105	133	153	170	194	220

** stagiaires formés depuis la fin du programme de coopération*

L'effectif formé au CFAMM chaque année n'a jamais dépassé la trentaine. Pourtant, la demande n'a jamais cessé d'augmenter : candidatures reçues, souhaits des autorités locales des massifs périphériques, besoins d'encadrement des agences spécialisées et de la clientèle individuelle...La confrontation de l'accroissement exponentiel de la demande et de l'augmentation linéaire de l'offre montre que l'anticipation toujours nécessaire en matière de formation professionnelle n'a pas été prise en compte. Ce décalage gêne considérablement le développement de l'activité, notamment son extension géographique ainsi que son ouverture plus large à la clientèle individuelle et notamment nationale. L'absence de concurrence est génératrice de comportements, déjà observés dans le tourisme " classique ", qui nuisent gravement à l'image de marque de ce secteur, malgré les efforts louables de l'ANGAM et de TRANS-Maroc. La phase expérimentale achevée, il convient d'en tirer les conclusions et de changer d'échelle si l'on ne veut pas perdre les acquis, bien réels, du démarrage. Ceci suppose une concertation effective entre les partenaires concernés (Ministères du Tourisme et de l'Intérieur, socioprofessionnels, associations). Cela nécessite également une décentralisation des formations du CFAMM - en prenant garde à conserver une cohérence nationale aux formations et aux examens - et une adaptation anticipée aux besoins du marché et aux impératifs des politiques de développement.

B. Perfectionnements

Les stages sportifs d'initiation, de perfectionnement et de qualification (ski de montagne, escalade et canyon) se sont déroulés au Maroc et en France[4] au profit d'une centaine de stagiaires, débouchant sur la qualification de 27 accompagnateurs en ski de montagne, de 20 en canyon et de 11 en escalade.

Tableau 2 : perfectionnements techniques CFAMM

Perfectionnements	**1989**	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	***1994***	***1995***	**total**
Perfectionnement ski de montagne (stage)	13	12	10	10	10	*0*	*0*	55
Qualification ski de montagne (examen	-	9	3	10	5	*0*	*0*	27
Qualification canyon	2	10	2	6	0	*0*	*0*	20
Qualification escalade	-	-	7	4	0	*0*	*0*	11

[4] *Pour la première partie de la qualification au ski de montagne.*

Le tableau ci-dessus ne reprend que les stages "qualifiants", débouchant sur une autorisation d'exercer étendue du point de vue technique et territorial, à l'exclusion des sessions organisées pour l'initiation comme par exemple les stages organisés annuellement à l'Oukaïmeden depuis 1989 pour l'initiation à la montagne enneigée et au ski alpin et de randonnée.

On peut remarquer que les stagiaires ayant entamé une spécialisation en ski de montagne n'ont pas tous terminé leur cycle de qualification (27 qualifiés seulement pour 55 sélectionnés). Ceci s'explique d'une part par le niveau de l'examen final, assez sélectif et qui a entraîné des échecs, et d'autre part par l'impossibilité dans laquelle se sont retrouvés certains AEM d'achever leur cycle puisqu'aucun stage-examen n'a été organisé depuis l'hiver 1993 du fait de l'arrêt de la participation des professionnels français aux formations. Plus de vingt professionnels sont dans cette situation, soit qu'ils aient dû " redoubler " le stage-examen suite à un échec, soit qu'ils l'aient différé pour des raisons de clientèle, soit encore qu'aucun stage n'ait été organisé à leur intention comme c'est le cas pour les dix accompagnateurs en montagne qui, suite à la sélection effectuée à l'Oukaïmeden en 1993, ont suivi dans les Alpes le stage de perfectionnement au ski de montagne.

On note aussi le faible nombre de professionnels qualifiés en escalade. Plus que le niveau de sélectivité de la qualification, la difficulté vient du manque de vécu et de pratique amateur des candidats.

Très demandés par les accompagnateurs pour qui ils sont un moyen de promotion personnelle, les perfectionnements sportifs (ski de montagne, escalade et canyon) ne sont plus organisés depuis 1993. Mais ils se heurtaient à un manque de pratique amateur (préalable comme postérieure aux formations et examens). Cette faiblesse de l'expérience, que seule permet la " pratique plaisir " personnelle, nuit gravement à la mise en place et au maintien des automatismes, et donc à la sécurité. Le niveau technique réel de certains professionnels qualifiés est en conséquence sujet à caution dès lors qu'ils ne pratiquent que lorsqu'ils ont des clients à encadrer. Quelques formateurs marocains ont encadré de façon satisfaisante ces stages, mais les formations qualifiantes (au ski de montagne et à l'escalade) nécessiteront un encadrement technique de soutien par des guides de montagne étrangers durant quelques années même si la continuité des actions de formation de formateurs est assurée.

Des actions de formation continue ont été menées dans les domaines du ski, de l'eau vive, du vélo tout terrain (V.T.T.), du milieu naturel et du secourisme, ainsi que pour l'organisation professionnelle et la commercialisation de produits touristiques par les bureaux locaux de guides et accompagnateurs.

C. Formation de formateurs

tableau 3 : stage de formation de formateurs

	1992	1993	1994	1995	total
Formateur	10	0	0	0	10
Formation continue formateurs	6	0	0	10	16

Les actions de formation de formateurs se sont d'abord essentiellement déroulées " sur le tas ", par la participation des accompagnateurs les plus motivés aux équipes d'encadrement des stages, notamment à l'encadrement technique et en randonnée d'application (organisation, conduite de groupe, milieu naturel et humain...). Puis à partir de 1992 ont été également organisés des stages spécifiques, au Maroc et en France, pour aborder les aspects plus pointus de la pédagogie et de l'évaluation et s'assurer des capacités techniques des formateurs marocains. Mais l'homogénéisation du niveau technique (cartographie / orientation en particulier) a pris le pas sur l'amélioration des compétences de formateur.

L'un des problèmes qui s'est posé sur le terrain a été la difficulté pour la direction du CFAMM à trouver un système permettant de rémunérer correctement les accompagnateurs sollicités pour l'encadrement des stages. Il était difficile de demander à un professionnel, sollicité par sa clientèle, de venir travailler comme enseignant pour une rémunération non seulement faible, mais de plus payée fort tardivement...L'encadrement des formations initiales est assuré depuis septembre 1993 par des équipes mixtes qui associent des professionnels accompagnateurs marocains à des fonctionnaires détachés ponctuellement. L'absence de statut de l'établissement est cependant une gêne à la clarification des rapports relatifs de ces intervenants, entre eux ainsi qu'avec la tutelle administrative.

Si tous les partenaires actuels s'entendent sur la nécessité d'un encadrement des formations de terrain par les meilleurs professionnels en activité, il semble en revanche difficile de clarifier le moyen de rémunérer ces intervenants non fonctionnaires à un tarif attractif, malgré les accords passés entre ANGAM et CFAMM à ce sujet dès 1992.

D. Réglementation et tutelle

Si l'absence de textes régissant la profession et sa formation est une gêne, l'absence de statut définitif du CFAMM est un risque majeur pour l'avenir. Certains projets de statuts, calqués sur les centres de formation des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, ne sont absolument pas adaptés aux objectifs des formations du CFAMM.

Ainsi, une lecture administrative stricte des textes (exigence pour l'accès au concours d'entrée d'un certificat de scolarité de 4ème année secondaire, recrutement d'intervenants fonctionnaires, allongement excessif de la durée de formation et donc de son coût, mauvais équilibrage des enseignements théoriques et pratiques au détriment du travail de terrain...) risquerait de dénaturer gravement la nature initiale du programme et d'empêcher de fait l'accès à ces formations des jeunes montagnards pour lesquels elles ont pourtant été mises en place.Enfin, on peut s'interroger sur la tutelle administrative de ces formations, assurée par le Ministère de l'Intérieur seul. Ne serait-il pas souhaitable de se tourner davantage vers le Ministère du Tourisme ? C'est en effet ce dernier qui a en charge la tutelle de la profession.

Quel que soit le choix final, il faut prendre garde à ce que tous les partenaires administratifs et professionnels privés (associations des agences et des accompagnateurs) soient associés de très près à la gestion des formations (participation aux conseils d'établissement, aux jurys de sélection et d'examens) et à la réflexion sur leurs évolutions. Seul le secteur associatif privé peut garantir que les formations restent en adéquation avec la réalité du métier, et du marché. Encore faut-il que les associations soient des partenaires reconnus, que leur présence ne soit pas simplement un alibi et que leur rôle et celui de l'administration, ainsi que les rapports entre eux, soient précisément contractualisés et respectés.

4. Le cursus de 1990

Le projet de cursus de formation proposé en 1990 est constitué de trois niveaux intermédiaires aboutissant au brevet de guide de montagne :

- une préformation d'aide-accompagnateur,
- la formation initiale d'accompagnateur en montagne, puis
- les qualifications techniques.

A. La préformation d'aide-accompagnateur

Destinée à des stagiaires dont on souhaitait favoriser l'accès à la profession, elle consiste en une " mise à niveau " adaptée à leurs spécificités particulières. Après sélection, les candidats suivent un stage de

préformation aide-accompagnateur de neuf semaines, comprenant au moins deux randonnées d'application.

Ce système a été utilisé pour permettre la mise à niveau de professionnels ayant une bonne expérience de terrain mais un faible bagage scolaire, ou au contraire pour permettre à des stagiaires de compenser leur manque d'expérience. Permettant d'adapter l'enseignement aux spécificités de chacun, il était une étape vers la régionalisation d'une partie des formations. Aujourd'hui, tous les candidats suivent à Tabant une même formation dans son intégralité, quels que soient leur niveau (scolaire, expérience de terrain…) et leur région d'origine ou d'exercice professionnel.

B. La formation initiale

L'examen probatoire est accessible aux candidats issus de la préformation d'aide-accompagnateur ainsi qu'à des candidats libres. Cette sélection, constituée d'un entretien et d'une épreuve de marche et en terrain varié, permet l'obtention du statut provisoire d'aide-accompagnateur qui donne accès à la formation initiale après un stage en situation de vingt journées au moins effectué sous la responsabilité d'un conseiller de stage, AEM breveté. Le stage de formation accompagnateur, de neuf semaines dont au moins deux randonnées d'application, débouche sur un examen à l'issue duquel les lauréats peuvent solliciter l'autorisation d'exercer.

Ce système d'accès en candidat libre a été expérimenté une seule fois, sans que le stage en situation soit strictement exigé mais en tenant compte de l'expérience et la motivation des candidats. Les avantages de ce système étaient l'abaissement des coûts de formation, la rapidité de celle-ci et l'implication professionnelle que supposait le stage en situation. Son inconvénient, en contrepartie, était le plus grand effort demandé aux stagiaires qui ne bénéficiaient que d'un temps de formation réduit.Avec le cursus était proposée la définition suivante des compétences et domaines d'exercice : *l'**aide-accompagnateur en montagne** est autorisé à participer à l'encadrement de randonnées pédestres en la présence et sous la responsabilité d'un accompagnateur en montagne breveté. L'**accompagnateur en montagne** est habilité à exercer sa profession sur l'ensemble du domaine montagnard ou naturel du Royaume, à l'exclusion des parois rocheuses et des zones enneigées, sur des terrains ne nécessitant pas l'emploi de moyens d'assurage ou de progression tels que corde, piolet, crampons, etc.*

C. La formation continue et les perfectionnements techniques

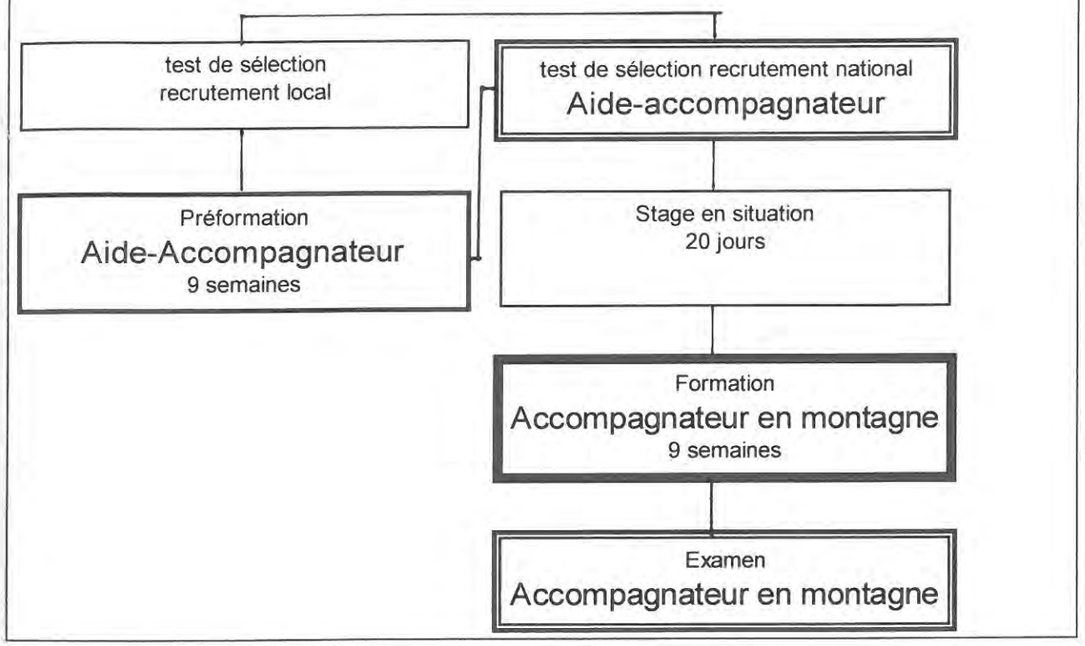
Au-delà, pour les AEM désirant se perfectionner, différents stages d'initiation et de perfectionnement sont envisagés (en langues, en premiers secours, dans le domaine de la connaissance du milieu naturel et humain…). Dans certains domaines où la sécurité joue un rôle important, une extension du domaine habituel d'exercice doit être demandée, après validation des compétences.Il est ainsi prévu, outre un brevet de secourisme, diverses qualifications complémentaires :

- qualification **montagne enneigée** (stage-examen d'une semaine en haute montagne).
- qualification **ski de montagne** (sélection puis stage de perfectionnement de quatre semaines dans les Alpes,

suivi d'un stage-examen de trois semaines dans le massif du Toubkal).

- qualification **canyon** (sélection puis stage-examen de deux semaines).
- qualification **escalade** (sélection puis stage-examen de deux semaines).

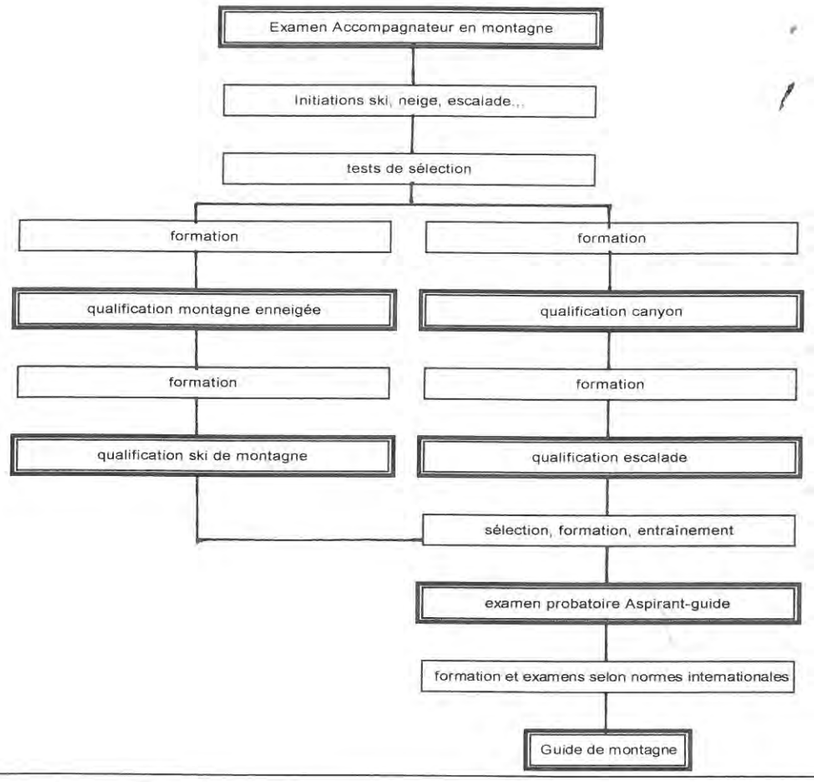
Figure 3 : organigramme du projet de cursus de 1990



Ce cursus a été mis en application jusqu'à ce niveau. Au-delà était envisagé la mise en place d'un examen probatoire d'aspirant-guide puis une formation de guide de montagne selon des normes internationales. Coûteux, trop ambitieux et trop éloigné des réalités du terrain d'exercice au Maroc, il n'a pu être mis en application.

Un seul accompagnateur en montagne marocain est aujourd'hui titulaire des quatre qualifications techniques prérequises.

Figure 4 : perfectionnements, projet de cursus Guide de montagne de 1990



Pour les perfectionnements, les compétences proposées étaient les suivantes :

- *La **qualification montagne enneigée** autorise en outre l'accompagnateur en montagne à encadrer des randonnées pédestres avec piolet et crampons sur des terrains enneigés où la progression ne nécessite pas, en bonnes conditions de neige, l'utilisation de moyens d'assurage (corde, etc.).*
- *Il est cependant autorisé à utiliser ces moyens d'assurage si les conditions l'exigent.*
- *La **qualification ski de montagne** autorise en outre l'accompagnateur en montagne à encadrer des randonnées à ski (hors station) sur des terrains où la progression ne nécessite pas, en bonnes conditions d'enneigement, l'utilisation de moyens d'assurage (corde, etc.).*
- *Il est cependant autorisé à utiliser ces moyens d'assurage si les conditions l'exigent.*

*- La **qualification canyon** autorise en outre l'accompagnateur en montagne à encadrer des randonnées pédestres empruntant de courts passages d'escalade reconnus et équipés.*

*- La **qualification escalade** autorise en outre l'accompagnateur en montagne à encadrer des activités en " école d'escalade " ou sur des voies équipées et n'excédant pas deux longueurs de corde et 90 m.*

Le **guide de montagne**, naturellement, aurait eu compétence pour encadrer sur tous les terrains, dans toutes les conditions, dans tout le Royaume.

D. Domaines de compétence actuels

Aujourd'hui, trois types de qualification apparaissent sur les cartes professionnelles des accompagnateurs en montagne (sur lesquelles ils sont dénommés " *guides de sentier* "). Leur domaine de compétence apparaît ainsi sur le Guide de renseignements pratiques 1995 édité par le Ministère du Tourisme.

- Les accompagnateurs sont habilités à conduire les randonneurs sur les sentiers d'altitude et les voies normales des sommets et des cols, à l'exclusion des itinéraires qui nécessiteraient la mise en œuvre des techniques de l'escalade, de l'alpinisme ou du ski.

- La spécialisation " ski de montagne " autorise l'encadrement des randonnées à ski sur des terrains où la progression ne nécessite pas l'utilisation de moyens d'assurage.

- La spécialisation " canyon " autorise l'encadrement de randonnées pédestres dans des parcours de gorges empruntant de courts passages d'escalade équipés.

- *La spécialisation " escalade " autorise l'encadrement des activités en école d'escalade ou sur des voies équipées n'excédant pas deux longueurs de corde et 90 m.*

5. Le projet de cursus en deux ans

Centre de Formation Aux Métiers de Montagne

Formations accompagnateur en montagne en deux ans

1ère année, 16 semaines :
6 semaines CFAMM automne
(dont 1 semaine rando. mini.)
3 semaines pratique amateur
7 semaines CFAMM printemps
(dont 2 semaines rando. mini.)

2ème année, 16 semaines :
3 semaines stage en situation
5 semaines CFAMM automne
(dont 2 semaines rando. mini.)
3 semaines initiation ski / neige
5 semaines CFAMM printemps
(dont 2 semaines rando. mini.)

Soit au total 32 semaines de formation sur deux ans :
23 semaines CFAMM (6+7+5+5, dont 7 semaines rando. mini.)
3 semaines pratique amateur
3 semaines stage en situation
3 semaines Oukaïmeden initiation ski / neige

Allégement transitoire à une année scolaire :

11 semaines de formation sont supprimées, à titre transitoire :
3 semaines d'initiation ski sont reportées après l'obtention du diplôme pour les volontaires uniquement.

3 semaines de stage en situation sont non obligatoires.

2 semaines de randonnée sont supprimées durant la période au CFAMM.

3 semaines de théorie au CFAMM sont supprimées :

1 semaine (40h) droit, gestion, promotion (*restent 40h*)

1 semaine (40h) LV2 anglais (*restent 10 h initiation*)

1 semaine répartie : 10h instruction civique en arabe (*restent 10h*) ; 10h français (*restent 40h*) ; 10h hygiène
alimentaire, diététique (*restent 10h*) ; 10h autres matières.

21 semaines de formation au total se répartissent en :

- 3 semaines de pratique dans la région d'origine du candidat et
- 18 semaines d'enseignement au CFAMM (820 h dont 460 h de terrain) :

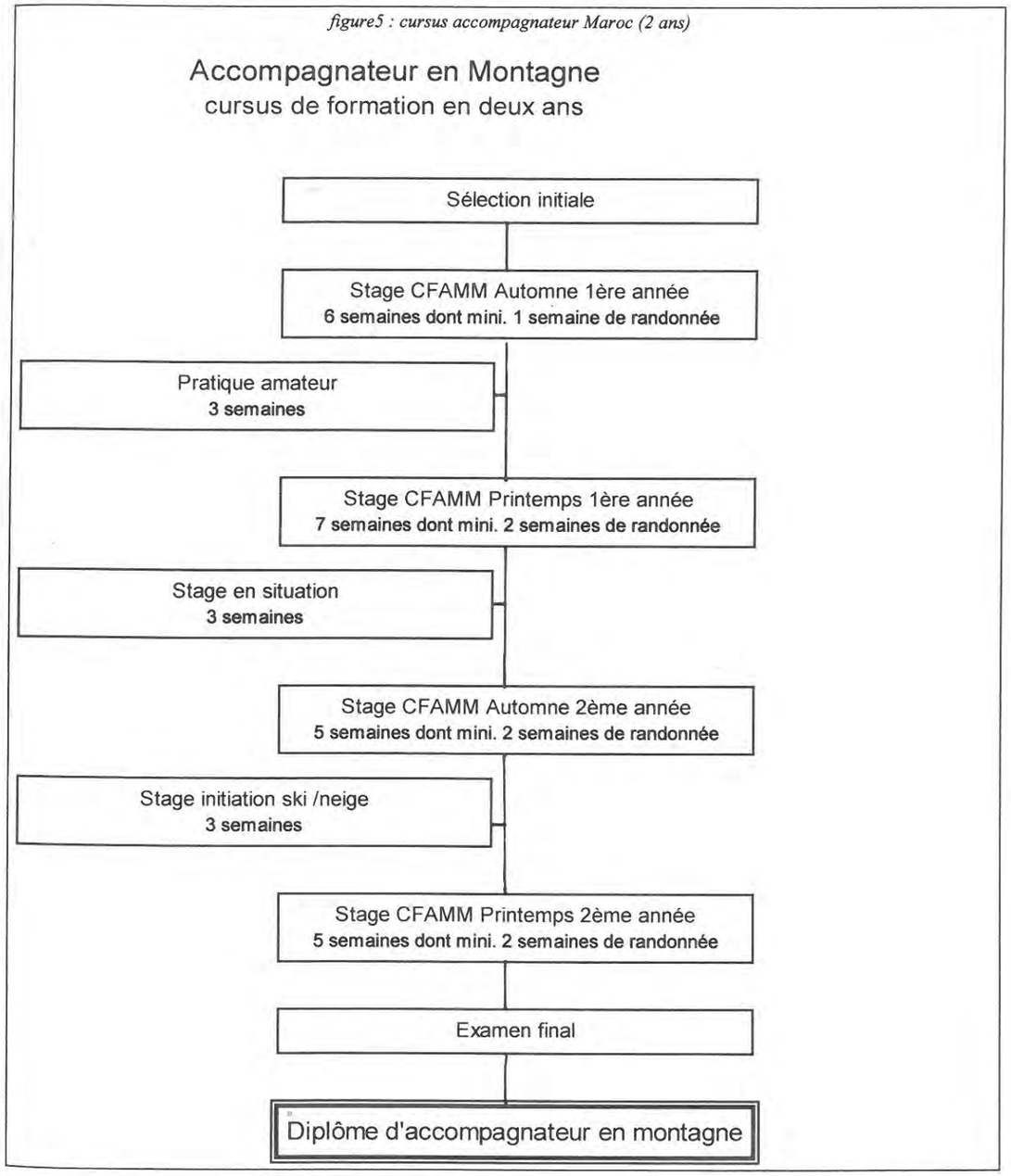
5 semaines (2+1+2) en randonnées d'application, soit 300 h (5 x 60h) ;

13 semaines au CFAMM, soit 520 h réparties comme suit :

tableau 4 : répartition horaire CFAMM (1 an)

Heures	***dont terrain***	**Matière**
300	*300*	randonnées d'application
10		instruction civique en arabe
40		français oral/écrit
10		LV2 initiation ou perfectionnement
10		hygiène alimentaire, diététique
80	*40*	topographie, parcours d'orientation, cartographie
60	*40*	notions d'écologie, faune, flore, géologie
20		histoire du Maroc
20		géographie du Maroc et de ses montagnes
10		les économies montagnardes
40		droit, déontologie, gestion, promotion
40	*40*	technique et sécurité rocher
40	*40*	entraînement physique et sportif, escalade, VTT
40		préparation randonnées
20		bilan randonnées
80		secourisme, physiologie de l'effort, prévention montagne
820	*460*	*Nota : 10% du temps d'enseignement est consacré aux contrôles et examens, soit 52 h réparties en 34 h pour le contrôle continu et 18 h - sur 3 jours - pour l'examen final.*

figure5 : cursus accompagnateur Maroc (2 ans)



II. Combien d'accompagnateurs en exercice au Maroc ?

La première question est de savoir combien d'accompagnateurs en montagne sont en activité au Maroc. Nous examinerons successivement le nombre de professionnels qui ont été formés au CFAMM, puis l'effectif de leur association professionnelle, pour enfin estimer le nombre de professionnels en exercice durant la période de référence (septembre 1994 à août 1995).

1. Combien d'AEM formés ? : Les lauréats du CFAMM de 1986 à 1995

Le tableau 5 reprend l'ensemble des examens organisés par le CFAMM pour l'obtention de la qualification d'accompagnateur en montagne. Après la réorganisation des cursus en 1988, les stages AEM se sont systématiquement déroulés en deux périodes, la première à l'automne et la seconde au printemps suivant. Les examens finaux ont donc lieu à la fin du mois de juin, à l'issue de la seconde période. C'est d'ailleurs encore l'organisation actuelle.

Ces chiffres sont repris dans le tableau qui présente pour les 10 premières années de fonctionnement du CFAMM les lauréats par **promotions annuelles**.

Les AEM ayant passé l'examen en décembre 1998 sont notés comme la promotion 1989. Pour mémoire, l'effectif total des stagiaires (y compris donc ceux qui ont échoué à l'examen final) est indiqué entre parenthèses.

Tableau 5 : examens CFAMM

Date examen	Lauréats
Juin 1986	16
Mars 1987	12
Juin 1987	6
Juin 88	19
Décembre 1988	21
Juin 90	31
Juin 91	28
Juin 92	20
Juin 93	17
Juin 94	24
Juin 95	26
Total :	**220**

tableau 6 : promotions annuelles CFAMM

Promotion	*Stagiaires*	Lauréats
1986	*(18)*	16
1987	*(20)*	18
1988	*(19)*	19
1989	*(23)*	21
1990	*(31)*	31
1991	*(28)*	28
1992	*(20)*	20
1993	*(19)*	17
1994	*(24)*	24
1995	*(26)*	26
Total :	***(228)***	**220**

2. Quelle est la composition de l'ANGAM en 1995 ?

Sur ces 220 diplômés, l'ANGAM revendiquait en octobre 1995 185 adhérents, soit l'ensemble des accompagnateurs diplômés du CFAMM travaillant sur le terrain, et même au-delà. Le taux d'adhésion à l'association donne un indicateur assez sûr du taux de professionnalisation des lauréats du centre de formation, qui est globalement de 84%.

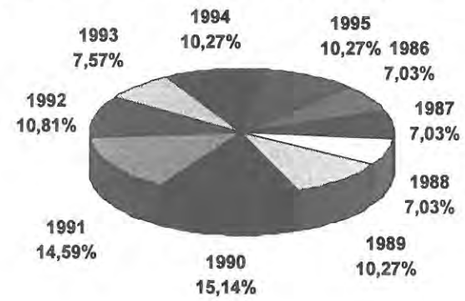
A. Adhésion à l'ANGAM selon les promotions du CFAMM

Il n'apparaît pas d'écart vraiment significatif entre les taux d'adhésion des différentes promotions (voir le tableau ci-dessous). On constate environ 15% de " perte " (0 à 31% selon les promotions), ce qui est peu. Presque tous les lauréats du CFAMM sont intégrés à l'organisation professionnelle.

Tableau 7 : répartition des adhérents ANGAM 1995 par promotions

Promotion	Lauréats	Adhérents
1986	16	13
1987	18	13
1988	19	13
1989	21	19
1990	31	28
1991	28	27
1992	20	20
1993	17	14
1994	24	19
1995	26	19
Total :	**220**	**185**

figure 6 : répartition ANGAM 1995 par promotions



Cependant, on peut s'étonner que les diplômés les plus récents ne soient pas tous adhérents.

Si on comprend que certains des plus anciens dans la profession aient changé d'orientation, peu d'explications viennent à l'esprit s'agissant d'accompagnateurs diplômés depuis seulement quelques mois, qui devraient logiquement tous avoir souscrit une assurance professionnelle !

C'est là un indicateur alarmant du point de vue du recrutement, et il faut s'inquiéter de voir augmenter d'année en année la proportion de diplômés qui ne s'intègrent pas à la profession.

Il est cependant possible que cet état de fait soit le résultat d'un dysfonctionnement interne du syndicat, incapable en l'absence d'un secrétariat de mettre en place un système fiable de collecte des cotisations.

b. Répartition des adhérents ANGAM selon l'origine géographique

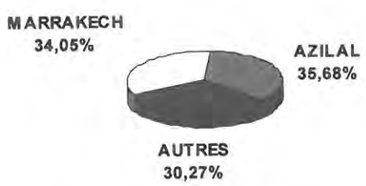
tableau 8: répartition adhérents ANGAM par Provinces

Province	Adhérents	%
Al Haouz	50	27,03
Azilal	66	35,68
Beni Mellal	6	3,24
Chefchaouen	1	0,54
Chichaoua	1	0,54
Errachidia	7	3,78
Fès	6	3,24
Ifrane	6	3,24
Khenifra	2	1,08
Marrakech	13	7,03
Midelt	2	1,08
Ouarzazate	21	11,35
Oujda	1	0,54
Taroudant	1	0,54
Taza	1	0,54
Inconnu	1	0,54
Total :	**185**	**100%**

Il est donc possible de regrouper les accompagnateurs en montagne en trois groupes d'importance à peu près équivalente selon leurs origines géographiques (voir) :

- 1/3 d'Azilal ;
- 1/3 de Marrakech (Marrakech et Al Haouz) ;
- 1/3 des autres Provinces.

Figure 7: répartition géographique ANGAM



Soulignons cependant que cette répartition ne reflète que l'origine des AEM, et non leur région d'exercice. De nombreux AEM parmi ceux qui travaillent avec des agences ou souhaitent le faire sont en fait basés à Marrakech s'ils ne sont pas en montagne, et souvent n'exercent pas dans leur région d'origine.

C. Adhérents ANGAM actifs en 1994 / 1995

L'ANGAM annonce donc 185 adhérents parmi les 220 diplômés du CFAMM. Mais parmi ces professionnels-là, tous ne sont pas en exercice effectif sur le terrain[5] durant la période qui nous intéresse. Certains travaillent en agence et n'ont plus - ou alors de façon exceptionnelle - d'activité d'accompagnement de terrain. La majorité des jeunes les plus récemment diplômés n'a pas - encore - de clientèle, et leur saison s'est limitée à l'été 1995.

Certains enfin résident à l'étranger mais conservent leur affiliation à l'ANGAM. Au bout du compte, il s'avère qu'une dizaine des adhérents de l'ANGAM est à l'étranger (souvent mariés), une quinzaine a une autre activité, en agence notamment, et une vingtaine n'a pas encore de clientèle. **Nous estimons donc à 140 le nombre des accompagnateurs adhérents de l'ANGAM en activité sur le terrain durant l'année 1994 / 1995.**

III. Réponses à l'enquête

1. Réponses au questionnaire

Sur les questionnaires renvoyés, 63 réponses seront utilisées, provenant de 46 diplômés du CFAMM *(73% des réponses, le quart des adhérents de l'ANGAM a répondu)* et de 17 clandestins *(27 % des réponses)*. Sur les 14 agences sollicitées, seules 5 ont accepté de détailler leur activité, soit un peu plus du tiers des agents.

Finalement :

- 301 groupes d'agences sont retenus ;

- 413 groupes d'accompagnateurs sont retenus ;

- 707 groupes sont détaillés au total, après élimination des doublons (groupes déclarés à la fois par l'agence et un accompagnateur, ou par deux accompagnateurs ayant travaillé ensemble).

2. Base de données

Nous avons donc pu constituer une base de données (voir page suivante) comprenant trois tables :

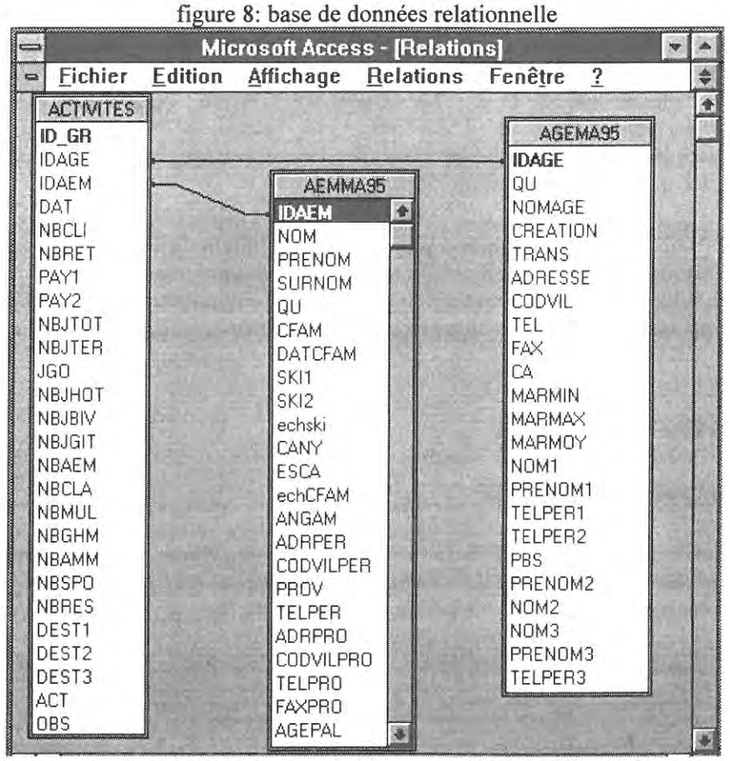
- une table " *Activité 1994/1995* " relevant les détails des 707 groupes déclarés après élimination des doublons.

- une table " *Accompagnateurs* " (identification personnelle et vœux de formation) recensant les 220 diplômés du CFAMM de 1985 à 1995 ainsi qu'une trentaine de clandestins.

- une table " *Agences* " (identification de l'entreprise) recensant les 14 agences marocaines spécialisées déclarées ainsi que certains opérateurs travaillant " en direct ".

[5] *source : enquête personnelle 1995*

figure 8: base de données relationnelle



Compte tenu de la structure de l'ANGAM vue précédemment, l'échantillon de réponses obtenu permet-il valablement d'extrapoler ? L'ensemble des promotions du CFAMM est-il représenté ? Les réponses reflètent-elles la variété de l'origine géographique des AEM ? En d'autres termes, l'échantillon est-il valide ?

3. Validité de l'échantillon

Voyons quelle est la répartition, par promotions et par Provinces, des réponses disponibles :

tableau 9 : répartition des réponses par promotion

Promotion	Réponses
1986	2
1987	5
1988	2
1989	7
1990	5
1991	7
1992	2
1993	7
1994	3
1995	6
sous-total :	46
(+ non diplômés)	*17*
Total réponses :	**63**

figure 9: répartition des réponses des diplômés par promotions

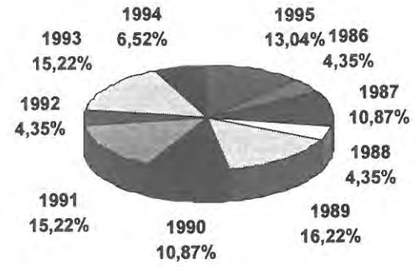
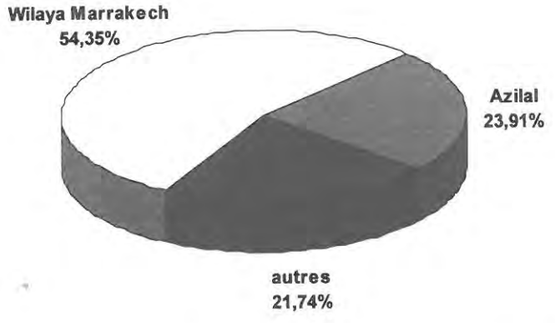


tableau10: répartition des réponses des diplômés par Provinces

Province	Réponses
Al Haouz	20
Azilal	11
Beni Mellal	2
Chefchaouen	1
Errachidia	1
Ifrane	1
Marrakech	5
Ouarzazate	5
Total réponses diplômés	**46**
non diplômés Al Haouz	***17***

figure 10: répartition des réponses des diplômés par Provinces



Comparons maintenant cette répartition avec celle des adhérents de l'ANGAM. En comparant la figure 6 p.51 (page 46) et la figure 9 , on peut constater que l'échantillon est correct en ce qui concerne la représentation des AEM issus des différentes promotions de 1986 à 1995. Mais en confrontant la figure 7 page 52 avec la figure 10, on constate une nette sur-représentation de la Wilaya de Marrakech (préfectures de Marrakech et

province de Al Haouz). Ce plus fort pourcentage de réponses peut sans doute s'expliquer par la proximité géographique qui a facilité la diffusion de l'information et des questionnaires aux accompagnateurs de la Province, mais aussi par la diffusion des questionnaires qui dans cette zone s'est faite " de la main à la main " et non par courrier.

Et en effet, les questionnaires diffusés par voie postale par l'ANGAM n'ont souvent été trouvés par leurs destinataires qu'à la fin de la saison d'été, au mois de septembre ou d'octobre, et certains accompagnateurs n'ont pas répondu car ils croyaient qu'il était alors déjà trop tard. Tout le monde ne l'a d'ailleurs pas reçu.

Nous avons reçu des réponses jusqu'à la fin du mois de janvier 1996. Enfin quelques questionnaires, envoyés en recommandé, n'ont pu être retirés à temps et ont donc été retournés à leur expéditeur. En tout état de cause, il conviendra donc de tenir compte de ce déséquilibre en faveur du massif du Toubkal lors de l'interprétation de certains résultats.

IV. Résultats concernant les clients

1. Combien de clients accompagnés en 1994 / 1995 ?

Le nombre des réponses à l'enquête représente l'équivalent d'un quart des adhérents de l'ANGAM, un tiers des AEM en activité mais, compte tenu de l'absence de réponse exhaustive de quelques-unes des agences réceptives les plus importantes, une extrapolation des résultats à l'ensemble de l'activité nous paraît plus proche du quadruple des résultats de l'enquête que de leur triple. Nous prendrons une position médiane, en extrapolant les résultats de l'enquête par un **facteur multiplicateur de 3,5**.

Pour la saison 1994 / 1995, l'enquête fait apparaître 5 725 clients. L'extrapolation, présentée dans le tableau ci-dessous, permet d'estimer la fréquentation à 20 000 clients accompagnés.

Tableau 11 : fréquentation globale 94/95

Nombre de clients	Enquête saison 94 / 95	Extrapolation (x 3,5)
	5 725	20 038

Le Ministre du Tourisme[6] annonce que, " *au Maroc, le nombre de randonneurs, toutes nationalités confondues, est passé de 15 000 en 1987 à plus de 45 000 en 1994* ". Ce chiffre est très supérieur à notre estimation, mais il inclut tous les types de clients, étrangers ou non, accompagnés ou autonomes. S'il est délicat de comparer des chiffres obtenus selon des méthodes différentes, il faut aussi, dans ces annonces, faire la part de la promotion.

Une étude[7] du Bureau de Développement du Tourisme Rural du Ministère du Tourisme faisait apparaître pour l'année 1992 les chiffres de 4640 clients d'agence et 4196 client d'AEM, soit un total de 8836 clients accompagnés déclarés. Après l'application de coefficients de pondération tenant compte des non-réponses et de la sous-déclaration estimée, et en considérant des proportions de clients non accompagnés variant selon les zones, le BDTR obtenait un total de 30 920 clients toutes clientèles confondues, et situait en conclusion " *la fréquentation touristique en montagne à environ 35 000 touristes en 1992* ".

[6] *discours de Monsieur Mohamed ALAOUI M'HAMDI, ministre du Tourisme, pour l'ouverture du colloque de Marrakech en novembre 1995.*

[7] *BDTR, juillet 1993 : " Programme de Développement du Tourisme de Montagne : Bilan 1988-1993",*

L'étude menée par Pégase Développement en 1993, présentée plus loin, aboutit pour sa part à une fréquentation de l'ordre de 11 200 clients étrangers, en se basant sur des résultats partiels. On pourrait donc estimer, sur cette base, la fréquentation globale à 14 000 randonneurs, soit moins de la moitié du chiffre avancé par le Ministère du Tourisme pour la même période ?!

Ces écarts montrent à l'évidence la difficulté des statistiques dans ce domaine. Il serait bon de préciser les critères utilisés et les limites des populations de référence, afin de disposer d'un indicateur permettant les comparaisons d'année en année et de région à région, ce qui est loin d'être le cas.

2. Quelle répartition entre clients d'agences et clients individuels ?

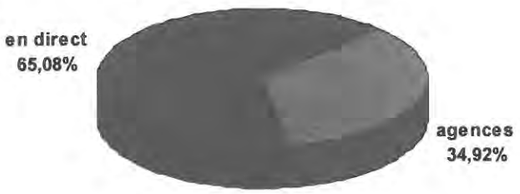
Concernant les groupes constitués déclarés par les accompagnateurs diplômés (398 groupes au total), 259 groupes sont constitués de clients individuels, 139 sont des groupes de clients d'agence. Les groupes encadrés par des non diplômés sont forcément, bien sûr, tous des groupes " en direct ". Ils ne sont donc pas pris en compte ici car ils fausseraient la répartition en minimisant la proportion de clients d'agence.

On constate que les groupes d'agences ne représentent qu'à peine 35 % des groupes encadrés. **Les groupes individuels représentent presque les deux tiers des groupes encadrés par les accompagnateurs diplômés** ayant répondu à l'enquête. Ceci est une surprise, car il était couramment admis que la proportion de clients " en direct " ne dépassait pas 50 % du volume total d'activité des AEM.

Tableau 12: répartition des groupes agences / individuels

Type de groupe	Nombre
Groupes d'agence	139
Groupes d'individuels " en direct "	259
Total de groupes	**398**

figure 11 : répartition groupes en direct / groupes d'agence



Certes les accompagnateurs du massif du Toubkal, majoritaires dans l'échantillon, font partie de ceux qui ont le plus souvent l'occasion de travailler en direct, bénéficiant de l'attrait des touristes pour le point culminant de l'Atlas et de leur ancienneté dans l'activité. Mais rappelons que cette proportion ne tient pas compte de l'activité des guides clandestins qui, sauf circonstances tout à fait exceptionnelles, ne travaillent jamais pour une agence. Et nous savons par ailleurs que dans bien des zones il n'y a aucun accompagnateur diplômé en activité disponible. En conséquence, sur l'ensemble du territoire national, **la proportion de groupes effectivement encadrés par une agence marocaine spécialisée ne doit guère dépasser le quart des séjours**. Cela pose de nouvelles questions.

Tout d'abord, on peut penser que les retombées financières pour le pays sont bien moindres que ce qu'elles pourraient être. En effet, le bénéfice tiré par le Maroc de cette activité est en grande partie lié aux **recettes fiscales** qu'elle génère, recettes dont une bonne partie passe par le canal des agences réceptives. Or, dans le cas d'activité " en direct ", la

fiscalisation est nulle pour toutes les prestations de terrain (sur lesquelles une agence verse 19% au titre de la taxe sur la valeur ajoutée). Il ne reste que la TVA payée sur les activités périphériques.

Ne conviendrait-il pas de se pencher sur les modalités qui permettraient la fiscalisation de l'activité des accompagnateurs ? D'autre part, si le rôle d'interlocuteur privilégié joué par TRANS-Maroc auprès des pouvoirs publics n'y perd pas en légitimité, il apparaît bien qu'il ne représente qu'une fraction de l'activité, et qu'il faudra veiller à nouer des liens avec les accompagnateurs et le secteur associatif pour qu'il soit tenu compte des diverses préoccupations.

3. Nationalités des clients

Quelle est la nationalité des clients ? La plupart du temps, les groupes sont homogènes de ce point de vue. Lorsqu'il y a plusieurs nationalités dans un groupe, celle retenue est celle qui est principalement représentée dans le groupe.

Tableau 13 : pays d'origine des groupes

Code	Pays d'origine	Groupes	en %
F	1. France	443	62,75
R	2. Royaume-Uni	51	7,22
D	3. Allemagne	38	5,38
H	4. Suisse	31	4,39
N	5. Pays-Bas	26	3,68
E	6. Espagne	24	3,40
.B	7. Belgique	22	3,12
I	8. Italie	13	1,84
M	9. Maroc	9	1,27
O	10. Autriche	9	1,27
Z	11. Résidents étrangers	8	1,13
J	12. Japon	6	0,85
A	13. autres	7	0,99
U	14. États-Unis	5	0,71
S	15. Suède	5	0,71
P	16. Portugal	4	0,57
C	17. Canada	3	0,42
L	18. Luxembourg	2	0,28
	Total groupes :	**706**	**100%**

tableau 14 : nationalité des clients

Code	Pays d'origine	pax	en %
F	1. France	3459	60,42
D	2. Allemagne	383	6,69
R	3. Royaume-Uni	363	6,34
B	4. Belgique	331	5,78
H	5. Suisse	314	5,48
N	6. Pays-Bas	192	3,35
E	7. Espagne	157	2,74
O	8. Autriche	87	1,52
I	9. Italie	72	1,26
U	10. États-Unis	70	1,22
M	11. Maroc	59	1,03
J	12. Japon	48	0,84
S	13. Suède	46	0,80
P	14. Portugal	39	0,68
Z	15. Résidents étrangers	35	0,61
A	16. Autres et inconnu	29	0,50
L	17. Luxembourg	25	0,44
C	18. Canada	16	0,28
	Total pax :	**5725**	**100%**

Pas de surprise, les Français sont toujours largement majoritaires, en nombre de séjours comme en nombre de clients. Il est par contre surprenant de voir que l'Espagne, en ce qui concerne le nombre de séjours, ne vient qu'en 6ème position, après les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne et le Royaume-Uni !

La proximité géographique ne semble pas jouer de rôle majeur. Autres surprises : la faible proportion des clients venant d'Italie, pourtant pays de tradition alpine, et la quasi absence du Portugal.

Il est flagrant qu'il y a en Europe des marchés à prospecter qui sont très loin d'être saturés.
L'origine des différences que l'on peut constater entre les résultats par groupes (tab 13) et les résultats par personnes (tab 14) doit se trouver dans le différentiel d'effectif des groupes selon leur nationalité.

Par exemple, le Royaume-Uni est devant l'Allemagne en ce qui concerne le nombre de groupes (respectivement 51 et 38 groupes), mais cela représente un peu moins de personnes car l'effectif moyen des groupes allemands est sans doute plus important.

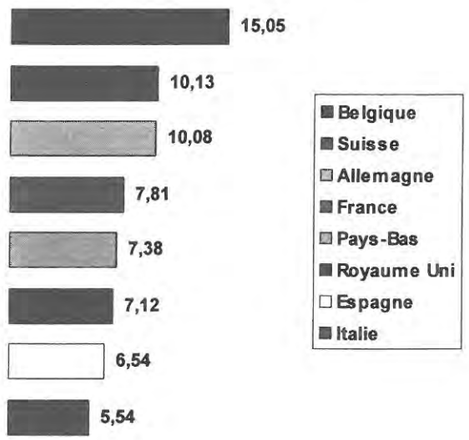
Si la Belgique, en 7ème position en ce qui concerne le nombre de groupes, est en 4ème position en ce qui concerne le nombre de clients, c'est donc que les groupes belges sont plus importants (plus de 15 pax en moyenne), ce que nous constatons dans le tableau 15 ci-après.

Tableau 15 : moyenne des effectifs des groupes

Pays d'origine	Groupes	Moyenne
Belgique	22	15,05
États-Unis	5	*14,00* *
Luxembourg	2	*12,50* *
Suisse	31	10,13
Allemagne	38	10,08
Portugal	4	*9,75* *
Autriche	9	*9,67* *
Suède	5	*9,20* *
Japon	6	*8,00* *
France	443	7,81
Pays-Bas	26	7,38
Royaume Uni	51	7,12
Maroc	9	*6,56* *
Espagne	24	6,54
Italie	13	5,54
Canada	3	*5,33* *
Résidents étrangers	8	*4,38* *
Moyenne générale		8,11

** N.B : résultat peu significatif du fait d'un échantillon trop restreint (< 10 groupes).*

Figure 12 : effectif moyen des groupes selon l'origine des clients



4. Taux de retour

Le taux de retour calculé (voir tableau 16 est de 9,36 %, ce qui est très inférieur à ce qui était attendu. Mais ce chiffre se situe en dessous de la réalité car les AEM - et surtout les agents, moins proche de leurs clients - ignorent souvent si ceux-ci sont ou non déjà venus au Maroc.

Tableau 16 : taux de retour clients AEM

Nombre de clients	Clients déjà connus	Taux de retour
5725	536	9,36 %

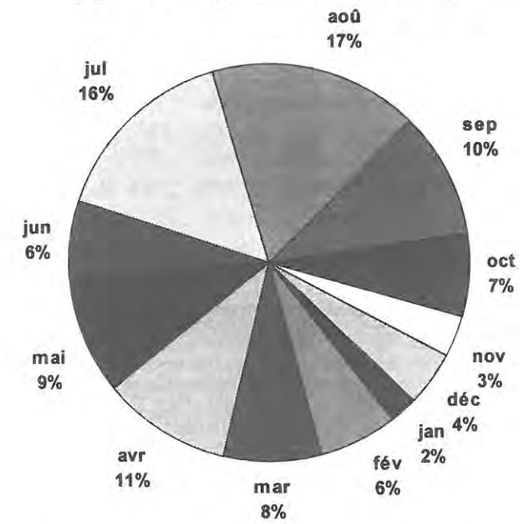
Ce taux est certes supérieur à celui estimé pour le tourisme au Maroc du point de vue global (environ 6 %), mais une étude orientée client plus systématique serait plus révélatrice à cet égard. Cela permettrait d'estimer le rôle du bouche à oreille, autrement dit de répondre à la question : Combien de personnes qui viennent en montagne au Maroc le font sur les conseils de quelqu'un qui y est déjà allé, en l'accompagnant le cas échéant ?

5. Quelle répartition annuelle ?

tableau 17 : répartition annuelle clients 94/95

94/95	Clients	
septembre	583	10,18%
octobre	392	6,85%
novembre	188	3,28%
décembre	245	4,28%
janvier	133	2,32%
février	366	6,39%
mars	450	7,86%
avril	607	10,60%
mai	535	9,34%
juin	359	6,27%
juillet	891	15,56%
août	976	17,05%
Total	5725	100%

figure 13 : répartition annuelle clients



La fréquentation tout au long de l'année est bien mieux répartie qu'on aurait pu le craindre. La période creuse est celle des trois mois de novembre, décembre et janvier, avec cependant une meilleure fréquentation durant les mois de décembre du fait des congés de fin d'année. La saison touristique s'étend de février à octobre, avec trois mois de moindre fréquentation qui sont les mois de février et octobre en début et fin de saison, mais aussi le mois de juin à l'articulation entre les randonnées de printemps et les congés estivaux. Les mois les plus fréquentés, juillet et août, ne représentent ensemble qu'un tiers de la fréquentation, soit un peu moins que la fréquentation observée de février à mai. Ce relatif étalement ne profite cependant pas à tous les accompagnateurs. En effet, il est le résultat d'une diversification des activités (randonnée pédestre mais aussi ski, VTT…) et d'une mobilité géographique saisonnière (Sud, côte…). Un accompagnateur restant dans sa vallée à attendre le client n'en profiterait guère. Ceci explique aussi le vif désir des accompagnateurs à pouvoir obtenir une qualification en ski de montagne, et en

particulier ceux du massif du Toubkal. En effet, cette qualification permet durant environ trois mois de travailler sur place alors que, sans qualification ski, l'AEM qui veut exercer doit partir la plupart du temps au sud de l'Atlas (Saghro, Anti-Atlas, désert, 4x4 ou / et chameaux…).

6. Hébergement en montagne

L'utilisation des structures d'hébergement ou des bivouacs suit à peu de choses près cette répartition annuelle. Les périodes de plus forte fréquentation sont les mois de juillet et août. La répartition mensuelle fait apparaître une fréquentation relative des gîtes et refuges par rapport au bivouac plus importante en mars-avril, et particulièrement faible en décembre et février. Mais ces chiffres ne sont guère révélateurs car pour certaines destinations, en l'absence de possibilités d'hébergement, le bivouac est de rigueur.

Tableau 18 : nuitées bivouac et gîtes 94/95

94/95	Nuitées bivouac		Nuitées gîtes	
septembre	3882	11,44%	1033	9,78%
octobre	1764	5,20%	655	6,20%
novembre	1046	3,08%	291	2,76%
décembre	1633	4,81%	276	2,61%
janvier	516	1,52%	123	1,16%
février	1581	4,66%	277	2,62%
mars	2000	5,90%	933	8,84%
avril	2444	7,20%	1303	12,34%
mai	2781	8,20%	884	8,37%
juin	2474	7,29%	557	5,27%
juillet	6876	20,27%	2110	19,98%
août	69302	20,437,	2118	20,06%
total	33927	100%	10560	100%

tableau 19 : répartition mensuelle bivouac et gîtes 94/95

94/95	Nuitées bivouac	Nuitées gîtes
septembre	78,98%	21,02%
octobre	72,92%	27,08%
novembre	78,23%	21,77%
décembre	85,54%	14,46%
janvier	80,75%	19,25%
février	85,09%	14,91%
mars	68,19%	31,81%
avril	65,23%	34,77%
mai	75,88%	24,12%
juin	81,62%	18,38%
juillet	76,52%	23,48%
août	76,59%	23,41%
Total	76,26%	23,74%

V. Évaluation économique de l'activité

Après l'évaluation de la fréquentation, nous allons voir quel chiffre d'affaires est généré annuellement par la randonnée accompagnée, et quelle proportion de ces revenus bénéficie à la montagne, et est donc susceptible d'être injectée et redistribuée dans le système économique local.

1. Evaluation saison 1994 / 1995

Rappelons que le nombre des réponses à l'enquête représentent le quart des adhérents de l'ANGAM et le tiers des AEM en activité. Une juste extrapolation à l'ensemble de l'activité des résultats partiels obtenus nous paraissant plus proche du quadruple des résultats de l'enquête que de leur triple, nous avons choisi d'utiliser un **facteur multiplicateur de 3,5**. Pour la saison 1994 / 1995, l'enquête fait apparaître 5 725 clients, dont l'encadrement a nécessité 6 131 journées de travail d'accompagnateur et 17 786 journées de travail de muletier, cuisinier ou porteur.

A. Revenus directs des AEM et muletiers

L'extrapolation, présentée dans le tableau ci-dessous, permet d'estimer la fréquentation à 20 000 clients, comme nous l'avons vu précédemment, représentant 21 000 journées de travail d'accompagnateur diplômé et 62 000 journées de travail de muletier[8].

Tableau 20 : journées travaillées et revenus directs 94/95

	Enquête saison 94 / 95	Extrapolation (x 3,5)	Tarif (séjour 8 jrs)	CA estimé
Clients	5 725	20 038	6000 FF	120 MF
Journées de travail AEM	6 131	21 459	200 Dh	4 291,800 KDh
Journées de travail muletiers	17 786	62 251	75 Dh	4 668,825 KDh
Nuitées gîtes et ass.	10 560	36 960	50 Dh	1 848,400 KDh

Sur la base d'une durée moyenne du séjour en montagne d'une semaine (l'enquête fait apparaître une moyenne de 8,4 jours de terrain par séjour, pour une durée totale moyenne de séjour de 11,5 jours) et d'un coût moyen de 6000 FF, cela représente un **CA de l'ordre de 120 MF (192 MDh)**, que se partagent les agences émettrices, les transporteurs aériens, les agences réceptrices spécialisées, les acteurs de la filière touristique classique et les acteurs de terrain. La partie de ce chiffre d'affaires que nous cherchons à évaluer est celle qui intéresse la montagne. On peut évaluer les **revenus des AEM à 4,3 MDh**, ceux des **muletiers à 4,7 MDh** (voir tableau ci-dessus), soit un total de 9 MDh versé directement par les agences ou les clients, compte non tenu des avantages en nature (matériel, nourriture…) ni de gratifications supplémentaires éventuelles (pourboires…).

Notons qu'il n'est pas pertinent d'évoquer un "revenu moyen annuel" pour un AEM, car les volumes d'activité et les revenus sont très inégaux. Les revenus annuels des AEM, compte tenu de l'ensemble de leurs activités, vont de 3 000 Dh à plus de 150 000 Dh[9] pour ceux que nous avons pu estimer, s'échelonnant sur une échelle de 1 à 50 ! Cette remarque concerne également les muletiers. Certains ne travaillent qu'occasionnellement, quelques journées dans l'année, alors que pour d'autres c'est une véritable activité saisonnière, pour laquelle des bêtes sont parfois achetées en début de saison puis

[8] Nous ne distinguons pas entre muletiers, cuisiniers ou porteurs.
[9] source : entretiens avec AEM

revendues ensuite[10], des ouvriers agricoles étant engagés pour suppléer dans les travaux agricoles aux hommes de la famille partis travailler avec les touristes si l'effectif de la famille en main d'œuvre disponible ne permet pas l'exploitation agricole en faire-valoir direct en parallèle avec l'activité touristique.

B. Revenus des hébergements

Autres retombées directes, les nuitées chez l'habitant, en gîtes d'étape classés ou non classés, refuges ou auberges de montagne. Selon la même méthode, on peut estimer ces nuitées à environ 37 000. Si on les valorise à 50 Dh en moyenne (nuit et petit déjeuner), cela représente un **CA de 1,85 MDh**.

Tableau 21 : nuitées en montagne 94/95

	enquête 94 - 95	**extrapolation (x3,5)**	**tarif de valorisation**	**CA estimé**
nuités gîtes et ass	10 560	36 960	50Dh	1848KDh
nuités en bivouac	6 131	21 459	-	-

C. Autres retombées économiques

Les autres retombées, quoique bien réelles, sont beaucoup plus difficiles à évaluer. Les hébergements dont on vient d'estimer le chiffre d'affaires sur la base d'une valorisation moyenne de 50 Dh (pour la nuit et le petit déjeuner) assurent aussi un service de restauration et servent des consommations. Bon nombre de nuits en bivouac donnent lieu à un paiement perçu par le propriétaire de l'emplacement utilisé. Une partie de l'alimentation, dans des proportions extrêmement variables selon l'organisateur, la région et la saison, est achetée en montagne. Les camions et taxis locaux sont concernés, notamment par les clients ne transitant pas par une agence, et même certains des transporteurs assurant la liaison ville - montagne sont originaires de celle-ci. Quelques productions artisanales et agricoles sont vendues en circuit court aux touristes de passage. Les commerces et cafés profitent de la fréquentation touristique…

Mais plus qu'une estimation quantitative, il est intéressant d'aborder ces retombées économiques qualitativement, de noter leur impact sur certains de leurs bénéficiaires. Ainsi, l'atelier-contact installé avec l'aide des tisserandes du Projet pour permettre à une quinzaine d'artisanes des Aït Boulli (CR d'Abachkou) de commercialiser leur production en tissage (tapis et *ahendir*[11]) a réalisé un CA modeste, de l'ordre de 25 000 Dh durant la saison 1989. Chacune a réalisé quelques ouvrages, qui lui ont rapporté en moyenne 1 000 à 1 500 Dh de bénéfice net. C'est donc bien peu, mais si on réalise que pour la plupart d'entre elles le seul revenu personnel possible était celui que permettait la vente des œufs du poulailler familial, on se rend alors compte de l'importance de l'opération ! Les premières surprises de leur succès, elles ont organisé un méchoui pour fêter leur nouvelle autonomie financière, fête à laquelle étaient conviés leurs époux et… l'attaché de coopération de l'Ambassade de France à Rabat ! Ces messieurs ont répondu à l'invitation. Une partie de ces revenus a ensuite permis de participer au financement de la construction d'un gîte et d'un hammam privé à Abachkou, lequel est fort prisé par les touristes de passage et les stagiaires du CFAMM, mais aussi par les habitants du village.

Autre exemple, celui de trois stagiaires du CFAMM en menuiserie-boissellerie qui, grâce au seul produit initial de la vente des objets réalisés durant leur formation, qui avait été mis en réserve par les responsables du Projet, ont pu financer l'acquisition d'une parcelle de terrain dans leur village, à Agouti dans les Aït

[10] Selon la saison et bien sûr selon les qualités propres de l'animal, une mule se négocie de 3 500 jusqu'à plus de 10 000 Dh.

[11] châles

Bougmez. Sur cette parcelle, ils ont construit eux-mêmes selon des méthodes traditionnelles, avec les conseils d'un *maâlem*[12] local, un atelier en pisé qu'ils ont su décorer avec goût. Idéalement située, sur le bord de la piste et dans une zone où plusieurs gîtes d'étape accueillent des visiteurs, leur boutique-atelier a connu un franc succès.

Aujourd'hui, deux d'entre eux ont réussi (brillamment) la formation d'accompagnateur et ne travaillent plus guère dans l'atelier que pendant la saison creuse. Mais celui-ci a accueilli de nouveaux apprentis, et sert de point de vente pour la vente non seulement des objets de bois sculpté, mais aussi de tissages réalisés par les femmes des alentours.

On pourrait ainsi multiplier les exemples, citer les cas de retour dans sa vallée d'origine de tel ou tel accompagnateur qui s'était installé en ville à la suite de ses études, d'ouverture de commerces, d'investissement dans des structures d'hébergement ou des agences touristiques, d'achat de véhicules 4x4 pour le transport touristique…. Ce sont tous des cas particuliers, qui ne permettent certainement pas de déduire un mouvement général d'inversion de tendance des migrations montagne plaine mais qui, à leur échelle individuelle ou familiale, sont d'une portée majeure.

Différents travaux ont montré la difficulté que l'agriculture rencontre pour assurer la reproduction des exploitations familiales[13]. Le complément assuré par l'activité touristique permet souvent de "faire la différence", par le complément de revenu qu'il apporte d'une part, par la meilleure valorisation de certains revenus agricoles d'autre part, et enfin par la monétarisation de certaines tâches, notamment féminines, qui ne s'inscrivaient que dans le système domestique auparavant.

Puisque l'objectif est d'évaluer les retombées en montagne, supposons que chaque client, directement ou par l'intermédiaire de son accompagnateur, dépense en montagne sous l'une ou l'autre des formes évoquées précédemment (achat de produits alimentaires ou de repas préparés, achats de produits agricoles ou artisanaux, consommations, pourboires, location de muletiers, déplacements en camions ou taxis…) l'équivalent de 400 Dh[14] en moyenne pour un séjour de huit jours (soit 50 Dh journaliers ; certains dépensent moins, mais la plupart des visiteurs dépensent nettement plus). Cela représente déjà un **CA de 8 MDh**.

D. Récapitulatif des retombées économiques en montagne pour 1994 / 1995

tableau 22 : CA montagne 1994 / 1995

AEM	4,3 MDh
Muletiers et ass.	4,7 MDh
Nuitées gîtes et ass.	1,8 MDh
Autres	8,0 MDh
Total	**18,8 MDh**

En additionnant le chiffre d'affaires des AEM, muletiers, hébergeurs, et les revenus annexes on arrive à un CA annuel de **18,8 MDh (11,75 MF) de retombées directes en montagne** pour la saison 1994 / 1995, soit 940 Dh par client, ou environ 10% du montant global payé par les clients (pour un forfait avion et séjour tout compris au départ d'Europe). Pas loin de dix-neuf millions de Dirhams pour une année, voilà qui est

[12] maître-artisan

[13] Voir Mohamed OUKELMOUN, septembre 1993, " *Le rôle de la pluriactivité dans la formation des exploitations agricoles du Haut Atlas Central : Cas du tourisme de montagne dans la vallée d'Ait Bouguemmez* ".

[14] soit par exemple pour 8 jours : 50 Dh de taxi, 160 Dh d'alimentation (20 Dh /j ou 4 repas servis en gîte), 40 Dh de consommations diverses, 100 Dh d'achat de produits artisanaux ou agricole (objets de bois, tissages, noix…), 50 Dh de pourboires.

loin d'être négligeable et justifie amplement les efforts consentis par les pouvoirs publics pour la promotion de cette fréquentation touristique.

2. Evaluations 1992

Le bureau d'études Pégase Développement de Montpellier, chargé par la CFD en 1993 de réaliser un bilan-évaluation *ex-post* du programme de coopération, a tenté une évaluation des ressources liées au tourisme. Il évalue[15] la clientèle dirigée vers l'ensemble de la montagne marocaine par les émetteurs français à 5 600 personnes. Les clients directs (particuliers et associations) sont selon lui à peu près aussi nombreux, soit 11 000 clients, dont 80% ont le Haut Atlas comme destination. Du côté des réceptifs (agences spécialisées installées au Maroc), il y aurait 5 000 pax tous pays émetteurs confondus, ce qui donne en ajoutant un passage en direct du même ordre, soit 5 000 pax, 10 000 clients reçus.

Tableau 23 : fréquentation Haut Atlas 1992 (évaluation Pégase)

Agences françaises	**Autres agences**	**Total agences étrangères**
4 500	1 100	5 600
Français en direct	Autres en direct	Total clients étrangers directs
4 500	1 100	5 600
Total français	Total autres	**Total général**
9 000	2 200	**11 200**

Cette évaluation ne concerne que les émetteurs principaux de clientèle étrangère. Si l'on considère que cela couvre 80% de la clientèle, on peut extrapoler[16] une **fréquentation globale de l'ensemble des massifs de 14 000 clients** tous pays émetteurs confondus.

Tableau 24 : fréquentation tous massifs 1992 (extrapolation des travaux Pégase)

Agences françaises	**Autres agences**	**Total agences étrangères**
5 625	1 375	7 000
Français en direct	Autres en direct	Total clients étrangers directs
5 625	1 375	7 000
Total français	Total autres	**Total général**
11 250	2 750	**14 000**

Voyons maintenant quelles sont les retombées économiques[17] de cette fréquentation.

A. Clientèle d'agence

Selon l'hypothèse haute de cette évaluation, 4 000 à 5 000 touristes transitent par les agences réceptrices. Ils ont payé leur séjour[18] 6000 FF en moyenne, générant un CA (chiffre d'affaire) de 30 MF (millions de FF).

[15] Pégase s'appuie sur une enquête du ministère du Tourisme de juillet 1992, complété par ses soins, auprès de 10 des principaux émetteurs français (agences et associations) : Atalante, Azimut, Club Aventure, Hommes et Montagnes, Nomades, Terres d'Aventure, UCPA, Visage.

[16] en multipliant par 1,25 (80 x 1,25 = 100).

[17] Le taux de change du Dirham ayant fluctué, le taux retenu par Pégase dans ses travaux est de 1,6 Dh pour 1 FF. Nous avons utilisé et conserverons systématiquement ce taux dans ces travaux, afin de ne pas compliquer inutilement la lecture et la comparaison des tableaux.

Les agences réceptrices[19] au Maroc recevraient environ 25% de ce montant, soit un CA de 7,5 MF qui constituent le revenu des acteurs marocains de la filière.

Ces 7,5 MF se répartissent comme suit :

- frais et marge agences 2,5 MF
- prestations en ville 1,0 MF
- frais liés à la randonnée 4,0 MF

Ces 4 MF s'orientant plus ou moins directement vers des acteurs des zones de montagne (mais moins de la moitié des touristes transite par une agence, aussi conviendra-t-il d'en tenir compte) sont répartis à leur tour de la façon suivante :

- AEM 800 KF
- nourriture et autres prestations 1330 KF
- muletiers 1320 KF
- transport 550 KF

Les retombées de ce tourisme d'agence et leur répartition sont récapitulées dans le tableau 25.

Tableau 25: récapitulatif clients d'agence (Pégase)

	Acteurs	**Répartition**	**CA (KF)**
Séjours de 8 jrs en moyenne	Touristes	5000 x 6000F	30 000
Répartition ligne précédente	Agences	émettrices 75%	22 500
		réceptrices 25%	7 500
Répartition ligne précédente	Agence réceptive	33,33 %	2 500
	Prestations ville	13,33 %	1 000
	Frais randonnée	53,33 %	4 000
Répartition ligne précédente	Accompagnateurs	20,00 %	800
	Nourriture	33,25 %	1 330
	Muletiers	33,00 %	1 320
	Transport	13,75 %	550

Si on conserve le facteur multiplicateur de 1,25 pour approcher les retombées globales[20] de la clientèle d'agence, on arrive à (4000 KF x 1,25) un CA de **5 MF (8 MDh)** en ce qui concerne les frais liés à la randonnée qui s'orientent plus ou moins directement vers des acteurs de zone de montagne.

Les figures ci-dessous illustrent la répartition du CA telle qu'elle est présentée par Pégase.

[18] prix pour une semaine, y compris le voyage aérien. Pégase considère par hypothèse que la RAM assure 40% des vols à destination de Marrakech.

[19] l'activité est très concentrée : les 4 agences réceptrices les plus importantes réaliseraient près de 80% du CA.

[20] 80 x 1,25 = 100

Figure 14 : répartition CA émetteur / réceptif



figure 15 : répartition CA au Maroc

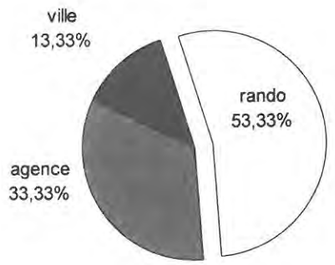
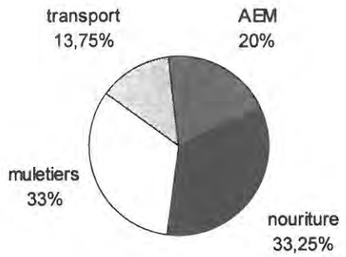


figure16 : répartition CA en montagne



Rappelons que, pour notre estimation de la saison 1994 / 1995, nous n'avons pas intégré les frais de transport dans le CA " montagne ", car les agences de transport touristique qui assurent les liaisons des randonneurs entre la ville et la montagne, en minibus ou 4x4, sont des entreprises citadines, même si certains AEM ont investi dans ce secteur.

B. Revenus directs

Les revenus annuels directs sont estimés, en tenant compte des clients en direct et des clients d'agence, à **2,05 MF** (3,28 MDh) annuels pour les AEM, et **2,023 MF** (3,237 MDh) par an pour les muletiers.

Tableau 26 : revenus AEM et muletiers (Pégase)

Clients d'agence		**Accompagnateurs jrs x tarif**	**CA**	**Muletiers jrs x tarif**	**CA**
	5 000 pax x 8 j : 40 000 j	*10 000 x 200 Dh*	*2 MDh* (1 250 KF)	*15 000 x 75*	*1,12 MDh* (703 KF)
	Frais de déplacement	30%	- 375 KF		
	Revenu	70%	875 KF		703 KF
			1400 KDh		*1125 KDh*
Clients en direct	Revenu		1175 KF		1 320 KF
			1880 KDh		*2112 KDh*
	Total :		2 050 KF		2 023 KF
			3280 KDh		*3237 KDh*

C. Récapitulatif

Les retombées du tourisme dans le Haut Atlas sur l'économie marocaine sont estimées par Pégase Développement à 21 MF en année courante, qui se partagent à égalité (environ 10,5 MF) entre la compagnie aérienne Royal Air Maroc et les prestations terrestres.

Sur cette somme, le CA global dans le Haut Atlas est de l'ordre de 6,9 MF. La marge nette doit avoisiner les 4 MF.

Tableau 27 : évaluation retombées économiques Haut Atlas 1992 (Pégase)

	Clients agence	
CA RAM	4 500 KF	
CA au Maroc	7 500 KF	
	dont agences	2 500 KF
	prestations ville	1 000 KF
	montagne	4 000 KF
	Clients en direct	
CA RAM	6 000 KF	
CA Maroc	2 870 KF	
	dont AEM	1 250 KF
	muletiers	700 KF
	gîtes	220 KF
	transport	700 KF
Total RAM	10 500 KF	
Total Maroc	**20 870 KF**	
Total montagne		**6 870 KF**

Si on extrapole ces données (voir tab 28) comme nous l'avons fait précédemment, les retombées globales du tourisme en montagne sur l'économie marocaine doivent être de l'ordre de 26 MF annuels, qui se partagent à égalité (environ 13 MF) entre la RAM et les diverses prestations terrestres (hôtels, agences, transport, randonnée...).

Sur cette somme, le CA global en montagne serait de l'ordre de 8,6 MF (13,76 MDh), et la marge nette doit avoisiner les 5 MF (8 MDh).

Tableau 28: retombées économiques globales (extrapolation des résultats de Pégase)

	Clients agence		
CA RAM	5 625 KF		9 000 KDh
CA au Maroc	9 375 KF		15 000 KDh
	dont agences	3 125 KF	5 000 KDh
	prestations ville	1 250 KF	2 000 KDh
	montagne	5 000 KF	8 000 KDh
	Clients en direct		
CA RAM	7 500 KF		12 000 KDh
CA Maroc	3 600 KF		5 760 KDh
	dont AEM	1 575 KF	2 520 KDh
	muletiers	875 KF	1 400 KDh
	gîtes	275 KF	440 KDh
	transport	875 KF	1 400 KDh
Total RAM	13 125 KF		21 000 KDh
Total Maroc	**26 100 KF**		41 760 KDh
Total montagne		**8 600 KF**	**13 760 KDh**

D. Quelle évolution de 1992 à 1995 ?

Bien sûr, là encore la comparaison est délicate. Si nous considérions le transport comme un service vendu " en ville " pour l'essentiel, Pégase l'intègre dans le CA montagne. Nous prenons ici en compte l'ensemble des hébergements touristiques alors que n'apparaissent là que les nuitées en gîtes officiels, même s'ils ne sont pas tous classés… C'est pourquoi nous ne comparons dans le tableau suivant que les chiffres concernant les accompagnateurs, les muletiers et le chiffre d'affaires " montagne " global, afin de donner une estimation du taux de progression de l'activité. Celui-ci apparaît **supérieur à 10% par an.**

Tableau 29: évolution CA montagne 1992-1995

	1992 extrapolé de Pégase	**1995 extrapolé de l'enquête**	**1992 à 1995 variation**
Accompagnateurs	3,28 MDh	4,3 MDh	+31,10 %
Muletiers et ass.	3,24 MDh	4,7 MDh	+45,06 %
Nuitées gîtes et ass.		1,8 MDh	
Autres		8,0 MDh	
Total	**13,7 MDh**	**18,8 MDh**	**+37,23%**

VI. Les voeux des professionnels

1. Quels sont les vœux de formations techniques ?

Le questionnaire permettait aux accompagnateurs de préciser et hiérarchiser leurs vœux en matière de formation technique. Le tableau 30 et la figure 17indiquent le nombre de citations dans les questionnaires pour chacune des spécialités. Le tableau et la figure de droite illustrent les **priorités** (la seule spécialité retenue est ici celle qui est citée en premier).

Tableau 30 : vœux de formation technique

Type de formation	**Vœux**
1. ski de montagne	34
2. milieu naturel	22
3. escalade /canyon	
4. cartographie / orientation	21
5. vélo tout terrain	20
6. premiers secours	19
7. hygiène, cuisine	16
8. gestion	14
9. eau vive	10
10. parapente	3
11. chasse et pêche	2

tableau31: priorités de formation technique

Type de formation	**1er vœu**
1. premiers secours	12
2. escalade / canyon	9
3. ski de montagne	8
4. milieu naturel	7
5. cartographie / orientation	3
6. gestion	2
7. hygiène, cuisine	1
8. parapente	1

figure17: vœux de formation technique

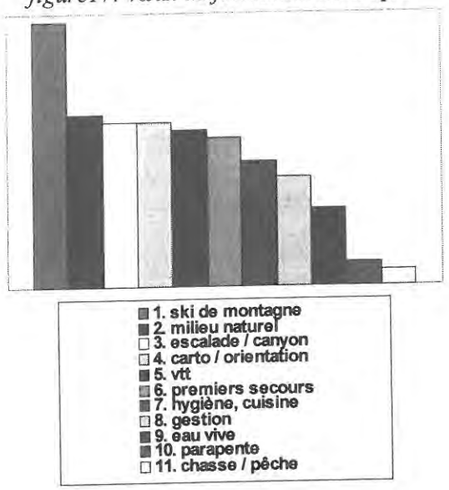
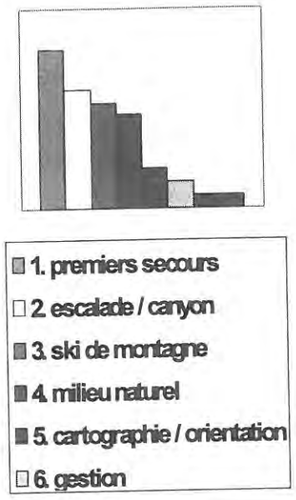


figure 18: priorités de formation technique



Ces résultats sont extrêmement intéressants, à plusieurs titres.

A. Fréquence des vœux de formation technique

On note que la **formation au ski de montagne** est la plus demandée. Pourtant, les agents de voyage présentent le ski comme une activité marginale. Comment alors expliquer pourquoi cette formation est la plus demandée par les accompagnateurs ? Trois explications, d'ailleurs complémentaires, peuvent être avancées :

• D'abord, on constate que l'interruption du programme de coopération a entraîné la disparition des stages de perfectionnement technique à partir du printemps 1993. C'est ainsi qu'une trentaine d'AEM, qui avaient suivi le premier stage de perfectionnement dans les Alpes françaises, se sont trouvés dans l'impossibilité de terminer leur formation et de valider leur qualification faute d'organisation de stage-

examen au Maroc. C'est en particulier le cas des 10 stagiaires qui ont engagé leur cycle de formation à Briançon durant l'hiver 1993 et qui ne peuvent officialiser - et donc monnayer - leur compétence. On comprend que cette situation entraîne une certaine amertume.

• Ensuite, la formation au ski de montagne nécessite un encadrement qualifié et du matériel spécialisé. Cette discipline n'est que très difficilement accessible individuellement au Maroc.

• Enfin, la répartition des clients montre que **les deux tiers des clients des AEM sont des individuels** (voir tableau 12 page 74). Les skieurs de montagne, qui sont toujours des montagnards aguerris, se trouvent naturellement dans cette catégorie. Or, les groupes d'individuels sont les plus recherchés par les AEM, qui en tirent plus de prestige et des revenus supérieurs que lorsqu'ils encadrent des clients confiés par une agence.

Ce même souci de professionnalisation et de promotion personnelle transparaît dans l'ordre des vœux suivants plaçant à égalité milieu naturel, escalade / canyon, cartographie / orientation et vélo tout terrain.

B. Priorités des vœux de formation technique

Par contre, en ce qui concerne les priorités, c'est **la formation aux premiers secours** qui vient en tête. Là, agents et accompagnateurs se rejoignent dans un souci de sécurité. Il est clair que les professionnels, même ceux qui ont suivi une formation aux premiers secours, se sentent insuffisamment préparés pour faire face aux situations d'urgence. Et **la sécurité est la première attente de la clientèle**.

2. Quels sont les vœux de formation aux langues ?

tableau 32 : vœux de formation en langues

Langue	Vœux
Anglais	29
Espagnol	27
Allemand	19
Français	12
Arabe	12
Italien	9
Berbère	5

tableau 33 : priorités formation langues

Code	Langue	1er vœu
R	anglais	27
D	allemand	7
E	espagnol	4
F	français	1

C'est sans surprise la langue anglaise qui vient en tête des vœux, quelle que soit la région d'origine des AEM, en fréquence comme en priorité, talonné par l'espagnol. Pourtant les Espagnols représentent moins de clients que les Hollandais par exemple. Mais le paradoxe n'est qu'apparent. En effet, les randonneurs qui viennent d'Espagne et parlent le castillan, le catalan ou le basque ne parlent que relativement rarement le français ou l'anglais. En comparaison, il est plus facile à un accompagnateur de communiquer avec un groupe d'Europe du nord au sein duquel se trouve presque toujours un francophone, ou à défaut un anglophone. Par ailleurs, les touristes espagnols sont très souvent des " individuels " ou des clubs affiliés ou non à la FEM[21], qui se passent volontiers des services des professionnels marocains, parfois pour des raisons financières mais souvent du fait de l'obstacle de la langue. Il y a là une **clientèle potentielle bien identifiée** par les professionnels, quelle que soit leur région.

[21] *FEM : Federación Española de Montañismo*

Ce qui est une surprise par contre, ce sont les vœux d'apprentissage de l'arabe et du berbère. Pour l'arabe comme pour le berbère, les accompagnateurs qui souhaitent une formation complémentaire sont tous berbères et originaires de la vallée de la Reghaya (Imlil et les villages environnants). Il s'agit le plus souvent, mais pas toujours, de professionnels n'ayant pas eu un cursus scolaire très poussé. Ce sont également ceux-là qui souhaitent se perfectionner en français. Nous pouvons dire qu'il s'agit là plus d'un souhait de **promotion personnelle** que de formation professionnelle.Pour l'allemand et l'italien, c'est un profil radicalement différent. Il n'y a pas de région particulière. Il s'agit d'accompagnateurs travaillant régulièrement en agence, et pour qui la langue serait un plus afin d'encadrer des groupes. On se trouve vraiment dans un cadre apparenté à la **formation continue**

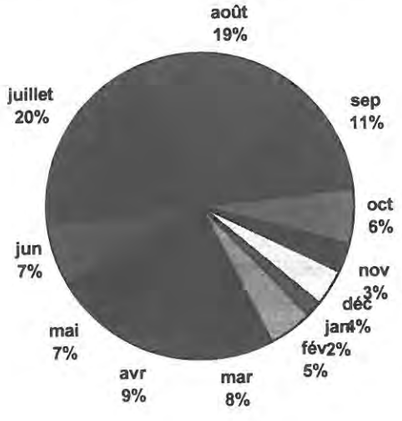
3. Quelle est la répartition annuelle des journées de travail ?

tableau 34 : clients et journées de travail 94/95

94/95	Clients		Jours AEM		Jours muletiers		Jours GHM		Jours AMM	
septembre	583	10,18%	668	10,90%	1787	10,05%	22	5,37%	111	22,52%
octobre	392	6,85%	360	5,87%	1398	7,86%	39	9,51%	71	14,40%
novembre	188	3,28%	195	3,18%	753	4,23%	28	6,83%	22	4,46%
décembre	245	4,28%	236	3,85%	588	3,31%	0	0%	23	4,67%
janvier	133	2,32%	99	1,61%	273	1,53%	8	1,95%	0	0%
février	366	6,39%	298	4,86%	865	4,86%	42	10,24%	10	2,03%
mars	450	7,86%	509	8,30%	1264	7,11%	120	29,27%	28	5,68%
avril	607	10,60%	534	8,71%	1597	8,98%	10	2,44%	40	8,11%
mai	535	9,34%	433	7,06%	1903	10,70%	32	7,80%	38	7,71%
juin	359	6,27%	404	6,59%	1238	6,96%	54	13,17%	11	2,23%
juillet	891	15,56%	1252	20,42%	3709	20,85%	21	5,12%	33	6,69%
août	976	17,05%	1143	18,64%	2411	13,56%	34	8,29%	106	21,50%
Total	5725	100%	6131	100%	17786	100%	410	100%	493	100%

A. Accompagnateurs en montagne

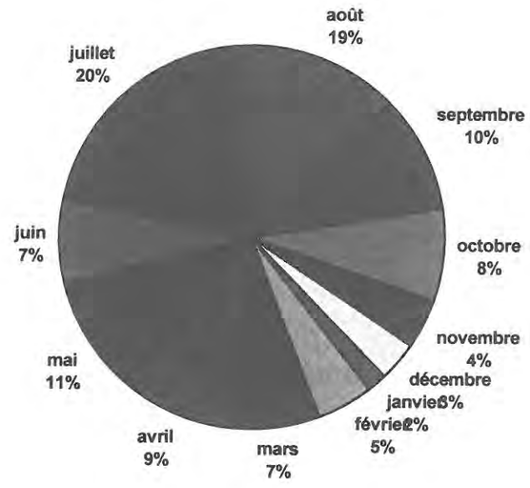
figure19 : répartition annuelle travail AEM



La répartition annuelle des journées de travail des accompagnateurs suit la répartition déjà constatée pour la fréquentation (voir p.78) . Le travail est moins concentré sur la période estivale que ce que l'on aurait pu imaginer. La saison creuse proprement dite n'est que de trois mois (novembre, décembre, janvier). A quelques nuances près, on peut faire, assez logiquement, la même constatation pour les journées de travail de muletiers, cuisiniers ou porteurs.

B. Muletiers et porteurs

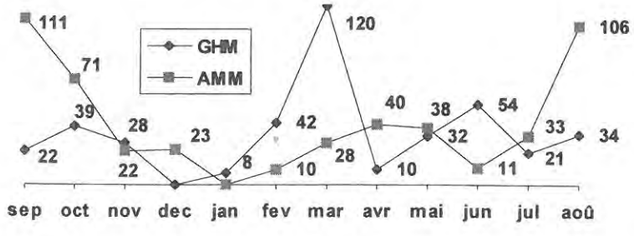
figure 20 : répartition annuelle travail muletiers et ass.



C. Professionnels étrangers

Le nombre de journées de travail de professionnels étrangers présente un profil radicalement différent selon que l'on s'intéresse aux guides de haute montagne ou aux accompagnateurs. Pour ces derniers, les deux mois principaux sont août et septembre qui représentent à eux seuls presque 45% des journées de travail d'AMM.

Figure 21 : journées professionnels étrangers



La répartition des journées de GHM montre un pic durant le mois de mars qui concentre près de 30% de leurs journées, pour l'encadrement de randonnées à ski. Ils sont moins disponibles durant la saison d'été durant laquelle ils travaillent en Europe.

VII. Les associations professionnelles

Au Maroc, les libertés publiques fondamentales (liberté de circuler et de s'installer dans toutes les parties du Royaume, liberté d'opinion, d'expression, de réunion, d'association, d'adhésion à une organisation syndicale ou politique) sont prévues par la Constitution[22] et leur exercice est régi par différents textes.

Le " Code des Libertés Publiques " promulgué le 15 novembre 1958 régit les rapports des particuliers avec l'État pour l'exercice de trois libertés fondamentales : Le droit d'association, les rassemblements publics et la presse. Les deux textes régissant le droit d'association sont le **dahir n°1-58-376 du 3 joumada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association**[23], texte de référence pour mes associations au Maroc comme l'est en France la loi de 1901, et le **dahir n°1-57-119 du 18 hija 1376 (16 juillet 1957) sur les syndicats professionnels**[24]. Ce dernier texte a servi de base à l'élaboration des statuts des associations professionnelles. Son article 2 prévoit que *les syndicats professionnels de personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés ou la même profession libérale peuvent se constituer librement* ". Plus adapté aux problèmes professionnels que le dahir " généraliste " de novembre 1958, celui de juillet 1957 prévoit la possibilité pour un syndicat de se constituer partie civile devant la justice en cas de *" préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent "* (art.10). Il permet la création de caisses de secours mutuel (art.12), de publications, de cours de formation continue (art.14). Il prévoit aussi la possibilité de passer des contrats (art.16) et le dépôt de marques ou labels (art.20). L'article 17 stipule que (*les syndicats professionnels) peuvent, (...) à condition de ne pas distribuer de bénéfices (...) à leurs membres : 1- Acheter pour les louer, prêter ou répartir entre leurs membres tous les objets nécessaires à l'exercice de leur profession (...) ; 2- Prêter leur entremise gratuite pour la vente des produits provenant exclusivement du travail personnel (...) des syndiqués, faciliter cette vente par expositions, annonces publicitaires, (...) sans pouvoir l'opérer sous leur nom et sous leur responsabilité* ", un cadre parfait à l'activité des bureaux de guides.

La première association professionnelle a été créée dans le massif du Toubkal. C'est la " Compagnie des Guides et Accompagnateurs en Montagne de Marrakech ", présidée la première année par Mohamed IMZILEN, qui regroupe les accompagnateurs de la vallée de la Reghaïa (Imlil / Aremd) et, au-delà, de toute la Province de Marrakech. Elle autorise l'ouverture de " bureaux des guides et accompagnateurs " à Imlil, Setti Fatma, Oukaïmeden et même à Marrakech[25]. Puis les AEM du versant sud du Haut Atlas créent la " Compagnie des Guides et Accompagnateurs en Montagne de la Province de Ouarzazate ", avec le soutien actif de la délégation du Ministère du Tourisme et des services administratifs responsables des associations dans les provinces concernées qui ont beaucoup aidé à la constitution des différents dossiers nécessaires. Les bureaux de guide autorisés sont ceux de Kelaa Mgouna, Ouarzazate, puis Nkob et Agdz. Quant à

[22] *Article 9 de la Constitution de 1972, BO, 15-III-1972, p. 456.*

[23] *BO (n°2404 bis), 27-XI-1958, p.1909; rectificatif BO, 9-I-1959, p.65.*

[24] *BO, 23-VIII-1957, p.1110. " Ce dahir du 16 juillet 1957 constitue, quoiqu'il lui soit antérieur, la principale application du dahir de 1958 " (F.P.BLANC et R.ZEIDGUY, Code des Libertés Publiques, édition synoptique franco-arabe, 1986, éd. Sochepress-Université). Cette édition mise à jour et complétée étant difficile à trouver en librairie au Maroc, les deux textes sont reproduits en annexe.*

[25] *Un local de la délégation du Tourisme à Marrakech est mis à la disposition des AEM qui le débarrassent, le nettoient, le repeignent et l'aménagent en vue d'y assurer des permanences. Mais celles-ci ne pourront avoir lieu car bientôt le local est récupéré et utilisé par l'Administration.*

Azilal, site-pilote, beaucoup de difficultés y surgiront pour les professionnels désireux de s'associer. On leur refuse l'appellation " Compagnie des guides ", pourtant consacrée par l'usage, en arguant que ce terme était réservé aux chemins de fer ou au transport aérien (!) puis - est-ce par crainte du terme " syndicat ", qui est pourtant celui-là même qu'emploie le législateur ? - ils seront " encouragés " à utiliser le texte de 1958 plutôt que le texte spécifique aux professionnels. Devant les pressions, la Compagnie des guides d'Azilal s'appelle donc " Association provinciale des guides et accompagnateurs en montagne de la Province d'Azilal[26] ". En 1993 est constituée à la Délégation du Tourisme de Béni Mellal la " Compagnie des Guides et Accompagnateurs en Montagne du Moyen Atlas ".

En janvier 1992, la Compagnie de Marrakech organise l'Assemblée Constitutive du syndicat national. Tous les accompagnateurs en exercice y adhèrent. L'ANGAM met en place une couverture d'assurance en responsabilité civile professionnelle, et propose une couverture optionnelle en cas de décès ou d'invalidité permanente partielle. Les cartes professionnelles sont délivrées par le Ministère du Tourisme à l'occasion de l'Assemblée Générale.

Malgré de très faibles moyens, l'ANGAM développe une activité relativement importante. L'association organise des stages (initiation à la natation pour les AEM en cours de qualification canyon, milieu naturel…), publie une affichette avec la liste exhaustive de ses adhérents et la diffuse auprès des autorités locales par l'intermédiaire du Ministère de l'Intérieur, diffuse des informations auprès de ses membres, prend contact avec ses homologues étrangers (SNG, SNAM, UIAGM…), se préoccupe des problèmes liés à l'évacuation des déchets lors des circuits ou à proximité des refuges, propose au Gouverneur de la Province de Ouarzazate de prendre en charge la gestion des refuges du versant sud, imprime pour ses adhérents des tee-shirts frappés du sigle de la GTAM… En 1993, une Commission de Contrôle de la profession est constituée, et un contrôleur est nommé. Quatre litiges lui seront soumis, chacun opposant un AEM adhérent à un client ou à une agence.

Mais les statuts de l'ANGAM, contrairement à ceux de TRANS-Maroc qui limitent le nombre de présidences consécutives à deux années, ne prévoient pas de rotation automatique de présidence. Et bien sûr, travers habituel de bien des associations, le président initial, Slimane BAADOUD, l'est encore aujourd'hui quatre ans après la création de l'ANGAM. S'il a effectué un travail remarquable pour la mise en place de l'association, il a maintenant un statut ambigu. En effet, il est également le responsable à Imlil et Marrakech de l'agence Ribat-Tours, et d'ailleurs à ce titre membre de TRANS-Maroc. Il tient donc un discours assez flou où son rôle de représentant des AEM ne ressort pas avec suffisamment de netteté, et ce d'autant plus que l'activité collective du Comité Directeur est très faible voire nulle, malgré la grande qualité personnelle des élus.

Par ailleurs, le soutien apporté à l'ANGAM par les cadres du programme de coopération a cessé en 1993. L'association a continué à fonctionner, preuve de sa vitalité, mais sans le soutien logistique dont elle disposait alors, et a progressivement perdu le contact avec bien des AEM, tout spécialement ceux qui ne séjournent pas à Marrakech ou à proximité. Moins de contacts, un représentant perçu comme agent de voyage plus que comme accompagnateur, quelques maladresses… aujourd'hui, l'ANGAM ne satisfait pas ses adhérents, qui ne s'y reconnaissent plus.

La dernière Assemblée Générale annuelle, qui a reconduit le président en 1996, n'a réuni qu'une quarantaine de membres. Problème d'information ? Mauvais choix de date ? C'est en tout cas un réel

[26] *Des pressions du même ordre, toujours en deçà mais toujours à la limite de l'abus de pouvoir, s'exerceront sur l'ANGAM, qui avait pourtant pris soin de s'intituler " Association " et non pas " syndicat ". Ainsi l'ANGAM, régulièrement créée sous le couvert du texte de 1957 régissant les syndicats professionnels, a aujourd'hui des statuts qui n'y font plus référence…*

problème que les accompagnateurs n'aient plus de porte-parole vraiment représentatif. C'est un problème pour eux, mais aussi pour leurs partenaires qui ne peuvent plus trouver d'interlocuteur. Le syndicat ne joue plus son rôle de " courroie de transmission " et d'information.

Partie 3
Discussion, proposition

I. Tourisme rural et développement local

Il importe de positionner le tourisme rural à sa juste place dans le processus d'évolution du système économique et social des zones de montagne La pluriactivité saisonnière, familiale ou individuelle, y est une pratique fort ancienne. Le tourisme entre dans ce cadre général de pluriactivité, mais il n'en est pas la seule forme possible. Il n'est pas une alternative à l'activité agricole, mais une activité qui lui est complémentaire. Il nécessite un certain nombre de conditions pour pouvoir se développer, l'une des principales étant l'existence d'une main-d'œuvre locale disponible, une autre étant l'adhésion de la population à ce choix ou du moins sa capacité à surmonter les inévitables préventions à accueillir des étrangers, les résistances naturelles à un changement économique, social et culturel qui peut être très important.

Le tourisme peut être l'un des vecteurs d'une monétarisation rapide et importante des échanges, faisant basculer bon nombre d'activités du secteur domestique au secteur marchand. La monétarisation directe et indirecte des emplois, biens et services vendus doit cependant irriguer l'ensemble de la société, au risque sinon de risquer marginaliser fortement une frange de la population qui voit déjà s'accentuer les inégalités.

Le tourisme présente l'intérêt de permettre la valorisation des productions locales, par la mise en place d'un " circuit court " de commercialisation alors que celle-ci est ordinairement très pénalisée par les surcoûts et les difficultés du transport. Il permet une valeur ajoutée plus **importante pour les** productions qui étaient déjà commercialisées. Il permet la commercialisation de productions - végétales, animales, artisanales - qui étaient auparavant uniquement destinées à l'autoconsommation. La commercialisation d'un poulet ou d'un mouton permettra une plus-value beaucoup plus importante si elle s'effectue après transformation sous forme de tajine servi à des clients du gite familial que si la bête est vendue sur pied au souk hebdomadaire Encore faut-il que les circuits de distribution locaux soient **organisés et maîtrisés.**

Il présente également l'intérêt de nécessiter un personnel nombreux, pour des tâches ou des emplois qui sont rarement permanents et pas toujours très qualifiés, certes, mais qui s'offrent à une main-d'œuvre disponible, autorisant ainsi le maintien sur place

Mais tout dépend des acteurs locaux, dans toute leur diversité sociale, et ce qui est bon ici n'est pas forcément accepté là. La diversité des sociétés rurales est aussi grande que la diversité des milieux précédemment évoquée.

On assiste au Maroc depuis plusieurs années à une évolution vers plus de décentralisation' à une mutation irréversible des rapports entre les communautés locales et l'État, à une exigence de plus en plus grande de la part de la population. Ces aspirations doivent être prises en compte.

En ce qui concerne le tourisme rural, pour faire évoluer le système actuel et tenter de résoudre les problèmes, il importe de connaitre les options de chacun des acteurs concernés et il est indispensable de s'appuyer sur des relais locaux et associatifs qui, à terme, devront prendre les initiatives, devront agir et non plus seulement réagir.

Le PHAC a marqué l'évolution de gros projets de développement vers des projets à échelle plus humaine. L'action très volontariste de l'État y a été prépondérante. Aujourd'hui, une nouvelle

évolution se dessine, où ce rôle deviendrait celui d'un partenaire des acteurs locaux, dans un cadre associatif ou contractuel. Ce type de relations n'était pas envisageable avant l'émergence des partenaires associatifs et des collectivités locales.

II. Des partenaires indispensables

Les responsables des ministères du Tourisme et de l'Intérieur envisagent une large extension des zones d'activité du tourisme rural. Si cette intention parait globalement louable, son approche est cependant encore très centralisée. L'acteur essentiel de notre point de vue - la **population concernée,** par le biais de ses élus, élus des Communes Rurales ou d'autres **représentations** (jemaas, groupements, associations)- est pour l'instant absent de cette **réflexion.** Les acteurs professionnels ne sont guère plus associés.

Mais pour un partenariat, il faut ...des partenaires. Or, seuls les agents de voyage ont su se forger un outil de représentation. Les accompagnateurs en montagne, à de rares exceptions près, n'ont pas su, ou n'ont pas pu, développer correctement leur mouvement associatif, tant au niveau local des " bureaux de guides et accompagnateurs " qu'au niveau des Compagnies provinciales ou du syndicat national. Les muletiers n'ont pour leur part aucune organisation collective, sinon un tour de rôle local organisé à Imlil. Quant aux hébergeurs, ceux qui ne sont pas de la même zone ne se sont jamais rencontrés s'ils ne sont pas, par ailleurs, également accompagnateurs.

Aussi faudra-t-il appuyer le fonctionnement associatif, voire susciter la formation de groupements (bureaux de guides et accompagnateurs, associations de professionnels, d'élus, office du tourisme ou syndicat d'initiative " maison de la vallée ", associations d'usagers ..), comme cela a été fait pour les accompagnateurs et les agents spécialisés durant le programme pilote. L'ANGAM en particulier, l'une des pièces maîtresses du puzzle, est aujourd'hui dans une situation critique Si son redémarrage est l'affaire des accompagnateurs, une aide extérieure semble être indispensable. Sans minimiser les dysfonctionnements internes, on comprend qu'il est difficile pour des professionnels bénévoles d'animer une organisation comme l'ANGAM, regroupant bientôt 200 professionnels très mobiles, répartis dans tout le pays et bien souvent impossibles à contacter. La coordination d'une douzaine d'agents de voyage disposant tous d'un téléphone, d'un fax et d'un secrétariat pose déjà de sérieux problèmes aux responsables de TRANS-Maroc.

III. La formation des accompagnateurs est une priorité

L'absence de professionnels compétents est le principal facteur limitant les possibilités de développement du tourisme rural dans les zones ou sur les thèmes encore peu touchés par l'activité touristique aujourd'hui. L'accompagnateur est le pivot. Rien ne se fait sans lui; tout passe par son intermédiaire. Il est le principal prescripteur (achats, portage, hébergement, restauration, visite de sites..). Ainsi, certaines zones sont presque complètement négligées par le tourisme, ou très sous-utilisées, faute de professionnels drainant la clientèle vers leur terroir d'origine. Le Haut Atlas occidental, le Rif, le Moyen Atlas, l'Oriental, le Sud sont dans cette situation. Mais même dans les massifs plus connus, seuls quelques centres (Imlil, Tabant...) tirent vraiment leur épingle du jeu. Les retombées profitent essentiellement aux zones d'origine des accompagnateurs en montagne. Il est en effet naturel que l'accompagnateur travaille préférentiellement avec des équipes de sa vallée, stables, connues et mobilisables rapidement.

Un bon exemple *a contrario* est fourni par la partie haute de la vallée de la Tessaout qui, quoique très fréquentée comme point final (ou initial) de circuits pédestres et assez bien dotée en gîtes d'étape, ne profite pourtant que fort peu du passage des touristes. En effet, ceux-ci utilisent souvent des mulets de portage de leur vallée de départ (ou de destination), sont quasi autonomes en matière de nourriture et

achètent peu de produits locaux, faute d'une offre locale organisée en matière d'artisanat ou de produits agricoles transformés.

C'est donc dans le secteur de la formation que les efforts doivent se porter en priorité, car le système actuel fonctionne sans satisfaire les besoins des acteurs.

L'expérience du CFAMM en la matière est précieuse, mais il sera indispensable d'adapter les formations. Il n'est pas possible de simplement " calquer " les formations dispensées actuellement à Tabant. Par ailleurs, il importe de ne pas inverser les propositions. Du point de vue de la formation des accompagnateurs, le CFAMM est un outil et n'est que cela, l'un des moyens de la formation. En particulier, les effectifs de celle-ci ne doivent pas être dictés par la capacité d'accueil ou d'encadrement du Centre. Si le CFAMM ne suffit plus aux besoins nouveaux, pour des raisons d'éloignement, de capacité, de budget, de cadres, il faut envisager de compléter le dispositif de formation par des moyens et des partenaires supplémentaires. Mais le dispositif doit garder une cohérence nationale, ce qui suppose le respect des points de passage obligés que sont la sélection initiale et l'évaluation finale.

On a vu que le rôle de l'accompagnateur en montagne est à élargir, à reconsidérer complètement. Outre les besoins fondamentaux (connaissance des itinéraires, sécurité et premiers secours, logistique), il existe le besoin d'un accompagnateur qui soit un **animateur** local, attaché à un site ou une zone dont il se fait le spécialiste, un " guide de pays " plutôt qu'un accompagnateur itinérant. Les besoins sont aussi, par ailleurs, celui d'un **médiateur,** vers une technique, vers une population, vers un milieu naturel comme peuvent l'être un moniteur sportif, un garde-moniteur de parc naturel ou de réserve ou un **enseignant.**

Les formations initiale et continue doivent répondre à ces besoins .

Signalons que ce rôle local est souvent assuré actuellement par des " faux guides " pour **lesquels une** régularisation doit être envisagée d'une façon ou d'une autre, peut-être à l'image de ce qui avait été mis en place pour les anciens accompagnateurs du massif du Toubkal (formations adaptées, allégées, mais avec toujours le respect de l'examen initial et de la **sanction** finale).

On a vu aussi l'absolue nécessité de la formation continue, notamment en premiers secours, et la très forte demande pour les perfectionnements techniques.

IV. Propositions

A . Formation professionnelle

On pourrait envisager plusieurs évolutions pour le système de formation actuel, afin de lui permettre de mieux satisfaire les besoins des acteurs locaux, par exemple :

1 . favoriser 1'insertion professionnelle et les projets collectifs par le "parrainage "

Au niveau de la sélection initiale, qui doit rester ouverte à tous, l'entretien permet de favoriser les candidats qui, ayant déjà acquis une expérience professionnelle, ont montré leur capacité comme organisateur, animateur (témoignages, recommandations...). On pourrait proposer un " parrainage " du candidat par une agence, un bureau de guides et accompagnateurs, une association ou une collectivité locale. Le parrain pourrait s'engager à " mettre le pied à l'étrier " du futur professionnel en assurant son accueil en stage en situation.

Cette philosophie, qui doit être claire et connue de tous, permettrait d'une part d'assurer à chaque stagiaire un soutien - matériel, technique, moral -, d'autre part limiterait le nombre de professionnels

sans emploi à l'issue de la formation, et enfin faciliterait l'implication souhaitable des parrains dans le système de formation.

2 . valider la compétence en matière de sécurité

Le système de formation aux premiers secours marocain ne permet pas à ce jour d'envisager que les candidats se forment de leur propre initiative auprès du Croissant-Rouge Marocain ou d'autres associations. Il n'existe d'ailleurs pas d'équivalent marocain du BNS.

Il serait possible d'envisager la mise en place d'un module de formation aux premiers secours, indépendant de la formation générale et débouchant sur une validation de niveau identique à l'AFPS européenne. Ce module, organisé périodiquement pour la fornation initiale et les recyclages, pourrait être suivi par les AEM en exercice et les stagiaires sélectionnés. Pour ces derniers, la réussite à ce module devrait conditionner la poursuite de leur formation.

L'encadrement devra être envisagé en partenariat. Au Maroc, la Protection Civile - qui assure déjà les formations au CFAMM - et le Centre de Formation du CRM peuvent être sollicités. Des partenaires étrangers, associations comme la Croix-Rouge ou des organisations professionnelles, pourraient compléter si nécessaire.

3 . régionaliser une partie de la fonnation 'accompagnateur

La première partie de la formation pourrait être réalisée en la délocalisant de Tabant vers les régions de recrutement des stagiaires. Ces formations professionnelles ne nécessitent pas d'infrastructures lourdes. Les parties d'enseignement théorique peuvent être hébergées dans des locaux mis à disposition (Éducation Nationale, Jeunesse et Sports, écoles hôtelières ..) L'enseignement pratique se fait en randonnée d'application et ne nécessite pas de locaux. La logistique ainsi qu'une partie de l'encadrement peut en être assurée, au moindre coût, par les agences spécialisées qu'il conviendra d'associer très étroitement à la conception de ces formations, à titre individuel et par le biais de leur association TRANS-Maroc.

4. mettre en place une organisation modulaire de la formation. Une organisation des formations en modules ou unités de valeur présente un intérêt multiple, tant du point de vue pédagogique que grâce à la souplesse qu'elle autorise :

1. Elle permet une formation en alternance avec une activité professionnelle, gage d'une meilleure assimilation, et permet aux stagiaires de concilier leurs responsabilités familiales et leur formation professionnelle en évitant de longues périodes bloquées.

2. Elle facilite l'organisation de formations utilisant des personnels, locaux, matériels ou installations mis à disposition par des partenaires.

3. Elle permet une meilleure évaluation, la validation selon des critères ayant trait à des compétences professionnelles identifiables, centrées sur un thème précis. Elle facilite une évaluation fine et une progression individualisée en permettant de renforcer la formation sur un point faible du candidat sans qu'il soit obligé de suivre à deux reprises une formation complète en cas d'échec à l'un des modules.

B. Encadrement et coordination

On peut constater le manque de coordination entre les différents acteurs, qu'il convient de combattre

1. au niveau local par la multiplication de " maisons de la vallée ", de bureaux des guides et accompagnateurs (qui peuvent sans inconvénient être plusieurs par vallée), de syndicats d'initiative et d'associations locales,

2. au niveau intermédiaire d'associations provinciales ou de massif, à caractère social, sportif, culturel... s'impliquant dans des projets avec les CR et les professionnels ;

3. au niveau national en organisant des contacts systématiques réguliers entre les groupements professionnels, les associations, l'administration.... L'idée *d'assises annuelles de la montagne* évoquée lors du colloque de Marrakech paraît excellente.

Conclusion

Le tourisme en milieu rural, en particulier un tourisme s'intégrant progressivement et harmonieusement dans les réalités du lieu, peut permettre - là où il est possible !- une augmentation des revenus de la population, qui est l'indispensable condition à l'amélioration des conditions de vie. Mais son développement n'est pas exempt de risques sérieux 11 peut se développer anarchiquement et conduire à une exploitation de certaines zones par des agents qui lui sont extérieurs, y compris au sein même des massifs montagneux de vallée à vallée. S'il n'est pas intégré au système économique, il conduit à une dualité économique et sociale porteuse de graves tensions

Il faut, pour éviter cela, que cette activité ne soit plus subie, que les spectateurs deviennent des acteurs.

Le tourisme en montagne est comme l'eau. Il peut être pour la société rurale une bénédiction ou une calamité. Il faut se protéger de ses débordements comme on se protège des crues Les travaux de correction torrentielle, les aménagements hydrauliques et l'organisation de l'irrigation ont nécessité des travaux collectifs, des investissements, des efforts. Ils ont généré des désaccords et des conflits qui ont été surmontés en informant, en négociant, en créant des réglementations adaptées et des systèmes de contrôle.

De même convient-il de tenter de maîtriser le tourisme, en privilégiant un tourisme respectueux des hommes et du milieu, en évitant les concentrations dépassant les capacités locales d'accueil et de gestion et les comportements tendant à la " folklorisation " de la culture locale comme ˆ l'exploitation du milieu, et en mettant en place des structures de coordination aux différents niveaux. Bureaux de guides et accompagnateurs, syndicat d'initiative ou " maison de la vallée ", associations locales, groupements professionnels peuvent faire face aux inévitables problèmes qui se posent ainsi qu'à ceux qui ne manqueront pas de naître dans l'avenir

Il importe enfin de raisonner sur le long terme. Cela suppose une conscience nette des éléments qui constituent le produit touristique, afin de pas détruire ce qui en fait leur attrait actuel. C'est ainsi qu'en matière d'architecture et d'urbanisme, l'amélioration de l'habitat et la mise en place d'équipements publics, indispensables, doivent être effectués en évitant de se solder par une pollution esthétique préjudiciable au tourisme.

L'extension thématique et géographique de cette forme de tourisme ne pourra se faire dans de bonnes conditions que si l'initiative en est assumée conjointement par les pouvoirs publics, les collectivités locales, les professionnels et le secteur associatif. Cela suppose de développer des actions de formation, d'information auprès du public marocain et des élus, afin de les sensibiliser ˆ cette activité et de leur permettre d'en saisir les enjeux. Il ne s'agit pas lˆ de promotion, bien que cela y participe. Cela nécessite un certain nombre de partenaires associatifs, techniques et financiers.

En ce qui concerne les associations, celles qui existent doivent prendre une part plus active aux débats, et on peut souhaiter que les pouvoirs publics adoptent une attitude volontariste en aidant ou incitant certains des acteurs indispensables à créer des associations ou des groupements.

En ce qui concerne la réglementation et le contrôle, il importe que les textes ne dépassent pas les capacités de mise en œuvre des administrations concernées, sous peine de n'être jamais effectifs et, plus grave, de décrédibiliser gravement les représentants de l'État auprès des organisations ou personnes concernées. L'Administration peut diminuer ce risque, sans rien perdre de ses prérogatives, en confiant au secteur associatif une part de responsabilité dans la gestion du secteur.

Cela nécessite des espaces de concertation permettant les échanges et la négociation entre des acteurs différents mais respectueux d'une même règle du jeu. Le principe d'une Charte regroupant - pourquoi pas sous le label de la Grande Traversée des Atlas Marocains ? -différents partenaires publics et privés, associatifs, collectivités locales, administration, scientifiques, socioprofessionnels parait en ce sens très prometteur.

Sur la base de l'adhésion volontaire, au niveau national comme au niveau de chacune des zones, pourrait être développé le concept de la " Grande Traversée " pour assurer la promotion et le développement de l'activité dans un cadre associatif regroupant les administrations, collectivités, groupements socioprofessionnels et des partenaires qui peuvent être extrêmement variés: établissements scientifiques ou d'enseignement, Parcs, réserves naturelles, agences de voyage spécialisées, agences ou associations émetteurs de " clients partenaires ", groupements d'usagers, associations d'émigrés .

Le projet de " Maison de la Montagne Marocaine " envisagé par les participants au Colloque de Marrakech parait bien à même de fédérer les initiatives Cette structure d'accueil et d'information pourrait être une vitrine du tourisme en montagne, par son architecture et les expositions et manifestations culturelles et artistiques qu'elle pourrait organiser ou recevoir.

Pivot d'un processus de communication et de promotion interne et externe, elle contribuerait à la formation et l'information du public en diffusant information, cartes, dépliants, voire en assurant réservations et ventes à l'instar d'un syndicat d'initiative. Vis à vis des élus, des pouvoirs publics, des professionnels et des chercheurs, elle pourrait être un centre de ressources et de documentation technique, en permettant l'accès à une base de données ainsi qu'aux textes de référence, ouvrages et études concernant ces zones, études qu'elle pourrait contribuer à susciter ou prolonger. Elle serait enfin un lieu de rencontre et de concertation en offrant un espace de réunion et en accueillant des assises annuelles de la montagne.

Mais sans attendre, on constate deux urgences :

1. la nécessité d'une " remise à plat " du système de formation initiale et continue qui ne satisfait pas les besoins qu'expriment les stagiaires, les formateurs, les professionnels, les collectivités locales.

2. l'inquiétante " disqualification " que connaît actuellement l'ANGAM et dont on doit se préoccuper, compte tenu de l'importance du rôle de l'association professionnelle des accompagnateurs (assurance, représentation..). Bien sûr, c'est d'abord aux accompagnateurs qu'il revient de prendre les décisions qui s'imposent, mais ils doivent être soutenus.

Annexes

I. Supports de l'enquête

1. Guide-enquête accompagnateur en français
2. Guide-enquête accompagnateur en arabe
3. Questionnaire accompagnateur
4. Fiche-enquête accompagnateur
5. Codages questionnaire
6. Liste des agences contactées

II. Texte de la plaquette du Colloque de Marrakech

III. Flux touristiques au Maroc

1. Arrivées des touristes étrangers (1961-1966)
2. 1993-1995

IV. La filière française de formation : Guide Haute Montagne et accompagnateur

1. Historique
2. Cursus AEM
3. Cursus aspirant-guide et GHM
4. Flux de formation, effectif professionnel
5. AMM en exercice

V. Le droit d'association au Maroc : textes de référence

1. Dahir n°1-58-376 du 3 joumada I 1378 (1(novembre 1958) réglementant le droit d'association
2. Dahir n°1-57-119 du 18 hija 1376 (16 juillet 1957) sur les syndicats professionnels

VI. Statuts ANGAM 1993

VII. Statuts TRANS-Maroc

VIII. Convention de jumelage CFAMM-CRET

I. Supports de l'enquête de fréquentation

1. Guide d'utilisation du questionnaire accompagnateur en montagne

L'objectif de cette étude est de permettre aux professionnels de disposer d'une "photographie" de la saison 1994/1995 en ce qui concerne l'activité du secteur touristique "randonnée, aventure, nature, sport", afin de pouvoir en dresser un constat réaliste et préparer la contribution des associations professionnelles aux travaux du colloque *"Quel avenir pour le tourisme en montagne au Maroc ?"* qui se tiendra à Marrakech à l'automne 1995.
Les questionnaires ont été réalisés après concertation avec les agents de voyage spécialisés et des accompagnateurs en montagne. Leur dépouillement sera assuré par Jean PEYRATOUT en septembre 1995.
La période de référence est d'une année, de début septembre 1994 à fin août 1995.
Chaque ligne du tableau correspond à un groupe de clients. Pour les réponses chiffrées, une case blanche vaut 0. Si vous ne savez pas répondre, inscrivez un point d'interrogation (?)

D date	période de l'année (mois, de 01 à 12)
	clients
P Pax	nombre total de clients dans le groupe ou le séjour, cadres étrangers compris s'ils sont liés au groupe, non compris s'ils sont liés à l'agence
R Retour	nombre de clients ne venant pas pour la 1ère fois au Maroc
N Nationalités	indiquer la (les) nationalité(s) des clients
	réceptif
A Agence	agence réceptive marocaine. Laisser en blanc s'il n'y a pas de réceptif, ou référez vous à la liste d'exemple ou indiquez dans la marge l'agence concernée.
	journées
J Jours	nombre total de jours de séjour au Maroc (même hors montagne)
j dont jours	nombre total de jours sur le terrain ("randonnée aventure nature sport")
	nuits
H hôtel	nombre de nuits en hôtel
B bivouac	nombre de nuits en bivouac
G gîte	nombre de nuits en refuge, chez l'habitant, en gîte classé ou non, en auberge, camping ...
	encadrement marocain (vous compris !)
A AEM	nombre d'accompagnateurs en montagne diplômés du CFAMM
a aem	nombre de personnes faisant fonction d'accompagnateur en montagne (mais non diplômés)
M autres	nombre de muletiers, cuisiniers, porteurs, chauffeurs quand ils suivent le groupe ...
	encadrement étranger
G GHM	nombre de guides de montagne diplômés étrangers
A AMM	nombre d'accompagnateurs en montagne diplômés étrangers
S sportif	nombre de moniteurs ou initiateurs sportifs spécialisés étrangers
R autres	autres moniteurs ou responsables de groupe ne rentrant pas dans les 3 catégories précédentes
	description
destination	préciser la (les) zone(s)
activité	préciser les activités
observations	particularités intéressantes concernant le public concerné ou l'activité pratiquée, le thème ...

IMPORTANT !

Je m'engage personnellement à la confidentialité de cette enquête. Les données recueillies concernant l'activité d'un professionnel enquêté **sont et resteront strictement confidentielles**.
Aucune communication n'en sera faite à quelque personne ou organisme que ce soit. Les données ne seront exploitées que de façon globale et je veillerai à ce que leur présentation éventuelle ne puisse permettre l'identification des personnes ayant accepté de participer à cette étude.

Jean PEYRATOUT

Les réponses (fiche rédigée et tableaux d'activité) sont à adresser avant le 15 septembre 1995 si possible, par voie postale (merci de ne pas les remettre à un intermédiaire).

2. lettre-guide en arabe

كيفية ملأ لائحة المرافقين
انشطة من 1/04/94 الى 31/8/95 (كل سطر يدل على مجموعة)

ان الهدف من هذة الدراسة هو تمكين المهنيين من الحصول على ورقة عمل لسنة 94/95 فيما يخص النشاط السياحى (مشى – مغامرة–طبيعة و رياضة) حتى نتمكن من تقديم حصيلة معرفية واقعية تمكن الجمعيات المهنية من المساهمة فى المؤتمر الذى سيعقد فى مراكش هذة السنة تحت شعار " اى مستقبل للسياحة الجبلية فى المغرب ؟ " ان الاسئلة المطروحة كانت موضوع نقاش مع الوكالات السياحية و كذا المرافقين الجبليين.
ان القراءة الموضوعية لنتائج هذة الدراسة سيتكلف بها جون بيراتو فى سبتمبر 1995 و تشمل النشاط السياحى من بداية سبتمبر 94 الى نهاية اغسطس 95.

D : التواريخ و الشهر الذى رافقت فيه السياح
P : عدد السياح (لا يجب عد المرافقين الاجانب الذين يعملون لصالح الوكالة المغربية)
R : عدد السياح الذين سبق لهم ان زاروا المغرب
N : جنسيات السياح (انظر اللائحة)
A : اسم الوكالة السياحية المستقبلة فى المغرب و فى حالة عدم وجود ها تترك الخانة فارغة
g : عدد الايام التى قضاها السياح فى المغرب
J : عدد الايام التى قضاها السياح فى الجبل او الصحراء
H : عدد الليالى فى الفنادق
B : عدد الليالى فى المخيم فى الجبل (مخيم غير منظم) Bivouac
G : " " فى مأوى جبلى – مأوى مرحلى – عند السكان....
A : عدد المرافقين الجبليين الحاصلين على شهادة بمركز تبانت
a : عدد المرافقين الجبليين الغير الحاصلين على شهادة بمركز تبانت
M : عدد البغالة و الطباخة و السائقين الذين يرافقون السياح كل يوم
O : عدد المرشدين الجبليين الاجانب الحاصلين على شهادة
A : عدد المرافقين الجبليين الاجانب الحاصلين على شهادة
S : المدربين الرياضيين المختصين فى نوع من الرياضة
R : اجنبى لايدخل فى خانة من الانواع الثلاثة السالفة الذكر
– المناطق : اكتبها فى الخانة
– انشطة السياح : حددها
– ملاحظات : نوعية الاهتمامات عند السياح او اختلافهم اذكر ما هو خاص و فريد النوع.

ان السيد جون بيراتو يتعهد شخصيا بان يحافظ على سرية هذا البحث و المعلومات التى سيتوصل لهل هى سرية و ستظل كذلك. و يتعهد بان لاتتسرب اى معلومات الى اى شخص مادى او معنوى او اى جهة. و ستدرس المعلومات بشكل اجمالى و تقديمها لن يؤدى الى اى تعريف بالاشخاص او الوكالات الذين ساهموا فى هذا البحث و يفضل ان ترسل الاجوبة و لائحة الخدمات قبل 15 سبتمبر 95 بواسطة البريد الى العنوان التالى : Jean Peyratout
Villa Odette 16 quartier Zahia 40000 - Marrakech

كل خانة فارغة = 0
اذا لم تتمكن من ملأها ضع علامة استفهام ؟

3. Questionnaire accompagnateur en montagne ANGAM : Activité du 01/09/1994 au 31/08/1995

Chaque ligne correspond à un groupe ou une opération.
En cas de difficulté, consulter le guide joint. Merci !

date	clients, retour, pays			réceptif	journées		hébergement					cadres Maroc					cadres étrangers					contenu	
D	P	R	Nationalités	agence	J	j	H	B	G	A	a	M	O	A	a	M	G	A	S	R	Destinations	Activités	Observations

4. Fiche de renseignements accompagnateurs en montagne

Nom
Prénom
Adresse personnelle

Contact, téléphone, fax (agence, hôtel ...)

Études et formation professionnelle

Diplôme CFAMM non - oui date :

Adhérent ANGAM oui - non

Stages de spécialisation : type, date

Formation continue : Quels types de formation continue souhaiteriez-vous, par ordre de priorité (de 1, prioritaire, à ...)

Général		Langues	
premiers secours	☐	anglais	☐
milieu naturel	☐	espagnol	☐
carto / orientation	☐	allemand	☐
gestion	☐	italien	☐
hygiène / cuisine	☐	français	☐
escalade / canyon	☐	arabe	☐
ski	☐	autres (précisez)	☐
VTT	☐		
eau vive	☐		
autres (précisez)	☐		

Problèmes et propositions
Indiquer les problèmes (généraux, locaux ou particuliers) que vous ressentez en ce qui concerne l'activité. Si vous avez des propositions, elles sont les bienvenues!

Professionnels en situation irrégulière
Indiquer les personnes "faisant fonction d'accompagnateur" que vous connaissez et que vous seriez prêts à recommander afin que leur situation puisse être à terme régularisée (sélection, formation adaptée, examen et carte professionnelle).
Tout en restant bref, merci d'être aussi précis que possible (nom complet, contact..., et tout renseignement concernant l'âge, le niveau scolaire, l'expérience professionnelle...)

5. Codages du questionnaire

Destinations	Code
Haut Atlas de Marrakech (du Tizi'n'Tichka au Tizi'n'Test)	HAM
Haut Atlas à l'ouest du Tizi'n'Test	HAW
Haut Atlas central	HCN
accès versant nord	
Haut Atlas central	HCS
accès versant sud	
Haut Atlas oriental (Anergui, Imilchil, Tounfit, Midelt...)	HAE
Moyen Atlas (Sefrou, Taza...)	MAS
Moyen Atlas (Azrou, Ifrane)	MAA
Moyen Atlas (Beni Mellal)	MAB
Rif	RIF
Siroua	SIR
Sargho	SAR
Vallée du Drâa	VDR
Sud à l'est du Drâa	SED
Sud à l'ouest du Drâa	SWD
Sud au sud du Drâa	SSD
côte au nord d'Agadir	CAN
côte au sud d'Agadir	CAS
Anti Atlas (Tafraoute, Igherm...)	ANT
autres (précisez)	A

Les codes des destinations ont 3 lettres. Pour les activités, le **type de séjour** (1 lettre B, T ou S comme **B**oucle, **T**raversée ou **S**éjour) est suivi des **activités pratiquées** (2 lettres)

Exemple : circuit en boucle à ski dans le Toubkal :
Destination : HAM, Activités : B-SR

Exemple : traversée pédestre Tounfit-Demnate, avec des mules
Destination : HAE / HCN, Activités : T

Exemple : séjour aux Ait Bougmez, parapente, escalade, canyon

Destination : HCN, Activités : S-PPEICN

Pays *(Sauf résidents étrangers = Z)*	Code
ALLEMAGNE	D
BELGIQUE, LUXEMBOURG	B
CANADA	C
ESPAGNE	E
ETATS-UNIS	U
FRANCE	F
HOLLANDE	N
ITALIE	I
MAROC	M
PORTUGAL	P
ROYAUME-UNI[1]	R
SCANDINAVIE[2]	S
SUISSE	H
Étrangers résidant au Maroc	Z
AUTRES (précisez dans la marge)	A

[1] Angleterre, Écosse, pays de Galles, Irlande du Nord
[2] Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède

Activités	Code
BOUCLE	B
TRAVERSÉE	T
SÉJOUR / randonnée en étoile	S
*pour la **randonnée à pied** "classique", avec des **mules** de bât, n'inscrivez **rien** de plus*	
rando pédestre + **chameau** de bât	DR
méharée (**chameau monté** par les clients)	ME
randonnée équestre (à cheval)	RE
cheval à la journée	JE
rando pédestre + assistance **véhicule**	R4
randonnée VTT	RV
VTT à la journée	JV
cyclotourisme (vélo autre que VTT)	VE
4x4	4X
raft	RF
canoë, kayak	CK
autre sport d'eau (précisez)	SE
escalade falaises-école ou blocs	E1
escalade grandes parois	E2
canyoning	CN
parapente	PP
deltaplane	DT
autre sport aérien	AA
spéléologie (grottes)	GR
chasse	CH
pêche	PE
ski de piste	SP
chasse	CH
pêche	PE
ski de randonnée alpine	SR
ski de fond	SF
ski de randonnée nordique	SN
raquettes à neige	RQ
autres (précisez)	AA

Agence receptive marocaine	Code
ADRAR AVENTURES	ADR
ALGERIA TOURS	ALG
ATLAS SAHARA TREK	AST
DYNAMIC TOUR	DYN
EXPLORATION TOURS	EXP
IMILCHIL VOYAGES	IMI
LOISIRS ET VOYAGES	LEV
RIBAT TOURS	RIB
SPORT TRAVEL	SPT
TIGOUBA AVENTURES	TIG
TIZI RANDO	TIZ
TOURISPORT	TSP
TREKKING TOURS	TRK
UNITOURS	UNI
AUTRE (précisez dans la marge)	AAA

6. Liste des agences contactées :

ADRAR AVENTURE	43, rue Mauritania, app.10 Guéliz	MARRAKECH
ALGERIATOURS	Villa Ourida quartier Saadia	MARRAKECH
ATLAS SAHARA TREK	72, rue de la Liberté	MARRAKECH
DYNAMIC TOURS	34, bd Zerktouni	CASABLANCA
EXPLORATION TOURS	av. Mohamed V	AZILAL
FAN TOURS	2, Bab Rouah	RABAT
IMILCHIL VOYAGES	416, bd Mohamed V	BENI-MELLAL
LOISIRS ET VOYAGES	37, bd Mansour Eddahbi	MARRAKECH
RIBAT TOURS	3 av. Moulay Youssef	RABAT
SPORT TRAVEL	154, bd Mohamed V	MARRAKECH
TIGOUBA ADVENTURES	BP 132	TAROUDANT
TIZI-RANDO	42, av. de l'Istiqlal	KENITRA
TOURISPORT	213 av. Mohamed V	MARRAKECH
TREKKING TOUR MAROC	21, rue Oum Rabia	MARRAKECH
UNITOURS	127, av. Mohamed V	MARRAKECH

II. Texte de la plaquette du Colloque de Marrakech

Historique...

Diverses expériences ont été menées depuis 1985 dans l'Atlas *(Projet Haut Atlas Central, Programme de Développement du Tourisme de Montagne et Programme d'Appui au Développement de la Montagne Marocaine)* dans le cadre de la coopération franco-marocaine concernant le développement économique de zones de montagne, dans les domaines de la santé, de l'artisanat et du tourisme.

Des accompagnateurs en montagne marocains ont été formés au Centre de Formation Aux Métiers de Montagne (CFAMM) de Tabant dans la vallée des Ait Bouguemez au coeur du Haut Atlas central.

Le développement du tourisme rural a montré son efficacité pour la dynamisation de l'activité économique en montagne. Les leçons de cette période expérimentale peuvent servir au développement d'autres massifs, et les méthodologies proposées intéressent d'autres organismes et bailleurs de fonds.

En 1991 s'est tenu à Azilal un Atelier de Réflexion intitulé *"Promotion des économies montagnardes et protection de l'environnement dans le Haut Atlas"*. Dans son prolongement fut organisé en 1994 à Rabat un Atelier de Réflexion *"Pour une approche concertée de développement local et de protection de l'environnement : cas des zones de montagne"*. Lors de cette manifestation, nombre d'intervenants ont évoqué les dangers, mais aussi les atouts, que pouvait représenter le tourisme dans un processus de développement rural. Ce thème "transversal" réclamait à l'évidence une approche spécifique...

parmi les participants ...

- Opérateurs de tourisme locaux et internationaux (tour operators, hébergements touristiques, transporteurs, guides et accompagnateurs en montagne...),
- Associations professionnelles
- Elus locaux
- Représentants des ministères marocains concernés
- Organisations internationales (Caisse Française de Développement, Communauté Européenne, Programme des Nations-Unies pour le Développement, Banque Mondiale, coopération bilatérale...)
- Organismes de crédit (Fonds d'Equipement Communal, Crédit Agricole, Crédit Immobilier et Hôtelier...)
- Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme - Chamonix
- Associations de développement (ONG)
- Presse nationale et internationale
- etc...

...Objectifs du colloque

Le colloque de l'automne 1995 réunit à Marrakech pendant trois jours acteurs professionnels et spécialistes marocains et étrangers du tourisme rural et de la montagne.
Les objectifs sont :

- **Faire le point de la situation actuelle**

Après la phase expérimentale, riche et porteuse d'enseignements, durant laquelle l'activité s'est développée et structurée, il s'agit maintenant de dresser un bilan et de tracer la voie pour l'avenir.

- **Cerner au mieux les problèmes qui existent à partir de constats objectifs**
- **Définir des recommandations opérationnelles débouchant sur des propositions et des actions concrètes**

Professionnels du tourisme rural et autorités de tutelle se sont donc engagés conjointement dans un processus ayant pour but la définition d'une politique du tourisme rural cohérente avec les grandes orientations du pays relatives notamment à la décentralisation, à l'emploi des jeunes et au développement du monde rural.

Comité d'organisation

Ministère du Tourisme, Direction des Aménagements et des Investissements (DAI)
Ministère de l'Intérieur, Direction des Affaires Rurales (DAR)
Ambassade de France au Maroc, Service Culturel, Scientifique et de Coopération
Office National Marocain du Tourisme (ONMT)
Royal Air Maroc
Association Nationale des Guides et Accompagnateurs en Montagne du Maroc (ANGAM)
Association des agents de voyage spécialisés en Tourisme de Randonnée, Aventure, Nature et Sport (TRANS-MAROC)
Centre Régional et Européen du Tourisme - Briançon (CRET)
Grande Traversée des Alpes - Grenoble (GTA)

renseignements : tél. / fax

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Intérieur | Ministère du Tourisme

Colloque international :

Quel avenir pour le tourisme en montagne au Maroc ?

label GTAM

Grande Traversée des Atlas Marocains

MARRAKECH,
du 18 au 21 novembre 1995

RAM | ONMT

Trois grands thèmes de réflexion ...

Evaluation de la situation actuelle :
Diversification, Promotion, Formation professionnelle, Observatoire du tourisme

Quels sont les problèmes actuels rencontrés par les professionnels dans l'exercice de leurs activités ? Comment y font-ils face ?
Quelles sont les difficultés rencontrées en matière d'évaluation et de contrôle ?
Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience menée au Maroc en matière de formation professionnelle ?
Comment se dessine actuellement la diversification des produits proposés et des zones concernées par le tourisme rural ? Quels sont les problèmes qui se posent aux professionnels qui tentent cette diversification ?
Quelles sont les destinations concurrentes du Maroc ? Quelle est la position du Maroc par rapport à cette concurrence ?
Quelle est l'image du tourisme rural au Maroc sur le plan national et international ?

Valorisation locale :
Tourisme et développement

Les communautés montagnardes utilisatrices de l'espace agricole, pastoral et forestier sont amenées à le partager avec les usagers touristiques. Quels sont les problèmes qui se posent ?
Le tourisme en milieu rural est considéré par certains comme un facteur de déséquilibre, voire de désagrégation sociale. D'autres le voient comme une chance pour les jeunes et les éléments les plus dynamiques des sociétés rurales.
Quelles leçons peut-on tirer des dix dernières années durant lesquelles s'est développé ce tourisme au Maroc. Quel profit peut-on tirer des expériences d'autres pays ?

Patrimoine et environnement :
Impact et atouts du tourisme rural

Quels sont les problèmes concernant l'environnement ou le patrimoine historique et culturel qui intéressent l'activité touristique ?
Quels sont les problèmes spécifiques liés à la fréquentation touristique en montagne ?
En matière de mise en valeur ou de protection du patrimoine, quels peuvent être les atouts du tourisme ?
Le regard de "l'autre" peut-il contribuer à valoriser un patrimoine ?
Quels enseignements peuvent apporter les expériences menées dans d'autres pays ?

Programme

Samedi 18 novembre 1995 *Marrakech*
Accueil des participants
Dimanche 19 novembre 1995 *montagne*
Journée de découverte, visites de terrain
Lundi 20 novembre 1995 *Marrakech*
Séance plénière : introduction, témoignages
Travail en ateliers : débats et propositions
Synthèse des rapporteurs
Mardi 21 novembre 1995 *Marrakech*
Ateliers : approbation synthèse et recommandations
Séance plénière : rapports des ateliers
débats, mise au point des recommandations
Clôture

... pour les ateliers de travail du colloque

Diversification, promotion
Quelles sont les attentes de la clientèle nationale et internationale ?
Quel rôle le tourisme rural peut-il jouer pour mieux positionner le Maroc sur le marché touristique international ?
Quelles actions envisager ?

Formations professionnelles
Comment adapter la formation aux réalités de l'activité professionnelle ? Quelles formations, quelles spécialités ?
Quels peuvent être les rôles respectifs des institutions, des professionnels, du secteur associatif ?

Sécurité et secours en montagne
Quelles exigences ? Quelle stratégie ?
- Education, prévention
- Premiers secours
- Alerte, déclenchement
- Intervention, évacuation

Observatoire du tourisme
Comment assurer suivi et contrôle de l'activité ?
Un observatoire du tourisme paraît être un outil pour un développement harmonieux. Sous quelles formes ?
Quelles expériences à l'étranger ?

Environnement
Comment éliminer les risques, ou du moins les limiter ?
Quelles solutions envisager concernant les déchets, l'eau potable, l'énergie...?
Quels peuvent être les rôles respectifs des professionnels du tourisme, des pouvoirs publics et des associations ?

Patrimoine
Comment concilier les réalités de la vie quotidienne avec un souci de conservation du patrimoine ?
Comment protéger les gravures rupestres de l'Atlas ?
Comment préserver l'habitat traditionnel ?
Quel peut être le rôle joué par le tourisme pour la mise en valeur et la protection du patrimoine architectural ?
Quelles actions entreprendre, avec quels partenaires ?

Développement local
Comment favoriser les retombées économiques locales ?
Comment mieux faire jouer la synergie entre professionnels du tourisme et acteurs locaux ? (hébergement, artisanat, production agricole, prestataires de service...)
Quel cadre pour ces relations ?

III. Flux touristique au Maroc

À titre de comparaison, nous présentons les chiffres du début des années soixante avant ceux disponibles pour 1995. Les effectifs globaux ont été multipliés par quatre en trente ans (378 000 en 1965, 1 500 000 en 1995). La proportion de touristes français non seulement n'a pas baissé, mais elle est passée de un quart à presque un tiers (25% en 1965, 29% en 1995). On constate la permanence des mois creux en janvier, février et novembre, mais une bien meilleure répartition mensuelle de nos jours, liée à l'étalement des congés. Alors qu'en 1965 l'été représentait 41% des entrées pour les trois mois de juillet, août et septembre, ces mêmes mois ne représentent plus que 32% des entrées en 1995.

1. Arrivées des touristes étrangers de 1961 à 1966

J.F.TROIN présente en 1967 (*in* RGM, n°11) l'expansion du tourisme au Maroc depuis 1961, en précisant toutefois que le chiffre exact des entrées de touristes au Maroc est difficile à connaître, les relevés de la police des frontières, du Service Central des Statistiques du Maroc ou du Ministère du Tourisme ne retenant pas toujours les mêmes critères.

a. Effectifs (1961 - 1966)

tableau 35: progression du mouvement touristique au Maroc 1961 - 1966

Année	Touristes
1961	150 000
1962	182 000
1963	266 000
1964	366 000
1965	378 000
1966	420 000

b. Répartition touristes par nationalités (1965)

L'Europe, proche, envoie les plus gros contingents de touristes. Les Français sont les plus nombreux et représentent le quart des voyageurs. Selon l'auteur, *l'importance de la minorité française* (il y a 100 à 110 000 Français au Maroc en 1966[1]), *les liens historiques entre les deux pays, la facilité des communications, l'active propagande faite en France pour les circuits marocains* expliquent ce fort pourcentage.

Tableau 36: répartition des touristes étrangers au Maroc en 1965

Nationalité	Nombre	%
Français	94 201	25
Algériens	69 170	18
Britanniques	44 036	12
Espagnols	33 621	9
Américains (USA)	25 278	6,5
Allemands (RFA)	22 350	6
Autres	89 764	23,5
Total 1965 :	**378 420**	**100%**

[1] *Population du Maroc en 1965 : 13 323 000 hbts, dont 13 033 000 >Marocains musulmans, 100 000 Marocains israélites et 190 000 étrangers, dont 100 000 Français qui représentent 54% de la population étrangère (source : situation économique du Maroc en 1965 - Service Central des Statistiques, 1966, in RGM n°11, 1967). Soulignons l'intense émigration des israélites vers Israël ou vers la France durant la période 1960 - 1965.*

c. Répartition mensuelle des entrées (1965)

tableau 37: répartition mensuelle des entrées de touristes en 1965

Mois	Nombre	%
Janvier	18 368	4,85
Février	19 738	5,22
Mars	22 438	5,93
Avril	31 133	8,23
Mai	32 414	8,56
Juin	28 068	7,42
Juillet	46 240	12,22
Août	62 177	16,43
Septembre	47 068	12,44
Octobre	28 004	7,40
Novembre	18 571	4,90
Décembre	24 201	6,40
Total	**378 420**	**100%**

La variation mensuelle des arrivées de visiteurs laisse apparaître quatre mois creux seulement : janvier, février ; mars et novembre. Le printemps précoce et l'automne souvent prolongé connaissent un afflux sensible, encadrant un été très fréquenté.

2. Arrivées des touristes étrangers de 1993 à 1995

Sources : Le premier bilan 1995. *La Vie Touristique Africaine*, 1996, n°541, p. 4-5.

Tableau 38: arrivées touristes étrangers de séjour hormis Maghreb 1993, 1994, 1995

Port d'entrée	type	Année 1993	Année 1994	Année 1995	94 95
Tanger-Boukhalef		72 541	60 121	52 014	-13,5%
Mohamed V		284 717	312 290	327 494	+4,9%
Oujda-Angads		5 681	7 510	8 826	+17,5%
Agadir-Inezgane		303 280	254 981	219 573	-13,9%
Al Hoceima		3 854	6 082	3 984	-34,5%
Rabat-Salé		24 009	24 124	23 889	-1,0%
Marrakech-Ménara		264 179	223 604	242 091	+8,3%
Ouarzazate		16 839	13 456	9 158	-31,9%
Fès-Saïss		11 258	8 633	6 548	-24,2%
Laayoune		5 031	4 607	4 041	-12,3%
autres		1 500	1 418	918	-35,3%
sous-total		*992 889 (60,56%)*	*916 826 (59,44%)*	*898 536 (61,07%)*	*-1,99%*
Bab Sebta		202 393	173 543	158 147	-8,9%
Beni Anzar		49 582	46 455	45 161	-2,8%
Zoudj Beghal		11 437	2 470	2	-99,9%
Figuig		1 590	119	-	-
Ahfir		2 452	547	-	-
Oujda-gare		595	118	-	-
sous-total		*268 049 (16,35%)*	*223 252 (14,48%)*	*203 310 (13,82%)*	*-8,93%*
Tanger		342 643	383 347	356 162	-7,1%
Casablanca		4 202	4 425	3 746	-15,3%
Agadir		2 040	2 249	1 886	-16,1%
M'Diew		11 632	2 738	1 665	-39,2%
MarinaSmir		15 418	3 596	2 842	-21,0%
Nador		705	1 462	2 787	+90,6%
Laayoune		1 378	3 955	12	-99,7%
autres		623	519	369	-28,9%
sous-total		*378 641 (23,09%)*	*402 291 (26,08%)*	*369 469 (25,11%)*	*-8,16%*
Total :		**1 639 579**	**1 542 369**	**1 471 315**	**-4,6%**

port aérien ; frontière terrestre (route ou rail) ; port maritime

tableau 39: saisonnalité arrivées 1993-1995 touristes étrangers de séjour hormis Maghreb

	Année 1993		Année 1994		Année 1995	
Janvier	89 024	5,43%	92 873	6,02%	83 657	5,69%
Février	88 484	5,40%	90 148	5,84%	79 357	5,39%
Mars	114 493	6,98%	138 282	8,97%	110 983	7,54%
Avril	172 980	10,55%	149 322	9,68%	160 859	10,93%
Mai	136 386	8,32%	132 579	8,60%	109 275	7,43%
Juin	118 014	7,20%	114 336	7,41%	106 769	7,26%
Juillet	195 260	11,91%	191 714	12,43%	184 357	12,53%
Août	215 015	13,11%	199 650	12,94%	165 196	11,23%
Septembre	147 970	9,02%	123 872	8,03%	127 784	8,69%
Octobre	149 144	9,10%	125 800	8,16%	130 317	8,86%
Novembre	102 030	6,22%	81 018	5,25%	96 322	6,55%
Décembre	110 779	6,76%	102 775	6,66%	116 439	7,91%
Total :	1 639 579	100%	1 542 369	100%	1 471 315	100%

tableau 40: saisonnalité arrivées 1993-1995 touristes étrangers de séjour y c. Maghreb

	Année 1993	Année 1994	Année 1995
Janvier	217 521	182 918	87 338
Février	175 788	171 510	81 402
Mars	210 601	220 457	115 561
Avril	254 884	215 795	164 727
Mai	210 341	205 461	112 681
Juin	206 431	193 142	110 983
Juillet	336 028	311 052	191 893
Août	401 239	342 796	171 939
Septembre	272 508	128 592	133 124
Octobre	249 924	130 031	135 356
Novembre	193 360	84 762	100 546
Décembre	217 075	107 228	122 327
Total :	2 945 700	2 293 744	1 527 877

tableau 41 : progression du mouvement touristique au Maroc 1993 - 1995

Année	y c. Maghreb	hormis Maghreb
1993	2 945 700	1 639 579
1994	2 293 744	1 542 369
1995	1 527 877	1 471 315

tableau 42 : arrivées 1993-1995 touristes étrangers de séjour hormis Maghreb

	Année 1993		Année 1994		Année 1995		94-95
France	488 679	29,81%	439 493	28,49%	424 378	28,84%	-3,4%
Espagne	267 916	16,34%	212 636	13,79%	199 133	13,53%	-6,4%
Allemagne	222 281	13,56%	214 195	13,89%	162 151	11,02%	-24,3%
Angleterre	97 233	5,93%	113 904	7,39%	128 916	8,76%	13,2%
Italie	120 225	7,33%	103 691	6,72%	101 212	6,88%	-2,4%
Hollande	33 624	2,05%	36 492	2,37%	45 245	3,08%	24,0%
Belgique	41 041	2,50%	43 240	2,80%	44 234	3,01%	2,3%
Suisse	31 581	1,93%	27 181	1,76%	25 586	1,74%	-5,9%
Portugal	19 969	1,22%	17 848	1,16%	16 472	1,12%	-7,7%
Autriche	23 534	1,44%	17 013	1,10%	12 489	0,85%	-26,6%
Scandinavie	36 916	2,25%	46 061	2,99%	45 111	3,07%	-2,1%
Grèce	6 957	0,42%	6 067	0,39%	4 957	0,34%	-18,3%
Turquie	1 780	0,11%	2 295	0,15%	3 031	0,21%	32,1%
Pays de l'Est *	10 527	0,64%	9 907	0,64%	14 858	1,01%	50,0%
autres	10 972	0,67%	8 328	0,54%	9 712	0,66%	16,6%
USA	91 055	5,55%	85 834	5,57%	80 168	5,45%	-6,6%
Canada	20 139	1,23%	26 997	1,75%	24 725	1,68%	-8,4%
Arabie saoudite	26 177	1,60%	27 217	1,76%	26 957	1,83%	-1,0%
Égypte	4 490	0,27%	4 649	0,30%	4 290	0,29%	-7,7%
Koweït	3 204	0,20%	3 112	0,20%	3 039	0,21%	-2,3%
EAU	2 456	0,15%	3 018	0,20%	3 355	0,23%	11,2%
Jordanie	3 067	0,19%	3 533	0,23%	2 970	0,20%	-15,9%
autres	8 669	0,53%	9 442	0,61%	9 340	0,63%	-1,1%
Sénégal	4 578	0,28%	3 811	0,25%	5 355	0,36%	40,5%
Guinée	2 476	0,15%	2 839	0,18%	2 755	0,19%	-3,0%
Mali	1 626	0,10%	2 350	0,15%	3 893	0,26%	65,7%
autres	6 458	0,39%	6 648	0,43%	6 549	0,45%	-1,5%
Japon	13 635	0,83%	14 952	0,97%	17 206	1,17%	15,1%
Australie	5 482	0,33%	9 951	0,65%	5 744	0,39%	-42,3%
Russie / Ukraine	3 413	0,21%	5 693	0,37%	7 104	0,48%	24,8%
divers	29 419	1,79%	33 972	2,20%	30 380	2,06%	-10,6%
Total :	1 639 579	100%	1 542 369	100%	1 471 315	100%	-4,6%

** Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, Pologne, Roumanie et Bulgarie*

tableau 43: arrivées touristes étrangers 1993-1995, selon pays (partiel)

	Année 1993		Année 1994		Année 1995		94 -95
France	488 679	32,41%	439 493	31,40%	424 378	31,98%	-3,4%
Espagne	267 916	17,77%	212 636	15,19%	199 133	15,01%	-6,4%
Allemagne	222 281	14,74%	214 195	15,30%	162 151	12,22%	-24,3%
Angleterre	97 233	6,45%	113 904	8,14%	128 916	9,71%	13,2%
Italie	120 225	7,97%	103 691	7,41%	101 212	7,63%	-2,4%
Hollande	33 624	2,23%	36 492	2,61%	45 245	3,41%	24,0%
Belgique	41 041	2,72%	43 240	3,09%	44 234	3,33%	2,3%
Suisse	31 581	2,09%	27 181	1,94%	25 586	1,93%	-5,9%
Portugal	19 969	1,32%	17 848	1,28%	16 472	1,24%	-7,7%
Autriche	23 534	1,56%	17 013	1,22%	12 489	0,94%	-26,6%
Scandinavie	36 916	2,45%	46 061	3,29%	45 111	3,40%	-2,1%
USA	91 055	6,04%	85 834	6,13%	80 168	6,04%	-6,6%
Canada	20 139	1,34%	26 997	1,93%	24 725	1,86%	-8,4%
Japon	13 635	0,90%	14 952	1,07%	17 206	1,30%	15,1%
Total :	1 507 828	100%	1 399 537	100%	1 327 026	100%	-5,2%

IV - La filière française de formation : guide de haute montagne

1. Historique

Le dispositif prévu par la loi du 18 février 1948 et ses décrets d'application comprend deux niveaux : le brevet d'aspirant-guide puis le brevet de guide de haute montagne. Lors de sa mise en place, 546 professionnels furent admis au bénéfice d'une autorisation d'exercer, obtenant le brevet de guide de haute montagne par équivalence de brevets antérieurs délivrés par des associations[2] ou bien une autorisation plus limitée, le brevet de guide de montagne, valable seulement pour des courses d'importance secondaires dans la région de délivrance.

En 1975, la loi Mazeaud relative au développement de l'éducation physique et du sport, complétée par le décret du 17 juin 1976 relatif à l'enseignement et l'encadrement des sports de montagne, abroge la loi de 1948. Le brevet d'État d'alpinisme est mis en place, le diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne devient l'étape obligée pour l'accès à la formation d'aspirant-guide. Puis le monitorat d'escalade, créé en 1984, offre une deuxième possibilité d'accès à la formation d'aspirant-guide. Rattaché initialement au BE d'alpinisme, il rejoindra en 1989 la filière " normale " du brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES option escalade).

Figure 22 : le régime initial de 1977 / 1981

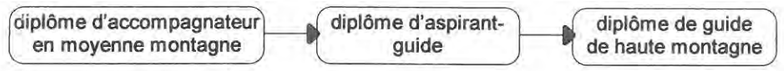
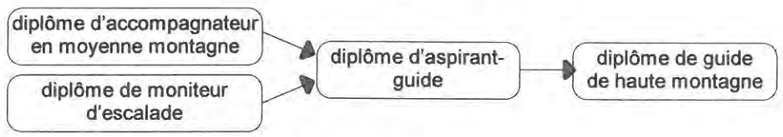
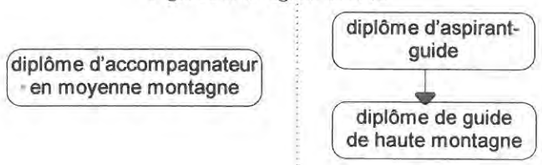


figure 23: le régime de 1984



En 1993, conformément à la " Plate-forme communautaire des conditions d'accès et d'exercice pour la profession de guide de haute montagne " réalisée par la commission européenne des guides, les filières accompagnateur et guide deviennent indépendantes.

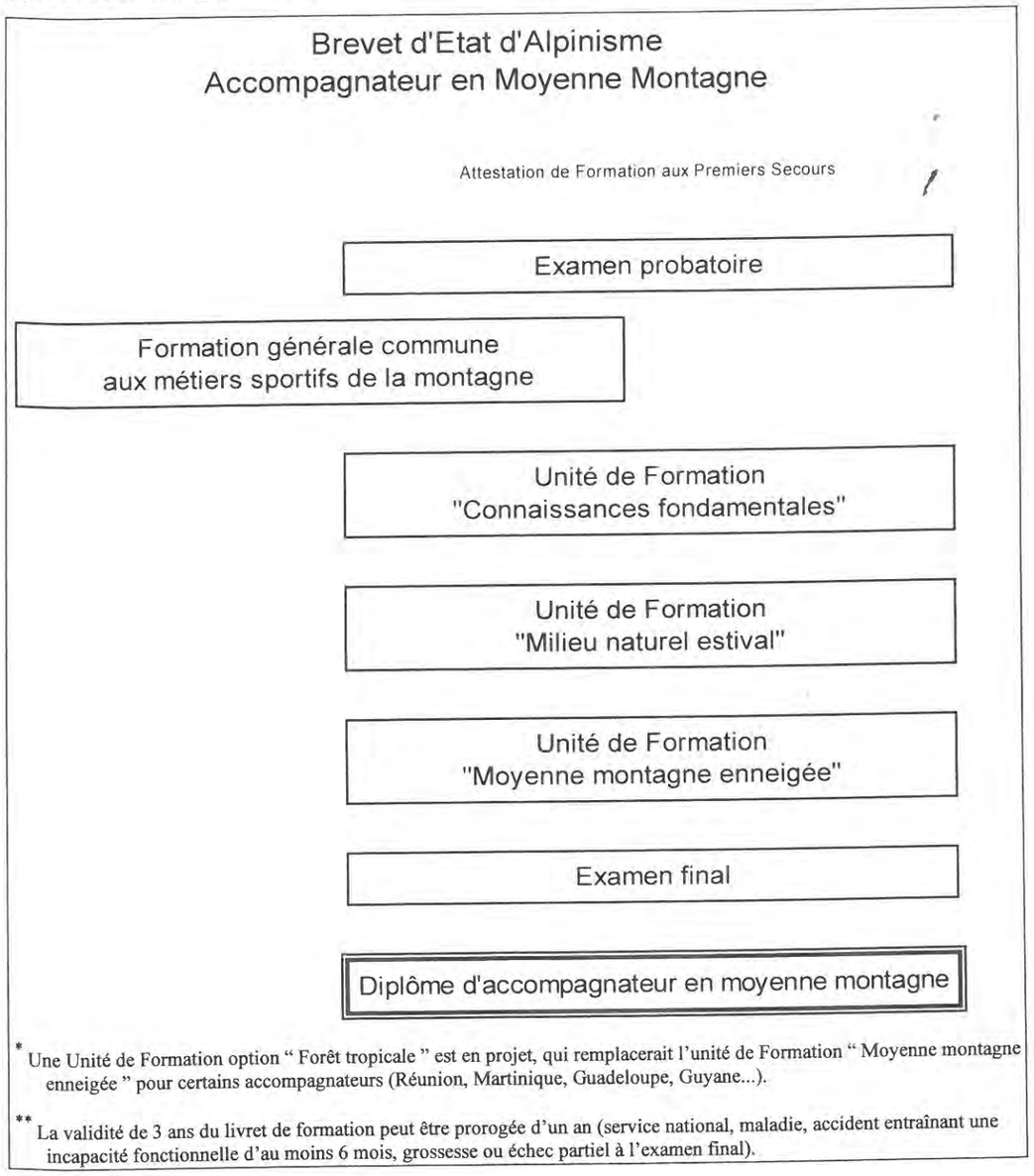
Figure 24: le régime de 1993



[2] Fédération Française de la Montagne, Club Alpin Français, Groupe Pyrénéiste de Haute Montagne

2. Cursus accompagnateur et guide de haute montagne

figure 25: cursus accompagnateur France



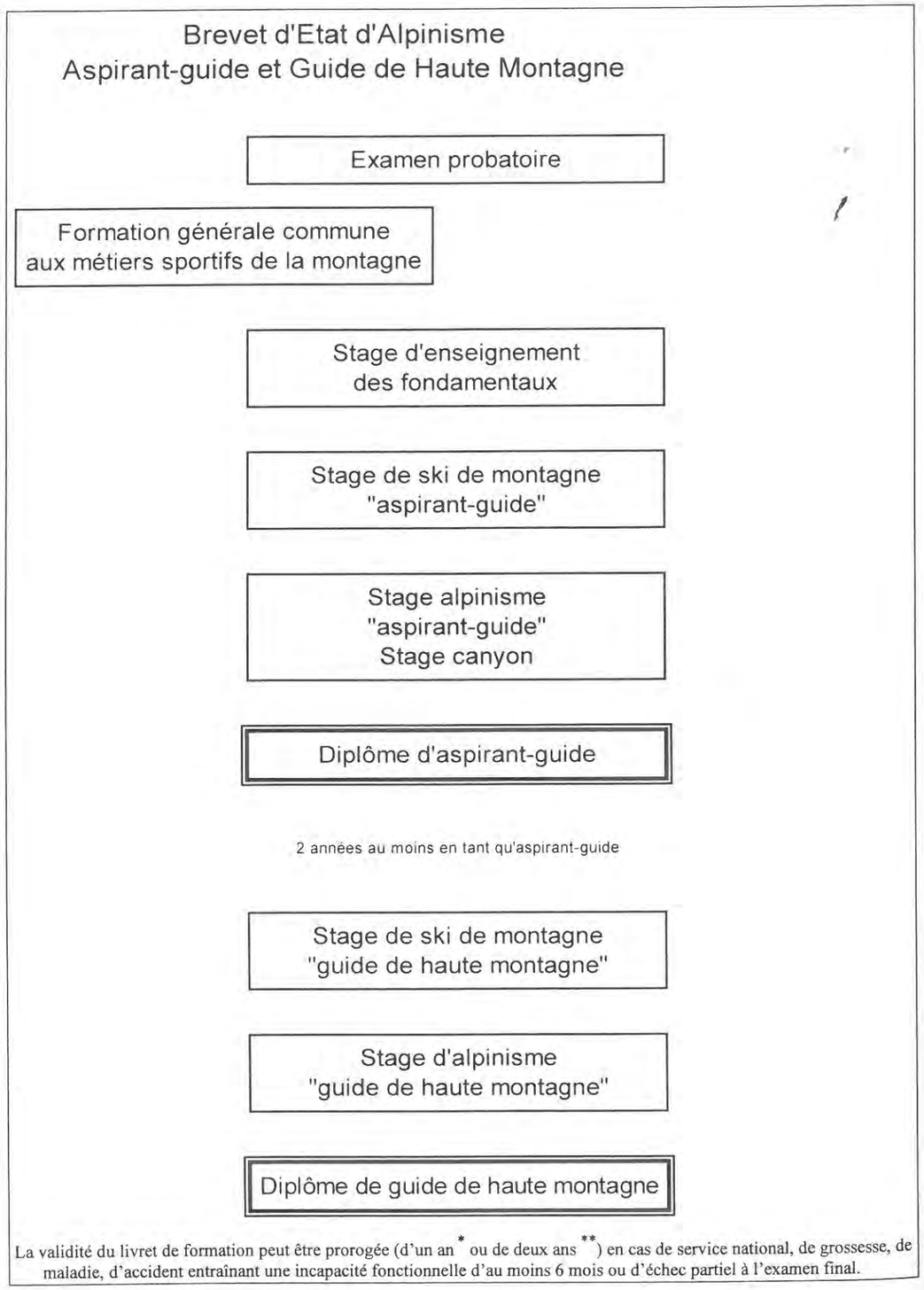
* Une Unité de Formation option " Forêt tropicale " est en projet, qui remplacerait l'unité de Formation " Moyenne montagne enneigée " pour certains accompagnateurs (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane...).

** La validité de 3 ans du livret de formation peut être prorogée d'un an (service national, maladie, accident entraînant une incapacité fonctionnelle d'au moins 6 mois, grossesse ou échec partiel à l'examen final).

Tableau 44: cursus AMM

A	Conditions d'accès à l'examen probatoire d'accompagnateur en moyenne montagne: être âgé de 17 ans au moins le 1er janvier de l'année de l'examen et présenter une liste de randonnée * Contenu : 1/ Une épreuve de marche en moyenne montagne, éliminatoire; 2/ Un parcours en terrain varié ; 3/ Une épreuve pratique d'orientation, éliminatoire ; 4/ Une épreuve d'entretien avec le jury portant sur l'environnement naturel et humain. ** La liste de randonnées doit comprendre un minimum de 20 randonnées pédestres différentes, dont au moins : 15 randonnées comportant 6 sorties d'une dénivelée positive supérieure à 1000 mètres et un raid de quatre jours minimum ; 5 randonnées en moyenne montagne enneigée. La moitié de ces randonnées doit être effectuée sur le territoire français.*
B	Formation générale commune aux métiers sportifs de la montagne. Elle doit être réalisée avant **C**. Il peut également s'agir de la partie commune du brevet d'État d'éducateur sportif du 1er degré (BEES).
C	UF " Connaissances fondamentales " Durée : 80 heures Conditions d'accès : être âgé de 18 ans, avoir réussi l'examen probatoire depuis deux ans au plus. Contenu et épreuves (validation nécessaire pour poursuivre la formation): 1/ Animation et conduite de groupe (coef.3) ; 2/ Sécurité en terrain montagnard et orientation - navigation (coef.3); 3/ Connaissance du milieu montagnard (coef.3); 4/ Législation (coef.1).
D	Stage en situation. Doit être réalisé avant **F**. Constitué par une période d'expérience pré-professionnelle. Le stagiaire doit effectuer au minimum 20 journées de randonnée pédestre dont plus de la moitié sont réalisées dans la même région ; ces randonnées sont effectuées sur des itinéraires différents en situation d'encadrement professionnel. 6 journées minimum comportant au moins une sortie de 2 jours doivent être passées avec un professionnel titulaire de l'un des diplômes du brevet d'État d'alpinisme.
E	UF " Milieu naturel estival " Durée : 40 heures Conditions d'accès : avoir réalisé l'unité de formation **C** " Connaissances fondamentales ". Contenu : Approfondissement et mise en application des connaissances acquises dans le domaine de la connaissance du milieu montagnard avec une information spécifique sur les questions relatives à la promotion de l'activité professionnelle (promotion des métiers de la montagne, techniques de commercialisation, syndicats professionnels).
F	UF " Moyenne montagne enneigée " Durée : 60 heures Conditions d'accès : avoir réalisé l'unité de formation **E** " Milieu naturel estival " et fournir la liste de randonnées mentionnée en **D**. Contenu et épreuves (validation nécessaire pour poursuivre la formation) * : 1/ Approche de la moyenne montagne enneigée et connaissances ennivologie et dans les domaines de la sécurité permettant d'apprécier les risques objectifs de l'activité et de conduire une randonnée sur des terrains appropriés (coef.2) ; 2/ Progression en terrain enneigé, facile, de type nordique, situé en moyenne montagne, notamment à l'aide de raquettes (coef.1) ; 3/ Navigation (épreuve éliminatoire). ** Une Unité de Formation option " Forêt tropicale " est en projet, qui remplacerait l'UF " Moyenne montagne enneigée " pour certains accompagnateurs (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane...).*
G	Conditions d'accès à l'examen final d'accompagnateur en moyenne montagne: être titulaire d'un livret de formation en cours de validité et avoir satisfait aux épreuves de l'UF **F** " Moyenne montagne enneigée ". Nature des épreuves : 1/ Épreuve écrite (coef.2) : rédaction d'un document en deux parties portant sur l'expérience pré-professionnelle du candidat en qualité d'accompagnateur stagiaire et les aspects relationnels d'une part, les aspects spécifiques de la région où il a acquis la plus grande partie de son expérience pré-professionnelle d'autre part. 2/ Épreuve orale (coef.2) : portant sur le document rédigé par le candidat, sur son expérience acquise dans les domaines de l'animation, de l'enseignement, de la communication et sur les matières figurant au programme de la formation. 3/ Épreuve pratique d'encadrement (coef.2) : se déroule sur le terrain et porte sur l'animation et la conduite de groupe en sécurité ainsi que sur l'observation et la connaissance du milieu montagnard.

3. Cursus aspirant-guide et guide de haute montagne France (Figure 26) :



La validité du livret de formation peut être prorogée (d'un an * ou de deux ans **) en cas de service national, de grossesse, de maladie, d'accident entraînant une incapacité fonctionnelle d'au moins 6 mois ou d'échec partiel à l'examen final.

Tableau 45: cursus aspirant guide et guide de haute montagne

A	Conditions d'accès à l'examen probatoire d'aspirant guide : être âgé de 18 ans au moins le 1er janvier de l'année de l'examen et présenter une liste de courses * Durée : 5 jours environ. Contenu : 1/ Une épreuve d'escalade de niveau 6a minimum en chaussons d'escalade (coef.1); 2/ Une course en neige ou glace, ou des évolutions en neige ou glace, dans des pentes de 50 à 60 degrés minimum (coef.1); 3/ Une course en tout terrain ou des évolutions en terrains variés, comportant notamment une évolution en rocher en chaussures de montagne et de niveau Vème degré minimum (coef.1); 4/ Une épreuve de ski en toute neige, tout terrain (coef.1). Délivrance du livret de formation ** La liste de coures exigée pour se présenter à l'examen probatoire de l'aspirant guide doit comprendre un minimum de 55 courses et escalades dont au moins :* • *une course comportant un important engagement technique, physique et moral, réalisée à une altitude supérieure à 3500 mètres ;* • *10 courses en rocher de niveau TD (6a) ou plus, effectuées en montagne au dessus de 2500 mètres, de 350 m de paroi minimum ;* • *10 courses en neige et glace (dont 5 au moins seront de niveau D ou plus et de 500 m de paroi minimum) ;* • *10 courses en mixte (dont 5 au moins seront de niveau D ou plus et de 500 m de dénivelée positive) ;* • *10 escalades rocheuses d'un niveau TD+ (6b) minimum effectuées en falaise (150 m de dénivelée positive) ;* • *15 journées de ski de montagne (800 m de dénivelée positive minimum).* *Ces courses et escalades seront réalisées en premier de cordée ou en réversible et sur une période d'au moins trois ans.*
B	Formation générale commune aux métiers sportifs de la montagne. Doit être réalisée avant C. Il peut également s'agir de la partie commune du brevet d'État d'éducateur sportif du 1er degré (BEES).
C	Stage " d'enseignement des fondamentaux" d'une durée de deux semaines ; évaluation des enseignements au cours des stages suivants : Module 1 " Connaissance du milieu montagnard" : 40 h mini : milieu naturel, milieu humain, environnement, milieu hivernal, cartographie / orientation, environnement juridique, développement touristique. Module 2 " Fondamentaux " : 40 h mini : neige et avalanches, météorologie, connaissance médicale, préparation de courses et itinéraires, cordes, mouflages, législation spécifique, matériel et technologie, histoire et géographie, langue vivante, communication radio, vidéo.
D	Stage " ski de montagne aspirant guide " de formation et d'évaluation d'une durée de deux semaines. - Module 1 " Enseignement des fondamentaux et pratique du ski hors pistes et de randonnée" (1ère semaine) ; - Module 2 " Enseignement des fondamentaux et pratique du ski-alpinisme et des cascades de glace " (2ème semaine) ; Évaluation : • épreuves techniques (coef.3) : aptitude au ski de montagne (coef.2) et sauvetage (coef.1); • épreuves théoriques (coef.1) : interrogation écrite portant sur la pratique du ski de montagne et de la montagne enneigée.

(.../...)

.../... **(suite cursus aspirant guide et guide de haute montagne)**

E	Stage " alpinisme aspirant guide " de formation et d'évaluation d'une durée de six semaines. Conditions d'accès : les candidats doivent avoir subi avec succès l'examen du stage de ski de montagne " aspirant-guide " et présenter une liste de canyons ainsi qu'une attestation de natation. Contenu : • enseignements techniques : rocher, progression en neige et glace, tout-terrain, maniement de cordes, assurance, rappel, sens de l'itinéraire, procédés de sauvetage, résistance et aptitude physique ; • enseignements pédagogiques : enseignement des techniques de l'alpinisme, aptitude à l'exercice de la profession (initiative, responsabilité). Évaluation : épreuves techniques (coef.16), pédagogiques (coef.8), théoriques (coef.8). La réussite à ces épreuves conditionne l'obtention du diplôme d'aspirant guide.
E'	Stage " canyon[3] " de formation et d'évaluation, d'une durée de 50 heures. Conditions d'accès : être déclaré admis au stage de ski de montagne **E** " aspirant-guide ". Contenu : • enseignements techniques : équipement et progression, procédés de secours ; • enseignements théoriques : milieu aquatique, environnement physique et biotope, réglementation.
F	Stage " ski de montagne guide " de formation et d'évaluation d'une durée d'une semaine Conditions d'accès : présenter la liste de courses *. Contenu : préparation et réalisation d'un raid de ski-alpinisme ainsi que mise à niveau personnalisée des connaissances et capacités professionnelles dans le domaine du ski de montagne. Évaluation : • épreuves techniques (coef.3) : aptitude au ski de montagne ; sauvetage. • épreuves théoriques (coef.1) : interrogation écrite portant sur la pratique du ski de montagne et sur la connaissance de la montagne enneigée. * *La liste de courses exigée pour l'accès au stage de ski de montagne " guide de haute montagne " doit comprendre un minimum de 50 courses variées - rocher, glace, ski de montagne - (dont 20 au moins effectuées dans l'exercice de la profession et 2 comportant un important engagement technique, physique et moral en haute montagne ; 15 journées de ski de montagne dont un raid de 4 jours au moins).*
G	Stage " alpinisme guide " de formation et d'évaluation d'une durée de quatre semaines. Conditions d'accès : les candidats doivent avoir subi avec succès l'examen du stage de ski de montagne " guide de haute montagne". Contenu : • enseignements techniques : escalade rocheuse, progression en neige et glace, tout-terrain, maniement de corde, assurance, rappel, sens de l'itinéraire, organisation, direction et réalisation d'un sauvetage ; • enseignements pédagogiques : élaboration et réalisation d'un programme d'écoles et de courses, et aptitude à l'exercice de la profession (initiative, responsabilité). Évaluation : épreuves techniques (coef.16), pédagogiques (coef.10), théoriques (coef.12). La réussite à ces épreuves conditionne l'obtention du diplôme de guide de haute montagne.

[3] arrêté du 29 janvier 1996. Un arrêté du même jour instaure une 6ème UF " canyon " à la formation du BEES du 1er degré option escalade, de même contenu et même durée (50 h), habilitant ses titulaires à l'encadrement de la descente de canyon.

4. Flux de formation et effectifs

Guides de haute montagne

tableau 46 : effectifs GHM

Année	diplômés	SNGM[4]
1948	16	
1949	14	
1950	14	
1951	13	
1952	16	
1953	18	
1954	11	
1955	7	
1956	19	
1957	19	
1958	31	
1959	24	
1960	28	
1961	18	
1962	43	
1963	51	
1964	54	
1965	51	
1966	55	
1967	58	
1968	59	
1969	56	542
1970	50	
1971	46	591
1972	45	642
1973	39	703
1974	39	778
1975	43	842
1976	46	
1977	48	881
1978	46	960
1979	51	954
1980	33	968
1981	65	998
1982	53	1043
1983	50	1034
1984	57	1067
1985	58	1144
1986	55	1190
1987	102	1171
1988	59	1183
1989	56	1194
1990	54	1229
1991	56	1258
1992	48	1267
1993	58	1286
1994	52	1302
1995	53	1308
TOTAL	2037	

[4] SNGM : Syndicat National des Guides de Montagne

tableau 47 : Aspirant-guide 1991 / 1995

année	Probatoire		Final	
	présents	admis	admis	dont militaires
1991	118	53	54	8
1992	117	54	53	5
1993 *	219	64	44	6
1994	123	48	31	2
1995	149	49	50	10

** deux sessions ont été organisées en 1993*

Le nombre d'admis est d'une cinquantaine en moyenne (56 de 1986 à 1992, puis moins de 50 depuis le nouveau cursus de formation).

Pour la promotion 1995, 60% des 40 diplômés civils ont une formation égale ou supérieure au baccalauréat. La pluriactivité domine, avec une forte connotation " montagne " (pisteurs-secouristes, moniteurs de ski, métiers du bois…).

Tableau 48 : Guide de Haute Montagne 1991 / 1995

année	présents	admis
1991	59	56
1992	52	48
1993	59	58
1994	54	52
1995	54	53
total	278	267

Le nombre de diplômés par an est de 53 en moyenne.

Moniteurs d'escalade

tableau 49 : Moniteur d'escalade 1986 / 1995

année	sélection		préformation		examen final	
	prés.	admis	prés.	admis	prés.	admis
1986	112	31				
1987	137	31			20	17
1988	164	31			28	27
1989	177	58	45	44	30	29
1990	339	156	97	90	22	30
1991	233	93	94	89	53	47
1992	251	100	92	82	73	65
1993	287	99	83	77	65	52
1994	299	90	90	83	61	51
1995	364	202	102	88	77	62
Total	2363	891	603	553	424	370

Moniteurs de ski alpin

tableau 50 : Moniteur de ski alpin 1991 / 1995

année	test tech	préfo.	E.C.T	1er cycle	BEES
1991	511	500	389	323	302
1992	603	341	501	260	299
1993	618	391	367	299	340
1994	676	515	401	418	303
1995	678	492	364	430	316
Total	3086	2239	2022	1730	1560

ECT : épreuves de capacité technique

En moyenne annuelle, il y a 310 diplômés et 450 nouveaux moniteurs stagiaires (qui peuvent encadrer des élèves). Il y a au total plus de 10 000 moniteurs, en majorité regroupés dans les Écoles de Ski.
Accompagnateurs en moyenne montagne

tableau 51 : accompagnateur en moyenne montagne 1978 / 1990

année	examen probatoire			examen final		
	inscrits	présents	admis	inscrits	présents	admis
1978	-	-	-	555	465	293
1979	-	-	-	776	670	389
1980	1290	1011	536	582	527	440
1981	1410	994	513	194	169	129
1982	1469	1066	568	477	447	369
1983	1576	1102	474	538	505	444
1984	1571	1193	538	480	426	351
1985	1375	1012	372	503	472	395
1986	1203	925	347	373	355	300
1987	1243	948	369	307	294	244
1988	1286	988	374	366	350	301
1989	1283	985	376	357	338	282
1990	1353	1025	428	331	315	260
Total	15059	11249	4895	5839	5333	4197

En moyenne annuelle, 445 candidats sont admis en formation et 300 stagiaires sont diplômés.

5. Nombre de diplômés AMM

A la mise en place du diplôme, 297 personnes ont bénéficié d'une autorisation d'exercer délivrée à des personnes exerçant une activité professionnelle non bénévole depuis au moins deux ans (le plus souvent dans une collectivité). Un nombre indéterminé de personnes titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement alpin bénéficie par équivalence du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne. Les guides de haute montagne, enfin, disposent des prérogatives de l'AMM. Au début de 1991, plus d'un millier des 4197 AMM diplômés s'étaient présentés au probatoire d'aspirant-guide, avec succès pour plus de 600 d'entre eux, qui apparaissent donc à deux reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Tableau 52 : diplômés AMM au 01/01/1991

4197	AMM
1770	GHM (dont 600 AMM)
546	GHM hors formation
297	AMM hors formation
?	Certificat ens. alpin
6810	total

Le nombre des diplômés AMM au 1er janvier 1991 est donc théoriquement de l'ordre de 6200. On peut l'estimer aujourd'hui à un peu moins de 8000.

AMM en exercice

Mais le nombre de diplômés n'indique pas le nombre de personnes tirant effectivement un revenu de leur activité d'accompagnement en montagne. Si les moniteurs de ski ou les guides de haute montagne sont dans leur très grande majorité syndiqués, tel n'est pas le cas des accompagnateurs. Il est donc plus difficile de préciser l'effectif de ceux qui sont en activité, supérieur à l'effectif des 800 syndiqués, qui doit être de l'ordre de 1400 accompagnateurs (dont une centaine d'accompagnatrices).

En 1992, selon Philippe Bourdeau[5], en plus des accompagnateurs adhérents du SNAM, environ 600 accompagnateurs diplômés non syndiqués exerceraient en tant que salariés de structures associatives ou commerciales. Enfin, un bon nombre d'AMM n'exerçant pas ou plus en tant que tels utiliseraient leur qualification, en la valorisant, dans un autre emploi lié par exemple au tourisme, à la formation, à l'aménagement… Ce phénomène de valorisation et de transfert de compétences se retrouve également pour les autres métiers sportifs de la montagne.

Dans ces conditions, les volumes d'activité ainsi que les revenus liés à l'activité d'accompagnement sont extrêmement variables entre la petite minorité de monoactifs, les pluriactifs dont l'accompagnement est l'activité principale et les pluriactifs pour lesquels l'accompagnement n'est qu'occasionnel. Cette pluriactivité, historiquement liée à l'activité, a cependant changé de nature de nos jours. Ainsi l'ancienne pluriactivité tourisme-agriculture est aujourd'hui très marginale. Par ailleurs, on constate qu'il y a de plus en plus de monoactifs. Mais cette monoactivité est-elle le fait d'un choix délibéré ? Ou bien n'est-elle que le reflet de la difficulté de plus en plus grande que rencontrent les professionnels de l'accompagnement en montagne à trouver un travail complémentaire à leur activité touristique saisonnière, tant du fait de leur moindre insertion que dans le passé dans le tissu social montagnard que du fait de la crise générale du marché de l'emploi ?

Effectif des professionnels français de l'accompagnement en montagne

Combien de personnes encadrent à titre professionnel, contre rémunération, des sorties en montagne en France ? Excluons tout d'abord tous les cadres associatifs, en principe bénévoles. Si on met également de côté les BEES (10 000 moniteurs de ski et 300 moniteurs d'escalade), dont l'activité

[5] Les accompagnateurs, professionnels de la montagne (3ème partie - Le marché professionnel)

également de côté les BEES (10 000 moniteurs de ski et 300 moniteurs d'escalade), dont l'activité principale est nettement circonscrite, restent environ 1400 accompagnateurs en montagne et environ 1200 guides de haute montagne en activité, soit plus de 2500 professionnels dont la grande majorité (60 à 70%) est constituée de pluriactifs saisonniers[6].

Mais à côté de ces " vrais " professionnels, de nombreux autres intervenants aux statuts variés, dans les secteurs public, associatif ou pseudo-associatif, sont difficiles à classer et impossibles à dénombrer. Enseignants, cadres de clubs, de centres de loisirs, gardes-moniteurs de Parcs, animateurs locaux, " guides " (de pêche, de chasse, de nature, de rivière et même de " haute rivière "…) ou moniteurs (de ski et de ski nordique, de parapente, de canoë-kayak, de VTT, de spéléologie…) participent à l'encadrement d'activités dans un secteur très segmenté au cadre réglementaire parfois flou.

V. Le droit d'association au Maroc : textes de référence

Deux textes fondamentaux régissent ce droit dont le principe (a), intégré dans le *Code des Libertés Publiques*, ne saurait être dissocié d'une de ses principales applications, la liberté syndicale que le législateur avait préalablement consacrée (b). Ce dernier texte étant difficile à se procurer, nous reprenons ci-dessous les deux textes en français, actualisés des différentes modifications dont ils ont été l'objet, en renvoyant le lecteur intéressé à l'excellente présentation synoptique bilingue français / arabe (BLANC et ZEIDGUY, 1986).

1. Dahir n°1-58-376 du 3 joumada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association

Titre premier

Des associations en général

ART. 1er - L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.

Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.

ART. 2 (*modif. Dahir 10 avril 1973*) - Les associations de personnes peuvent se former librement sans autorisation sous réserve des dispositions de l'article 5.

ART. 3 - Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou à la forme monarchique de l'État, est nulle et de nul effet.

ART. 4 - Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après paiement de ses cotisations échues et de l'année en cours nonobstant toute clause contraire.

ART. 5 (*1er alinéa modifié par le Dahir du 10 avril 1973*) - Toute association devra faire l'objet d'une déclaration préalable au siège de l'autorité administrative locale (caïd ou pacha) et au procureur du Roi près le tribunal de la circonscription judiciaire.

Cette déclaration fera connaître en même temps :

[6] Philippe Bourdeau (" Guides de montagne - Territoire et identité ", Revue de Géographie Alpine n° hors série 1991) estime qu'il y a 10 000 accompagnateurs en moyenne montagne, 60 000 moniteurs de ski et 3 000 guides de haute montagne, soit plus de 70 000 professionnels des métiers sportifs de la montagne exerçant dans la CEE en 1991.

- Le nom et l'objet de l'association ;
- Les noms, prénoms, nationalités, âges, dates et lieux de naissance, professions et domiciles des fondateurs et spécialement de ceux qui doivent représenter l'association comme président, directeur, administrateur, sous quelque qualification que ce soit. Les fondateurs et dirigeants des associations ne doivent avoir encouru aucune condamnation pour crime ou délits infamants ;
- Le siège de l'association ;
- Le nombre et le siège de ses succursales, filiales ou établissements détachés, par elle créés, fonctionnant sous sa direction ou en relations constantes avec elle et dans un but d'action commune.

Les statuts et la liste des membres chargés de la direction ou de l'administration seront joints à la déclaration visée au premier alinéa du présent article. Un exemplaire de chacune de ces pièces sera déposé au parquet et cinq au siège de l'autorité administrative locale qui en transmettra trois à la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement).

La déclaration et les pièces y annexées devront être signées et certifiées conformes par l'auteur de la déclaration. Elles seront assujetties au timbre de dimension, à l'exception de deux exemplaires.

Tout changement survenu dans l'administration ou la direction ainsi que toute modification apportée aux statuts, toute création de succursales, filiales, établissements détachés doivent dans les quinze jours faire l'objet d'une déclaration dans les mêmes formes que ci-dessus. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils ont été déclarés.

Dans les cas où aucun changement dans le personnel de direction n'est intervenu, les intéressés doivent en faire la déclaration à l'époque prévue statutairement pour ledit renouvellement.
Il sera de toute déclaration ou dépôt donné récépissé.
ART. 6 - Toute association régulièrement déclarée peut, sans autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions publiques :

- Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, celles-ci ne pouvant excéder 240 dirhams ;
- Les locaux et le matériel destinés à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;
- Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

ART. 7 (*modifié Dahir 10 avril 1973*) - En cas de nullité prévue par l'article 3, et d'une manière générale s'il apparaît que l'activité de l'association est de nature à troubler l'ordre public, sa dissolution est prononcée par le tribunal de première instance, soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public.

En cas d'infraction aux dispositions de l'article 5, la dissolution peut être prononcée dans les conditions définies à l'alinéa précédent.

Le ministère public peut, dans tous les cas, assigner à trois jours francs et le tribunal, sous les sanctions prévues à l'article 8, ordonner, par provision et nonobstant toute voie de recours, la fermeture des locaux et l'interdiction de toute réunion des membres de l'association.

Dans les cas prévus aux deux premiers alinéas ci-dessus, la suspension de l'association pour une durée déterminée ou sa dissolution peut également être prononcée par décret.

ART. 8 (*modif. Dahir 10 avril 1973*) - Sont punis de trois mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 10.000 à 50.000 dirhams les fondateurs, directeurs ou administrateurs d'une association fonctionnant en violation des dispositions de l'articles 5.

Sont punis des mêmes peines :

Les fondateurs, directeurs ou administrateurs d'une association qui se serait maintenue ou reconstituée après sa suspension ou sa dissolution ;
Les personnes qui auront favorisé la réunion des membres d'une association dissoute ou suspendue.

Titre II

Des associations reconnues d'utilité publique

ART. 9 - A l'exception des partis politiques ou des associations à caractère politique visés au titre IV du présent dahir, toute association peut être, après enquête préalable de l'autorité administrative sur son but et ses moyens d'action, reconnue d'utilité publique par dahir.

Le bénéfice de la reconnaissance d'utilité publique peut être retiré par un nouveau dahir, en cas d'infraction de l'association à ses obligations légales ou statutaires.

Toute association reconnue d'utilité publique jouira, indépendamment des avantages prévus à l'article 6 ci-dessus, des privilèges résultant des dispositions ci-après.

ART. 10 - Toute association reconnue d'utilité publique peut posséder les biens, meubles ou immeubles nécessaires au but qu'elle poursuit ou à l'accomplissement de l'œuvre qu'elle se propose dans les limites fixées par le dahir de reconnaissance.

ART. 11 - Toute association reconnue d'utilité publique peut, dans les conditions prévues par ses statuts et après autorisation par arrêté du premier ministre, acquérir à titre gratuit entre vifs ou par testament et acquérir à titre onéreux, qu'il s'agisse de deniers, valeurs, objets mobiliers ou immeubles.

Aucune association ne peut accepter une donation mobilière ou immobilière avec réserve d'usufruit au profit du donateur.

ART. 12 - Toutes les valeurs mobilières d'une association reconnue d'utilité publique devront être placées en titres immatriculés au nom de l'association. L'aliénation des valeurs ainsi immatriculées, leur conversion, leur emploi en autres valeurs ou en immeubles, ne pourra avoir lieu qu'après autorisation par arrêté du premier ministre.

ART. 13- Tout immeuble compris dans une donation entre vifs ou testamentaire qui ne serait pas nécessaire au fonctionnement de l'association sera aliéné dans les formes et délais prescrits par l'acte d'autorisation prévu à l'article 11 ci-dessus ; le prix en est versé à la caisse de l'association et doit être employé ainsi qu'il est dit à l'article précédent.

Titre III

Des unions ou fédérations d'associations

ART. 14 (*modif. Dahir 10 avril 1973*) - Les associations peuvent se constituer en unions ou fédérations.

Ces unions ou fédérations doivent faire l'objet d'une déclaration présentée dans les formes prévues à l'article 5 ci-dessus qui comprend, en outre, le titre, l'objet et le siège des associations ou d'unions ou fédérations doit être déclarée dans les mêmes formes.

Les unions ou fédérations sont soumises au même régime que les associations.

Titre IV

Des partis politiques et associations à caractère politique

ART. 15 - Sont soumises aux dispositions du présent dahir les associations constituant des partis politiques ou poursuivant, sous quelque forme que ce soit, une activité politique.

Est réputée activité politique, au sens du présent dahir, toute activité tendant, directement ou indirectement, à faire prévaloir la doctrine de l'association dans la conduite et la gestion des affaires publiques et à en faire assurer l'application par ses représentants.

ART. 16 - Les partis politiques et associations à caractère politique ne peuvent être légalement formés que si n'encourant pas la nullité édictée à l'article 3 et ayant fait la déclaration prévue à l'article 5, ils remplissent en outre les conditions suivantes :

- Être constitués uniquement par des nationaux marocains et ouverts à tous Nos sujets, sans aucune discrimination suivant la race, la confession ou la région d'origine ;
- Être constitués et fonctionner exclusivement avec des fonds d'origine nationale ;
- Avoir des statuts donnant vocation à tous les membres de participer effectivement à la direction de l'association ;
- Ne pas être ouverts aux militaires en activité, aux magistrats, aux fonctionnaires d'autorité, aux fonctionnaires de la police, aux agents des forces auxiliaires, aux gardiens de prisons, aux officiers et gardes forestiers et aux agents du service actif de la douane :
- Ne pas être ouverts aux personnes frappées d'indignité nationale ou de toute autre sanction pour agissements de caractère anti-national.

ART. 18 - Les partis politiques et les associations à caractère politique ne peuvent recevoir de façon directe ou indirecte de subventions de l'État, des municipalités ou d'autres collectivités publiques, des offices et d'établissements publics.

ART. 19 (*modif. Dahir 10 avril 1973*) - En cas d'infraction aux dispositions des articles 3, 5 et 17 ci-dessus, et d'une manière générale s'il apparaît que l'activité d'un parti ou d'une association à caractère politique est de nature à troubler l'ordre public, la suspension ou la

dissolution est prononcée dans les conditions prévues à l'article 7 du présent dahir.

Toutefois, en période d'élections, le décret de suspension ou de dissolution doit être pris en conseil des ministres.

ART. 20 (*modif. Dahir 10 avril 1973)* - Sans préjudice des sanctions prévues aux articles 7 et 8 sont punies de trois mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 10.000 à 50.000 dirhams les personnes qui, en violation des dispositions des paragraphes 1, 4 et 5 de l'article 17, ont adhéré à un parti politique ou à une association à caractère politique ou ont sciemment accepté l'adhésion de personnes ne remplissant pas les conditions prévues aux mêmes paragraphes.

Sont punies des mêmes peines les personnes qui ont versé ou accepté des subventions en violation des dispositions de l'article 18.

Est puni de deux à cinq ans de prison et d'une amende de 20.000 à 100.000 dirhams quiconque a reçu des fonds d'un pays étranger en vue de la constitution ou du fonctionnement d'un parti politique ou d'une association à caractère politique.

Titre V

Des associations étrangères

ART. 21 - Sont réputées associations étrangères au sens du présent titre, quelle que soit la forme sous laquelle ils peuvent éventuellement se dissimuler, les groupements présentant les caractères d'une association qui ont leur siège à l'étranger ou qui, ayant leur siège au Maroc, sont dirigés en fait par des étrangers ou bien ont, soit des administrateurs étrangers, soit la moitié des membres étrangers.

ART. 22 - En vue d'assurer l'application de l'article précédent, les gouverneurs peuvent, à toute époque, inviter les dirigeants de tout groupement fonctionnant dans leur province ou préfecture, à leur fournir par écrit, dans les délais d'un mois, tous renseignements de nature à déterminer le siège auquel ils se rattachent, leur objet réel, la nationalité de leurs membres, de leurs administrateurs et de leurs dirigeants effectifs.

(*alinéa 2 modif. Dahir 10 avril 1973)* Ceux qui ne se conforment pas à cette injonction ou font des déclarations mensongères sont punis des peines prévues à l'article 8 ci-dessus.

ART. 23 - Aucune association étrangère ne peut se former ni exercer son activité au Maroc si elle n'en fait pas la déclaration préalable dans les conditions fixées par l'article 5.

ART. 24 - Dans un délai de trois mois à partir de la date figurant sur le dernier récépissé, le Gouvernement peut s'opposer à la constitution d'une association étrangère, ainsi qu'à toute modification aux statuts, à tout changement dans le personnel de direction ou d'administration, à toute création de succursales, filiales, établissements détachés d'une association étrangère existante.

ART. 25 - Toute association étrangère ne peut effectuer les opérations autorisées par l'article 6 qu'à l'expiration du délai de trois mois prévu à l'article 24.

ART. 26 - Les unions ou fédérations d'associations étrangères sont soumises aux dispositions de l'article 14 et doivent en outre être autorisées par décret.

ART. 27 (*modif.Dahir 10 avril 1973)* - Lorsqu'une association étrangère tombe sous le coup des dispositions des articles 23 et 25, et d'une manière générale s'il apparaît que son activité est de nature à troubler l'ordre public, sa dissolution est prononcée dans les conditions prévues à l'article 7.

Les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association sont, en outre, punis d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 10.000 à 50.000 dirhams.

ART. 28 - Les associations étrangères sont soumises à toutes les dispositions du présent dahir qui ne sont pas contraires à celles du présent titre.

Titre VI

Des groupes de combat et des milices privées

ART. 29 - Seront dissous, par décret, toutes les associations ou groupement de fait :

- qui provoqueraient à des manifestations armées dans la rue ;
- ou qui présenteraient, par leur forme et leur organisation militaire, ou para-militaire, le caractère de groupes de combat ou de milices privées ;
- ou qui auraient pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou de s'emparer du pouvoir par la violence ou d'attenter à la forme monarchique de l'État.

ART. 30 *(al. 1 modif.Dahir 10 avril 1973)* - Sera puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 20.000 à 100.000 dirhams quiconque aura participé au maintien ou à la reconstitution directe ou indirecte de l'association ou du groupement visé à l'article 29.

Si le coupable est un étranger, le tribunal devra en outre prononcer l'interdiction du territoire marocain.

ART. 31 - Les uniformes, insignes, emblèmes des associations et groupements maintenus ou reconstitués seront confisqués ainsi que toutes armes, tout matériel utilisé ou destiné à être utilisé par lesdits groupements ou associations.

Les biens mobiliers et immobiliers des mêmes associations et groupements seront placés sous séquestre et leur liquidation sera effectuée par l'administration des domaines dans les formes et conditions prévues pour les séquestres d'intérêt général.

Titre VII

Dispositions générales et transitoires

ART. 32 - Les associations qui reçoivent périodiquement des subventions d'une collectivité publique sont tenues de fournir leur budget et leurs comptes aux ministères qui leur accordent lesdites subventions.

La comptabilité à tenir par ces associations ainsi que les conditions dans lesquelles sont fournis aux ministères le budget et les comptes visés au premier alinéa sont réglées par un arrêté du sous-secrétaire d'État aux finances. La comptabilité est soumise au contrôle des inspecteurs de ce ministère.

Les infractions à l'arrêté visé à l'alinéa ci-dessus sont punies d'une amende de 200 à 1.000 dirhams prononcée à l'encontre de tout gérant responsable. L'association est civilement responsable.

ART. 33 - A défaut de toute prévision contraire ou spéciale des statuts, et sans que cette disposition puisse préjudicier à l'exercice des poursuites répressives, les actions intéressant les associations et groupements visés au présent dahir sont valablement exercées par leur président, quelle que soit sa dénomination. Ces mêmes actions sont valablement engagées contre lui.

Si, une action étant engagée contre une association, le président conteste la qualité en laquelle il est pris ou se dérobe par un artifice quelconque, un mandataire *ad litem* est nommé à l'association par ordonnance du président de la juridiction saisie et il est procédé valablement contre ce mandataire.

Un administrateur séquestre peut, le cas échéant, être nommé à l'association.

ART. 34 - Sont nuls et de nul effet tous actes entre vifs et testamentaires à titre onéreux ou gratuit accomplis soit directement, soit par personne interposée ou toute voie indirecte ayant pour objet de permettre aux associations légalement ou illégalement formées de se soustraire aux dispositions des articles 6, 10, 11, 12 et 13 du présent dahir. Cette nullité est poursuivie devant la juridiction compétente par toute personne intéressée ou par le ministère public.

ART. 35 (*modif. Dahir 10 avril 1973)* - Si par des discours, exhortations, invocations en quelque langue que ce soit, ou par lecture, affichage, publications, distributions, exposition d'écrits quelconques ou par projection il a été fait dans les réunions tenues par une association quelque provocation à des crimes ou délits, le ou les dirigeants de l'association seront passibles d'un emprisonnement d'un à trois ans et d'une amende de 1.000 à 50.000 dirhams, sans préjudice des peines plus fortes qui seraient prévues contre les individus personnellement coupables de ces provocations. En aucun cas, ces derniers ne pourront être punis de peines moindres que celles infligées aux dirigeants reconnus responsables.

ART. 36 (*modif. Dahir 10 avril 1973)* - Toute association se livrant à une activité autre que celle prévue par ses statuts peut être suspendue ou dissoute dans les conditions prévues à l'article 7.

Les dirigeants de l'association seront punis d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 1.000 à 5.000 dirhams.

ART. 37 *(alinéas 1 et 2 modifiés, Dahir 10 avril 1973)* - En cas de dissolution, les biens de l'association sont dévolus, conformément aux statuts ou, à défaut de dispositions statutaires, suivant les règles déterminées par l'assemblée générale.

En cas de dissolution administrative, le décret qui la prononce fixera nonobstant toutes dispositions statutaires, les modalités de la liquidation.

Toutefois, en ce qui concerne les associations qui ont bénéficié périodiquement de subventions de l'État, des municipalités ou d'autres collectivités publiques, des offices et

établissements publics et de l'Entraide nationale, leurs biens sont attribués au Gouvernement pour être consacrés à des œuvres d'assistance, de bienfaisance ou de prévoyance.

ART. 38 - Les dispositions relatives aux circonstances atténuantes sont applicables aux infractions prévues par le présent dahir.

ART. 39 - Toutes les actions répressives ou civiles en matière d'associations sont du ressort des tribunaux de première instance.

ART. 40 - Les associations, les unions ou fédérations d'associations, ainsi que les partis politiques et associations à caractère politique existant à la date de publication du présent dahir disposent d'un délai de six mois à compter de cette même date pour se conformer aux prescriptions qui sont édictées en ce qui les concerne.

ART. 41 - Le présent dahir est applicable dans toute l'étendue de Notre royaume. Il abroge et remplace toutes législations antérieures relatives aux associations.

---

2. Dahir n°1-57-119 du 18 hija 1376 (16 juillet 1957) sur les syndicats professionnels

Chapitre premier

de l'objet des syndicats professionnels et de leur constitution

ART. 1er - Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles de leurs adhérents.

ART. 2 - Les syndicats professionnels de personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés ou la même profession libérale peuvent se constituer librement.

Des syndicats peuvent être créés entre fonctionnaires.

Toutefois, ne peuvent bénéficier des dispositions de l'alinéa 2 précité les agents qui sont chargés d'assurer la sécurité de l'État et la défense de l'ordre public.

Un décret précisera les conditions d'application des deux alinéas précédents.

ART. 3 - Toutes personnes voulant créer un syndicat professionnel doivent déposer dans les bureaux de l'autorité locale compétente, ou adresser à ladite autorité, par lettre recommandée avec accusé de réception :

. Les statuts du syndicat projeté ;

. La liste complète des personnes chargées à un titre quelconque de son administration ou de sa direction. Cette liste indique les noms, prénoms, filiation, date et lieu de naissance, nationalité, profession et domicile des intéressés. Ceux-ci doivent être de nationalité marocaine, jouir de leurs droits civils et politiques.

Les documents susvisés sont exonérés du droit de timbre.

Ils doivent être déposés ou adressés en quatre exemplaires dans les bureaux de l'autorité locale, qui en fait tenir un au parquet. Il est, du tout, donné ou adressé récépissé.

ART. 4 - Toute modification aux statuts d'un syndicat, tout changement dans son personnel de direction ou d'administration doivent satisfaire aux prescriptions de l'article 3.

ART. 5 - Les femmes mariées exerçant une profession ou un métier peuvent adhérer aux syndicats professionnels et participer à leur administration et à leur direction.

ART. 6 - Les mineurs de plus de seize ans peuvent adhérer aux syndicats, sauf opposition de leur père, mère ou tuteur. Toutefois, ils ne peuvent participer à l'administration ou à la direction de ces organismes que lorsqu'ils ont atteint l'âge de dix-huit ans.

ART. 7 - Peuvent continuer à faire partie d'un syndicat professionnel les personnes qui ont abandonné l'exercice de leur profession, si elles l'ont exercée pendant six mois au moins.

ART. 8 - Tout membre d'un syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'association, nonobstant toute clause contraire, sans préjudice du droit, pour le syndicat, de réclamer la cotisation afférente aux six mois qui suivent le retrait d'adhésion.

Toute personne qui se retire d'un syndicat conserve le droit d'être membre des sociétés de secours mutuels et de retraite pour la vieillesse à l'actif desquelles elle a contribué par des cotisations ou versement de fonds.

ART. 9- En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens du syndicat sont dévolus conformément aux statuts ou, à défaut de dispositions statutaires, suivant les règles déterminées par l'assemblée générale. En aucun cas, ils ne peuvent être répartis entre les membres adhérents.

Chapitre II

De la capacité civile des syndicats professionnels

ART. 10 - Les syndicats professionnels jouissent de la personnalité civile et ont le droit d'ester en justice. Ils peuvent, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent.

ART. 11 - Les syndicats professionnels ont le droit d'acquérir à titre gratuit ou à titre onéreux des biens, meubles ou immeubles.

Ils sont tenus de faire parvenir à l'autorité locale, sur demande, un état donnant la

consistance détaillée de leurs biens meubles ou immeubles.

ART. 12 - Les syndicats professionnels peuvent, en se conformant aux dispositions des lois en vigueur, constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels et de retraite. Les fonds de ces caisses spéciales sont insaisissables jusqu'à concurrence de 500 dirhams par an pour les rentes et de 5.000 dirhams pour les capitaux assurés.

ART. 13 - Ils peuvent affecter une partie de leurs ressources à la création d'habitations à bon marché et à l'acquisition de terrains pour jardins ouvriers, éducation physique et hygiène.

ART. 14 - Ils peuvent créer, administrer ou subventionner des œuvres professionnelles, telles qu'institutions professionnelles de prévoyance, laboratoires, champs d'expérience et publications intéressant la profession.

Les immeubles et objets mobiliers nécessaires à leurs réunions, à leurs bibliothèques et à leurs cours d'instruction professionnelle sont insaisissables.

ART. 15 - Les syndicats peuvent subventionner des sociétés coopératives de production ou de consommation.

ART. 16 - Ils peuvent passer des contrats ou conventions avec tous autres syndicats, sociétés ou entreprises.

ART. 17 - Ils peuvent, s'ils y sont autorisés par leurs statuts et à condition de ne pas distribuer de bénéfices sous forme de ristourne à leurs membres :

- Acheter pour les louer, prêter ou répartir entre leurs membres tous les objets nécessaires à l'exercice de leur profession, matières premières, outils, instruments, machines, engrais, semences, plants, animaux et matières alimentaires pour le bétail ;
- Prêter leur entremise gratuite pour la vente des produits provenant exclusivement du travail personnel ou des exploitations des syndiqués, faciliter cette vente par expositions, annonces publicitaires, groupement de commandes et d'expéditions, sans pouvoir l'opérer sous leur nom et sous leur responsabilité.

ART. 18 - Les syndicats peuvent être consultés sur tous les différends et toutes les questions se rattachant à leur spécialité.

Dans les affaires contentieuses, les avis du syndicat seront tenus à la disposition des parties, qui pourront en prendre communication et copie.

ART. 19 - Les syndicats professionnels peuvent librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts communs.

Les dispositions des articles 1er, 3, 4, 9 et 10 du présent dahir sont applicables aux unions ou fédérations de syndicats et, d'une manière générale, à tous les groupements de syndicats, quelle que soit leur dénomination, qui doivent en outre faire connaître, conformément aux prescriptions de l'article 3, le nom et le siège social des syndicats qui les composent.

Les statuts de chaque union doivent déterminer les règles selon lesquelles les syndicats adhérant à l'union sont représentés dans le conseil d'administration et dans les assemblées générales.

Ces unions jouissent de tous les droits conférés aux syndicats professionnels par les chapitres 2 et 3 du présent dahir.

Chapitre III

Des marques syndicales

ART. 20 - Les syndicats peuvent déposer, en remplissant les formalités prévues par le dahir du 21 châabane 1334 (23 juin 1916) relatif à la protection de la propriété industrielle, leurs marques ou labels. Ils peuvent en revendiquer la propriété exclusive dans les termes de ce dahir.

Ces marques ou labels peuvent être apposés sur tous les produits ou objets de commerce, pour en certifier l'origine et les conditions de fabrication. Ils peuvent être utilisés par tous individus ou entreprises mettant en vente ces produits.

ART. 21 - Les peines prévues par le titre X du dahir précité du 21 châabane 1334 (23 juin 1916) contre les auteurs de contrefaçon, apposition, imitation ou usage frauduleux des marques de commerce seront applicables, en matière de contrefaçon, apposition, imitation ou usage frauduleux des marques syndicales ou labels.

Chapitre IV

Des pénalités

ART. 22 - En cas d'infraction au présent dahir ou à leurs statuts, les syndicats peuvent, à la requête du ministère public, être dissous par autorité de justice.

ART. 23 - Les infractions aux dispositions du présent dahir seront poursuivies contre les fondateurs, présidents, directeurs ou administrateurs des syndicats, quelle que soit leur qualification, et punies d'une amende de 200 à 205 dirhams qui sera portée au double en cas de récidive.

Seront punis d'une amende de 200 à 6.000 dirhams et d'un emprisonnement de six jours à un an ou à l'une des deux peines seulement les fondateurs, présidents, directeurs ou administrateurs, quelle que soit leur dénomination, d'un syndicat qui, après sa dissolution, se serait maintenu ou reconstitué. En cas de récidive, ces peines peuvent être portées au double.

ART. 24 - Toutes les actions répressives ou civiles, en matière de syndicats professionnels, sont de la compétence des tribunaux de première instance.

ART. 25 - Le présent dahir est applicable à l'ensemble du territoire marocain. Ses modalités d'application, notamment en ce qui concerne les syndicats déjà existants, ainsi que les mesures dérogatoires qui seront édictées à titre transitoire au sujet de la constitution des syndicats sont laissées à la détermination du premier ministre.

ART. 26 - Sont abrogées toutes dispositions contraires et notamment le dahir du 9 chaoual 1355 (24 décembre 1936) ; ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété.

VI - Statuts ANGAM 1993

Association Nationale des Guides et Accompagnateurs en Montagne du Maroc
Statuts

-Titre I-
(Dénomination, siège, buts, moyens)

ARTICLE 1 : (dénomination)
Entre les soussignés, considérés comme fondateurs, et ceux qui adhèrent aux présents statuts, il est fondé une association régie par le Dahir n° 1-57-119 du 18 hija 1376 (16 juillet 1957), dénommée :

Association Nationale des Guides et Accompagnateurs en Montagne du Maroc

Cette association est régie par les présents statuts et le cas échéant par un règlement intérieur qui complétera ceux-ci.

ARTICLE 2 : (siège)
Le siège social est fixé à Marrakech. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration ; la ratification par l'Assemblée Générale sera cependant nécessaire.

ARTICLE 3 : (buts, moyens)
L'Association a pour but d'organiser et de développer le tourisme et le loisir sportif en montagne au Maroc, ainsi que de défendre les intérêts de ses adhérents.
Pour poursuivre ses buts, l'association se propose notamment :

- de regrouper au sein d'une même organisation les guides et accompagnateurs en montagne du Maroc.
- de participer à la promotion et à l'animation des vallées.
- de favoriser la promotion de la profession.
- de participer à l'organisation d'actions de formations de toute nature concernant le tourisme et le loisir sportif en montagne.
- de favoriser la diffusion à titre gratuit des informations aux touristes dans la mesure de ses moyens (état de la montagne, météorologie,...).
- de participer aux secours en montagne, en collaboration avec les structures mises en place.
- de constituer entre ses membres une caisse de secours mutuel et de prévoir une couverture d'assurance professionnelle.
- de relever les différents problèmes professionnels existant et de participer à la recherche de solutions convenables.
- de veiller à l'application du code de déontologie de la profession et de sanctionner les contrevenants.

ARTICLE 4 :
L'association s'interdit toute activité politique ou religieuse.

ARTICLE 5 : (durée)
La durée de l'Association est illimitée.

-Titre II-
(Composition de l'Association, admission)

ARTICLE 6 :
La composition de l'Association est la suivante :

- les membres actifs : tous les accompagnateurs en Montagne du Maroc lauréats du Centre de Formation Aux Métiers de la Montagne de Tabant (Aït Bougmez) ayant exercé en tant que tel durant 6 mois au moins.
- les membres d'honneur : ce titre de membre d'honneur peut être décerné par l'Assemblée Générale aux personnes ou associations qui rendent ou ont rendu des services à l'Association.

ARTICLE 7 : (nouvelle admission) :
Tout acte de candidature doit être adressé par écrit au Président.
L'admission doit être ratifiée par le Conseil d'Administration. Toute personne admise s'engage, de ce fait, à respecter les statuts et le règlement de l'Association.

ARTICLE 8 : (cotisation)
Le taux et les conditions de paiement de la cotisation sont fixés, pour chaque exercice, par le Conseil d'Administration et ratifiés par l'Assemblée Générale.

-Titre III-
(Administration)

ARTICLE 9 : (Conseil d'Administration, Comité Directeur)
L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres actifs de l'association. La composition du Conseil d'Administration doit proportionnellement refléter du mieux possible la répartition par zones géographiques des membres de l'association. Cette répartition des candidatures est proposée à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration avant l'élection.

Le Président est élu par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. En cas d'impossibilité après le second tour de scrutin, la majorité simple est appliquée.
Les autres membres du Conseil d'Administration sont élus à la majorité simple.

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Comité Directeur composé :

- du Président, d'un ou deux Vice-Présidents ;
- d'un Secrétaire et d'un adjoint éventuel ;
- d'un Trésorier et d'un adjoint éventuel.

Le Comité Directeur est présidé par le Président. Il se réunit aussi souvent que nécessaire sur convocation du Président.

ARTICLE 10 : (renouvellement du C.A.)
Les membres du Conseil d'Administration élus par l'Assemblée Générale sont renouvelés par moitié chaque année. Ils sont rééligibles.

ARTICLE 11 : (remplacement provisoire du C.A.)
En cas de décès, d'absence non excusée répétée ou de démission d'un ou plusieurs membres, le Conseil d'Administration pourvoit à leur remplacement provisoire, sous réserve de ratification ultérieure par la prochaine Assemblée Générale. Si les nominations provisoires ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les décisions prises et les actes accomplis par le Conseil d'Administration demeurent valables.

ARTICLE 12 : (réunions du C.A.)
Le Conseil d'Administration pourra se réunir aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an ; le Président est chargé des convocations.

ARTICLE 13 : (délibérations et votes du C.A.)
Les membres du Conseil d'Administration doivent assister personnellement aux réunions. Les délibérations ne sont valables que si la réunion comprend au moins les 3/4 des membres. Les résolutions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE 14 :
Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour l'administration de l'Association en conformité de son statut social.

-Titre IV-
(Assemblée Générale)

ARTICLE 15 :
L'Assemblée Générale se compose de tous les membres individuels. Elle se réunit en séance ordinaire au moins une fois par an, au jour fixé par le Conseil d'Administration et sur convocation du Président.

Il peut être tenu des Assemblées Générales Extraordinaires quand les intérêts de l'association l'exigeront, soit sur l'avis du Conseil d'Administration, soit sur demande du quart des adhérents inscrits et visés à l'alinéa ci-dessus.

ARTICLE 16 : (convocations)
Les convocations sont adressées au moins trente jours à l'avance, par lettre individuelle et portant les questions à l'ordre du jour.

ARTICLE 17 : (votants)
Seuls les membres actifs ont droit de vote.

ARTICLE 18 :
Les Assemblées sont présidées par le Président ou à défaut par le Vice-Président. Elles peuvent désigner le Secrétaire de séance.

ARTICLE 19 : (procès-verbal)
Il est dressé un procès-verbal de la séance, lequel est consigné dans un cahier de délibération numéroté et signé par le Secrétaire et le Président.

ARTICLE 20 : (mode de scrutin)
Sauf en ce qui concerne l'élection du Président qui doit se faire à bulletins secrets, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'un quart des membres actifs présents n'ait demandé le scrutin secret.

ARTICLE 21 : (modification des statuts, du règlement intérieur)
L'Assemblée Générale peut modifier les statuts ou le règlement intérieur mais aucune modification ne peut venir en discussion en Assemblée Générale si elle n'a pas été précédée d'une délibération du Comité Directeur qui devra présenter un rapport motivé.

-Titre V-
(Recettes de l'association)

ARTICLE 22 :
Les revenus de l'association se composent de toutes cotisations, subventions ou recettes de particuliers, de collectivités ou d'administrations, des revenus de son actif mobilier ou immobilier et des produits divers qui résultent de ses activités.

-Titre VI-
(Dissolution)

ARTICLE 23 :
L'association peut être dissoute sur la proposition du Comité Directeur, par un vote de l'Assemblée Générale, dans les conditions d'application de l'article 21 Titre IV des présents statuts.

Le Comité Directeur sera chargé de procéder à la liquidation et l'Assemblée Générale décidera de l'emploi de l'actif net conformément aux Dahirs en vigueur.

VII. Statuts TRANS-Maroc

Association Marocaine des Agents de Voyage Spécialisés en Tourisme de Randonnée, d'Aventure, de Nature et de Sport
(T R A N S - M A R O C)

-TITRE I-
(Dénomination, siège, buts, moyens)

ARTICLE 1 : *(dénomination)*
Entre les soussignés, considérés comme fondateurs, et ceux qui adhèrent aux présents statuts, il est fondé une association régie par le Dahir n° 1-58-376 du 3 joumada I 1378 -15 novembre 1958-, tel que modifié par le Dahir du 10 avril 1973, réglementant le droit d'association, et dénommée Association Marocaine des Agents de Voyage Spécialisés en Tourisme de Randonnée, d'Aventure, de Nature et de Sport (TRANS-MAROC). Cette association est régie par les présents statuts et le cas échéant par un règlement intérieur qui complétera ceux-ci.

ARTICLE 2 : *(siège)*
Le siège social est fixé à la Délégation du Ministère du Tourisme à Marrakech. Il pourra être transféré par simple décision du Comité Directeur ; la ratification par l'Assemblée Générale sera cependant nécessaire.

ARTICLE 3 : *(buts, moyens)*
L'Association a pour but d'organiser et développer le tourisme de randonnée, d'aventure, de nature et de sport au Maroc, ainsi que de représenter et défendre les intérêts de ses adhérents. Pour poursuivre ses buts, l'association se propose notamment :
- de regrouper les agences de voyages marocaines spécialisées dans le tourisme de randonnée, d'aventure, de nature et de sport au Maroc ;
- de participer à la promotion de cet aspect spécifique du tourisme national ;
- de faciliter, par l'organisation de rencontres de toute nature, le dialogue avec les autorités compétentes et les partenaires professionnels concernés ;
- de veiller à la préservation du milieu naturel et du patrimoine culturel et humain des régions concernées ;
- de favoriser localement le développement rural au plan économique et social ;
- de participer à l'organisation des actions de formation des professionnels participant au tourisme de randonnée, d'aventure, de nature et de sport ;
- de relever les différents problèmes professionnels existant et de participer à la recherche de solutions convenables avec les autorités compétentes afin d'assurer la qualité de l'ensemble de la prestation ;
- d'intervenir pour régler les litiges éventuels entre les membres de l'association et/ou tout autre partenaire professionnel ;
- d'élaborer et veiller à l'application du code de déontologie de la profession et de sanctionner les contrevenants.

ARTICLE 4 :
L'association s'interdit toute activité politique ou religieuse.

ARTICLE 5 : *(durée)*
La durée de l'Association est illimitée.

-TITRE II-
(Composition de l'Association, admission)
ARTICLE 6 : *(membres)*
L'Association est composée des agences de voyage marocaines travaillant dans le domaine du tourisme de randonnée, d'aventure, de nature et de sport au Maroc.

ARTICLE 7 : *(représentation)*
Une agence de voyage membre est représentée au sein des instances de l'association par son Directeur et/ou par un membre du personnel de l'agence, responsable du département concerné. En cas d'impossibilité de présence personnelle, le Directeur

de l'agence doit donner pouvoir au second représentant.

ARTICLE 8 : *(nouvelle admission) :*
Tout acte de candidature doit être adressé par écrit au Président. L'admission doit être ratifiée par le Comité Directeur. Tout membre admis s'engage, de ce fait, à respecter les statuts et le règlement de l'Association.

ARTICLE 9 : *(cotisation)*
Le taux et les conditions de paiement de la cotisation sont fixés, pour chaque exercice, par le Comité Directeur et ratifiés par l'Assemblée Générale.

-TITRE III-
(Administration)
ARTICLE 10 : *(Comité Directeur)*
L'association est administrée par un Comité Directeur composé de 4 à 7 membres élus de l'Association.
Le Président est élu par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés (soit la moitié des suffrages exprimés plus un). En cas d'impossibilité après le second tour de scrutin, la majorité simple est appliquée. Les autres membres du Comité Directeur sont élus à la majorité simple. Le Comité Directeur désigne en son sein :
- un ou deux Vice-Présidents ;
- un Secrétaire et un adjoint éventuel ;
- un Trésorier et un adjoint éventuel.

Le Comité Directeur est présidé par le Président. Il se réunit aussi souvent que nécessaire sur convocation du Président.

ARTICLE 11 : *(renouvellement des membres du C.D.)*
Les membres du Comité Directeur élus par l'Assemblée Générale sont renouvelés chaque année. Ils sont rééligibles. Le Président ne peut être réélu qu'une fois.

ARTICLE 12 : *(remplacement provisoire des membres du C.D.)*
En cas de décès ou de démission d'un ou plusieurs membres, le Comité Directeur pourvoit à leur remplacement provisoire, sous réserve de ratification ultérieure par la prochaine Assemblée Générale. Si les nominations provisoires ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les décisions prises et les actes accomplis par le Comité Directeur demeurent valables.

ARTICLE 13 : *(réunions du C.D.)*
Le Comité Directeur pourra se réunir aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an ; le Président est chargé des convocations.

ARTICLE 14 : *(délibérations et votes du C.D.)*
Les membres du Comité Directeur doivent en principe assister personnellement aux réunions. Il est possible toutefois de se faire représenter par un autre membre du Comité Directeur en lui donnant pouvoir par écrit, à la condition de ne pas excéder un pouvoir par membre.
Les délibérations ne sont valables que si la réunion comprend au moins la moitié des membres plus un, présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE 15 :
Le Comité Directeur a tous pouvoirs pour l'administration de l'Association en conformité de son statut social.

-TITRE IV-
(Assemblée Générale)
ARTICLE 16 : *(composition, fréquence, AG Extraordinaire)*
L'Assemblée Générale se compose de tous les membres adhérents. Elle se réunit en séance ordinaire au moins une fois par an, au jour fixé par le Comité Directeur et sur convocation du Président.
Il peut être tenu des Assemblées Générales Extraordinaires quand les intérêts de l'association l'exigeront, soit sur l'avis du Comité Directeur, soit sur demande du tiers des adhérents inscrits.

ARTICLE 17 : *(convocations)*
Les convocations sont adressées au moins trente jours à l'avance, par lettre individuelle et portant les questions à l'ordre du jour.

ARTICLE 18 : *(votants)*
Seuls les membres à jour de leur cotisation ont droit de vote. Il est possible de se faire représenter en donnant par écrit pouvoir à un autre membre, à la condition de ne pas excéder un pouvoir par membre.

ARTICLE 19 :
Les Assemblées sont présidées par le Président ou à défaut par le Vice-Président. Elles peuvent désigner le Secrétaire de séance.

ARTICLE 20 : *(procès-verbal)*
Il est dressé un procès-verbal de la séance, lequel est consigné dans un cahier de délibération signé par le Secrétaire et le Président.

ARTICLE 21 : *(mode de scrutin)*
Sauf en ce qui concerne l'élection du Président qui doit se faire à bulletins secrets, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'un tiers des membres adhérents présents n'ait demandé le scrutin secret.

ARTICLE 22 : *(modification des statuts, du règlement intérieur)*
L'Assemblée Générale peut modifier les statuts ou le règlement intérieur mais aucune modification ne peut venir en discussion en Assemblée Générale si elle n'a pas été précédée d'une délibération du Comité Directeur qui devra présenter un rapport motivé.

-TITRE V-
(Recettes de l'association)
ARTICLE 23 :
Les revenus de l'association se composent de toutes cotisations, subventions ou recettes de particuliers, de collectivités ou d'administrations, des revenus de son actif mobilier ou immobilier et des produits divers qui résultent de ses activités.

-TITRE VI-
(Dissolution)
ARTICLE 24 :
L'association peut être dissoute sur la proposition du Comité Directeur, par un vote de l'Assemblée Générale, dans les conditions d'application de l'article 22 Titre IV des présents statuts.

Le Comité Directeur sera chargé de procéder à la liquidation et l'Assemblée Générale décidera de l'emploi de l'actif net conformément aux Dahirs en vigueur.

VIII. Convention de jumelage CFAMM - CRET

Entre Le Centre de Formation Aux Métiers de Montagne (CFAMM), représenté par Monsieur le Président de l'assemblée provinciale d'Azilal

Et Le Centre Régional et Européen du Tourisme (CRET), représenté par Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes

Préambule : Les deux Centres de Formation Marocain et Français qui ont mené depuis 1985, en collaboration étroite, des opérations de développement des métiers de montagne dans le cadre d'un programme de coopération bilatérale Maroco-Français (Projet Haut Atlas Central) et au vu des résultats encourageants enregistrés, afin d'assurer la pérennité des relations des deux établissements partenaires et en vue d'entériner la volonté réciproque de rapprochement de deux régions d'identité et de tradition montagnardes (le Haut Atlas et les Alpes), il a été décidé d'un commun accord de procéder au jumelage des deux centres (CFAMM - CRET).

Ainsi, il a été convenu :

I - Dans le domaine du développement des économies montagnardes

Les deux établissements s'engagent mutuellement à valoriser les acquis de l'expérience de développement des zones de montagne enregistrés dans le cadre de notre coopération bilatérale à travers :

1. L'échange des expériences menées en matière de promotion et de développement du tourisme de montagne dans le Haut Atlas et les Hautes Alpes ;
2. L'organisation et la participation à des manifestations (colloques, séminaires, tables rondes…) relatives aux thèmes ayant trait à la valorisation et à l'aménagement de l'espace rural montagnard;
3. L'identification et la formulation de projets relatifs à la promotion des économies montagnardes et le soutien à la recherche de ressources de financement bi ou multilatérales.

II . Dans le domaine de la formation :

Les deux établissements s'engagent mutuellement à favoriser toute initiative permettant le transfert et le développement du savoir-faire dans le cadre des formations.

A titre d'exemple :

- L'échange de documentation pédagogique, de cadres, d'informations sur l'évolution des pratiques touristiques et des formations, etc. ;
- L'aide au soutien et à la mise en place de formations complémentaires pour les lauréats du CFAMM, etc.

Outre les domaines précités, toute opération ou action visant l'amélioration et l'identification des relations entre les deux établissements est à encourager et fera l'objet d'un examen bilatéral en vue d'arrêter les modalités de sa concrétisation.

Les deux établissements expriment leur volonté réciproque en vue de l'application des dispositions de la présente convention de jumelage dans le climat de coopération et de collaboration étroite qui marque les rapports existant entre le CRET et le CFAMM.

Fait à Tabant, le 7 juillet 1994

Monsieur le Président de l'Assemblée Provinciale d'Azilal	Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes
Signé : Monsieur Lahcen Amin DEMNATI	Signé : Monsieur Pierre ROUX

Bibliographie

I. Projets de Développement, Coopération franco-marocaine

SAGLIO. ***Mission d'évaluation du PHAC***. Rabat : Ambassade de France, octobre 1985.

Aménagement et Développement des Zones de Montagne du Haut Atlas Central. Rabat : MARA, 1986. 95 p. Rapport de synthèse Projet " Azilal " FAO / PNUD.

FOUGEROLLES André. ***Évaluation du PHAC et du PDTM***. Rabat : Ambassade de France, 1990.

Promotion des économies montagnardes et protection de l'environnement dans le Haut Atlas. Rabat : Ministère de l'Intérieur, mars 1991. Recommandations de l'Atelier d'Azilal.

PEYRATOUT Jean. ***Présentation et bilan PHAC et PADM***. Rabat : Ambassade de France, mai 1993.

BOUCHET Gilles. ***Évaluation de la formation accompagnateurs-guides***. Rabat : Ambassade de France / Chamonix : Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme, juin 1993. 18 p.

CHALUMEAU François. ***Bilan du PDTM***. Rabat : Ambassade de France, août 1993.

Aide-mémoire de la mission de préparation et pré-évaluation du projet de développement rural et protection de l'environnement de montagne (Rif, Haut Atlas). Rabat : Banque Mondiale, 1993.

Atelier de Rabat : Pour une approche concertée de développement local et de protection de l'environnement : Cas des zones de montagne. Rabat : Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole, février 1994.

Pégase-développement. ***Bilan-évaluation ex-post du PHAC***. Rabat : Ambassade de France, 1994. 94 p. + annexes.

Aide-mémoire de la mission de concertation sur un projet pilote de développement rural et protection de l'environnement de montagne. Rabat : Banque Mondiale, juillet 1994.

Projet de Développement Communautaire dans le Haut Atlas Central. ***Pour un développement participatif, intégré et durable du massif du M'goun***. Rabat : Ministère de l'Intérieur, PNUD, 1994.

BCEOM-SECA. ***Propositions pour l'aménagement et la gestion du parc naturel de Talassemtane***. Rabat : MAMVA, 1995. vol.1 276 p. + vol.2 annexe et cartes. Étude et plan directeur des aires protégées du Maroc, tome 5.

II. Formation professionnelle

PÉRÈS Marcel, FLEURY Bruno. ***La formation aux métiers sportifs de la montagne***. Paris : Vigot, 1987. 328 p.

Cursus des formations aux métiers d'accompagnement touristique et sportif. Azilal : CFAMM, 1988.

Cursus de formation des métiers d'accompagnement en montagne. Azilal : CFAMM, 1990. 24 p.

Compte-rendu de la table-ronde relative à la formation montagne. Azilal : CFAMM, 1991.

PEYRATOUT Jean. ***Les formations aux métiers d'accompagnement touristique et sportif***. Rabat : Ambassade de France, avril 1993.

Comment devenir accompagnateur en montagne. Azilal : CFAMM, novembre 1995. 4 p. Plaquette de présentation.

Cahiers du Conseil Supérieur des Sports de Montagne, 1996.

III. Tourisme en montagne marocaine

LE ROUX Nathalie. ***Pratiques sportives de montagne et développement touristique du Haut Atlas marocain***, Grenoble : IGA, 1993. 137 p.

PEZELET Lydie. ***Développement touristique dans le Haut Atlas marocain et pratiques socio-spatiales des populations autochtones***. Grenoble : IGA, 1993. 174 p.

OUKELMOUN Mohammed. ***Le rôle de la pluriactivité dans la formation des revenus des exploitations agricoles du Haut Atlas Central : Cas du tourisme de montagne dans la vallée d'Aït Bouguemmez***. Montpellier : IAM-M, 1993.

GORTAT Rhazi. ***Rapport sur le tourisme au Maroc***. Rabat : Proyecto Local / AMAPPE, 1994. 55 p.

BOLLET Patrick. ***Le tourisme montagnard hivernal dans le Haut Atlas marocain***, Grenoble : IGA, 1994.

MOUDOUD Brahim. ***Organisation et gestion du tourisme de montagne au Maroc***. Grenoble : IGA, 1994.

Colloque de Marrakech "Quel avenir pour le tourisme en montagne au Maroc ?". Marrakech : Ministère du Tourisme, Ministère de l'Intérieur, novembre 1995. Présentation et recommandations.

III. Professionnels de la montagne

Association Nationale des Guides et Accompagnateurs en Montagne du Maroc. ***Statuts***. Marrakech : ANGAM, 1991, 1993.

Association marocaine des agents de voyage spécialisés en Tourisme de Randonnée, d'Aventure, de Nature et de Sport. ***Statuts***. Marrakech : TRANS-Maroc, 1991.

BOURDEAU Philippe. ***Guides de haute montagne, Territoire et identité : Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel***. Grenoble : hors série RGA, 1991. 288 p. ISSN 0294-1767

AUBERT Christian, BARGE Pierre, BLAISE Bertrand, BOUCHET Gilles, BOURDEAU Philippe, OURS Louis, PINGUET Arnaud, STOLZENBERG Daniel, VINADIA Jean-Pierre. ***Les accompagnateurs, professionnels de la montagne***. Grenoble : Association des Accompagnateurs en Montagne, 1992. 215 p.

IV. Droit, Économie et Science politique

BLANC François-Paul et al. ***Histoire des grands services publics au Maroc***. Toulouse : IEP, 1985. 232 p.

LEVEAU Rémy. ***Le fellah marocain défenseur du Trône***. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, février 1985 (2ème édition). 319 p. Coll. Références. ISBN 2-7246-0509-8

BLANC François-Paul et ZEIDGUY Rabha. ***Code des libertés publiques***. Casablanca : Sochepress-Université, 1986. 175 p.

SARRAZ-BOURNET Pierre, GRAND Jean-Louis. ***Droit de l'alpinisme et sauvetage***. Grenoble : PUG, 1988. 322 p.

BASRI Driss. ***L'administration territoriale, l'expérience marocaine***. Paris : Dunod, 1988. 450 p.

MAAZOUZI Wajih. ***Éléments d'une nouvelle politique de santé au Maroc***. Rabat : OKAD, 1988. 508 p.

BREJON de LAVERGNÉE Nicolas. ***Politiques d'aménagement du territoire au Maroc***. Paris : L'Harmattan, 1991. 271 p. Coll. Villes et Entreprises

LEYMARIE Serge et TRIPIER Jean. ***Maroc : Le prochain dragon ?*** Casablanca : EDDIF, 1992. 223 p.

Banque Mondiale, ***World Development Report 1992, Indicateurs du développement dans le monde***. Washington : BIRD.

LAURENT Eric. ***Hassan II, la mémoire d'un roi***. Paris : Plon, 1993. 304 p. ISBN 2-259-02596-X

Royaume du Maroc. Paris : Politique Internationale, Hors série 1995. 91 p. ISSN 0221-2781

Bilan du Monde, l'année économique et sociale 1995. Paris : Le Monde, 1996. 192 p. ISSN 0153-419-X

V. Sciences sociales, Agronomie, Études et monographies

LAOUST Emile. ***Mots et choses berbères***. Paris : Challamel, 1920.

DRESCH J. ***Documents sur les genres de vie de montagne dans le Haut Atlas***. 1941.

JACQUES-MEUNIÉ D. ***Greniers-citadelles au Maroc***. 2 vol., Paris : Arts et Métiers graphiques, 1951.

JACQUES-MEUNIÉ D. ***Sites et forteresses de l'Atlas***. Paris : Arts et Métiers graphiques, 1951.

BERQUE Jacques. ***Structures sociales dans le Haut Atlas***. 1955.

TROIN Jean-François. Aspects géographiques de l'expansion du tourisme au Maroc. ***Revue de Géographie du Maroc***. 1967, n°11, p. 39-66.

LAOUST Emile. ***Noces berbères***. Aix : Édisud / Paris : La Boîte à Documents, 1993. 198 p. Coll. Bilingues. ISBN 2-85744-611-X

COUVREUR G. La vie pastorale dans le Haut Atlas central. ***RGM***. 1968, n°13.

BOURBOUZE, DESTRÉMAU, DONADIEU, HAMMOUDI. ***L'unité expérimentale de développement intégré de la vallée de l'Azzaden***. Rabat : IAV / MARA, mai 1976.

BERTRAND A. ***Tribus berbères du Haut Atlas***. 1977.

HAMMOUDI Abdallah. ***Contribution à la sociologie du Haut Atlas marocain***. Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1977. 340 p. Thèse de Doctorat de 3ème cycle.

CAMPS Gabriel. ***Berbères aux marges de l'histoire***. Toulouse : Hespérides, 1980. 348 p.

BOURBOUZE Alain. ***L'élevage dans la montagne marocaine, organisation de l'espace et utilisation des parcours par les éleveurs du Haut Atlas***. Institut National Agronomique Paris-Grignon, 1982.

JACQUES-MEUNIÉ D. ***Le Maroc saharien des origines à 1670***. 2 vol., Librairie Klincksieck, 1982. 990 p. ISBN 2-252-02111-X et 2-252-02112-8. édition complète ISBN 2-252-02113-6

PASCON Paul et al. ***La maison d'Iligh***. Rabat : SMER, 1984. 222 p.

MERNISSI Fatima. ***Le Maroc raconté par ses femmes***. Rabat : SMER, 1986. 236 p.

BOZONNET J.P., GUÉRIN J.P., HERBIN J. ***La décision touristique : naissance et développement du tourisme dans les communes de la zone de montagne Rhône - Alpes***. Grenoble : IGA, 1986.

RABINOW Paul. ***Un ethnologue au Maroc, réflexions sur une enquête de terrain***. trad. Tina Jolas, préf. Pierre Bourdieu. Paris : Hachette, 1988. 144 p. Coll. Histoire des gens. ISBN 2-01-012639-4

MERNISSI Fatima. ***Chahrazad n'est pas marocaine***. Casablanca : Le Fennec, 1988. 130 p.

Les prédicateurs profanes au Maroc. Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée n°51. Aix : Édisud, 1989. 158 p.. ISSN 0997-1327

KASRIEL M. ***Libres femmes du Haut-Atlas ?*** Paris : Harmattan, 1990.

GROUPE PLURIDISCIPLINAIRE D'ÉTUDE SUR LES JBALA. ***Jbala - Histoire et société, études sur le Maroc du nord-ouest***. Paris : CNRS / Casablanca : Wallada, 1991. 462 p. ISBN 2-222-04574-6

LOZATO-GIOTART Jean-Pierre. ***Le Maroc***. Paris : Karthala, 1991. 178 p. Coll. Méridiens. ISBN 2-86537-289-8

BOURDIEU Pierre. ***La distinction, critique sociale du jugement***. Paris : Editions de Minuit, 1979, 1992. 670 p. Coll. Le sens commun. ISBN 2-7073-0275-9

BELLAKHDAR Jamal, BENABID Abdelmalek, MARÉCHAL Jean, VITTOZ Jacques. ***Tissint, une oasis du Maroc présaharien, monographie d'une palmeraie du moyen Dra.*** Rabat : Al Biruniya, 1992. 243 p. Coll. Études sahariennes.

LECESTRE-ROLLIER Béatrice. ***Anthropologie d'un espace montagnard : Les Ayt Bou-Guemez du Haut Atlas marocain.*** Paris : Université PARIS V, Sciences Humaines - Sorbonne, 1992. 487 p.

RACHIK Hassan. ***Le Sultan des autres, rituel et politique dans le Haut Atlas.*** Afrique Orient, 1992

HERBIN Jacky. ***Le tourisme dans le développement économique de la moyenne montagne : rapport de cadrage thématique et méthodologique.*** Grenoble : IGA, Institut de Saint-Gervais, Laboratoire de la Montagne Alpine (URA 344 du CNRS), 1992.

STITOU Hamid. ***Effets des innovations sur le fonctionnement des systèmes de production " vallée de l'Azzaden ".*** Montpellier : CNEARC, 1992.

BERTRAND J.P., BOURBOUZE A., CHICHE J., EL AÏCH A., HERZENNI A. ***Transformation des systèmes agraires montagnards en Méditerranée (vallée des Ait Bougmez).*** Rabat : IAV / Montpellier : IAM-M, juin 1993

BEURRET Claude. ***Mission d'étude et de réhabilitation du patrimoine architectural du Haut Atlas Central.*** Grenoble : GTA, janvier 1994. 27 p. et 37 pl.

BOURBOUZE Alain, EL AÏCH Ahmed. ***Vingt ans après : Acquisition d'innovations et transformation des systèmes de production dans la vallée de l'Azzeden.*** Rabat : IAV / Montpellier : IAM-M, 1994.

BOURBOUZE Alain, EL AÏCH Ahmed. ***Transformation des systèmes agraires montagnards en Méditerranée (vallée de la Tessaout, Haut Atlas).*** Rabat : IAV / Montpellier : IAM-M, juin 1994. 67 p.

NACIRI Mohamed. ***Centralités et marginalités des montagnes du Maroc.*** article publié par l'IAV Rabat, 1994

STITOU Hamid. ***Recherche sur une stratégie de développement de l'élevage adaptée aux structures sociales de la montagne marocaine.*** Rabat : IAV / Montpellier : IAM-M / CNEARC, 1994. 90 p.

SIMON Laurence. ***Étude d'impact d'une piste routière : exemple de la vallée de l'Azzaden.*** Montpellier : IAM, 1994. 94 p. Mémoire de Master.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia. ***Soumis et rebelles, les jeunes au Maroc.*** Paris : CNRS, 1994 / Casablanca : Le Fennec, 1995. 370 p.

VI. Guides et récits de voyage

DE FOUCAULD Charles. ***Reconnaissance au Maroc 1883-1884.*** Paris : 1888, réédition éd. d'Aujourd'hui 1985. 258 p. Coll. Les introuvables. ISBN 2-7307-0262-8

DRESCH Jean, DE LÉPINEY Jacques. ***Le massif du Toubkal, Guide alpin.*** 1942, Belvisi, 1993.

COMINELLI Claude. ***Ski dans le Haut Atlas de Marrakech.*** Andorre : Cominelli, 1984. 217 p.

PEYRON Michaël. ***La Grande Traversée de l'Atlas Marocain.*** 1985, 1988.

DOMENECH Bernard. ***Maroc, les plus belles courses et randonnées.*** Paris : Denoël, 1989. 176 p. ISBN 2-207-23561-0

Randonnées pédestres dans le massif du Mgoun. Aix : Édisud / Casablanca : Belvisi, 1989,.94 p.

FOUGEROLLES André. ***Le Haut Atlas, la montagne des montagnes*** Grenoble : Glénat, 1991. 175 p. ISBN 2-7234-1272-5

BOUCHET Gilles, LAVIOLETTE Bernard. ***Le Haut Atlas en fauteuil roulant.*** Chamonix, 1995. 11 p.

VIII. Divers

GABRIEL-ROUSSEAU. ***Le costume au Maroc.*** Paris : de Boccard, 1938. fascicule 1er, 18 pl.

EULOGE René. ***Pastorales berbères.*** Marrakech : éditions de la Tighermt, 1964.

EULOGE René. ***Ceux des hautes vallées.*** Marrakech : éd. de la Tighermt, 1976. 208 p.

LORTAT-JACOB Bernard, JOUAD Hassan. ***La saison des fêtes dans une vallée du Haut Atlas.*** Paris : Seuil, 1978. 109 p. Coll. Les jours de l'homme. ISBN 2-02 00 4967-8

LAFOND Philippe, BEN JELLOUN Tahar. ***Haut Atlas, l'exil de pierres.*** Paris : Chêne / Hachette, 1982. Photographies. ISBN 2-85-108302-3

Marrakech, derrière les portes. Paris : Autrement, Hors série n°11, janvier 1985. 243 p. ISSN 0336 5816

TEULER Michel, CHRAÏBI Driss. ***Aït Imi, le Maroc des hauteurs.*** 1986. Photographies.

HUET Karin, LAMAZOU Titouan. ***Sous les toits de terre.*** Casablanca : Belvisi / Lons : Publi-Action, 1988. 150 p. ISBN 2-906922-00-5

BERQUE Jacques. ***Mémoires des deux rives.*** Paris : Seuil, février 1989. 282 p. ISBN 2-02-010565-9

ROUACH David. ***Bijoux berbères au Maroc dans la tradition judéo-arabe.*** Paris : ACR, 1989. 255 p. ISBN 2-86770-034-5

Gens d'en Haut : Haut Atlas. Hors série de la revue Montagnes Magazine, 1990. 114 p.

HUET Karin, LAMAZOU Titouan. ***Un hiver berbère.*** Casablanca : Belvisi, 1990. 159 p.

Maroc, les signes de l'invisible. Paris : Autrement, Hors série n°48, 1990. 221 p. ISSN 0336-5816

EULOGE René / Mririda N'AÏT ATTIK ***Les chants de la Tessaout.*** Casablanca : Belvisi, 1992.

IX. Périodiques

Alpinisme et Randonnée.
Aménagement et Montagne.
La Montagne et Alpinisme.
Montagne Expansion.
Montagnes Magazine.
Montagnes Marocaines.
Journal Officiel.
Revue de Géographie Alpine.
Revue de Géographie du Maroc.
Cahiers du Conseil Supérieur des Sports de Montagne.
Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée.
L'Économiste.
Jeune Afrique.
La Vie Économique.
La Lettre du Tourisme.
La Vie Touristique Africaine.

Liste des figures

cartes *1: Le Maroc* *10*
carte 2 . Les principaux massifs de montagne *11*

figures *1: Evolutions et filiations de disciplines de loisir sportif* *19*
2. présentation systémique des acteurs *32*
3. organigramme du projet de cursus de 1990 *43*
4 : perfectionnements, projet de cursus de 1990 *44*
5 : cursus accompagnateur Maroc (2 ans) *47*
6 : répartition ANGAM 1995 par promotions *49*
7 : répartition géographique ANGAM *50*
8 : base de données relationnelle *52*
9 : répartition des réponses des diplômés par promotions *53*
10 : répartition des réponses des diplômés par Provinces *53*
11 : répartition groupes en direct 'groupes d'agence *55*
12 : effectif moyen des groupes selon l'origine des clients *58*
13 : répartition annuelle clients *59*
14: répartition CA émetteur / réceptif 66
15: répartition CA au Maroc 66
16: répartition CA en montagne 66
17: vœux de formation technique *70*
18 . priorités de formation technique *70*
19. répartition annuelle travail AEM *72*
20. répartition annuelle travail muletiers et ass. *73*
21: journées professionnels étrangers *73*
22: le régime initial de 1977 / 1981 *99*
23: le régime de 1984 *99*
24. le régime de 1993 *99*
25: cursus accompagnateur France *100*
26: cursus aspirant - guide et guide de haute montagne France *102*

Liste des tableaux

1 stagiaires AEM au CFAMM 39
2. perfectionnement technique CFAMM 39
3.stage de formation de formateurs 40
4. répartition horaire CFAMM (1 an) 46
5. examens CFAMM 48
6. promotions annuelles CFAMM 48
7. répartition des adhérants ANGAM 1995 par promotions 49
8. répartition des adhérants ANGAM 1995 par provinces 50
9. répartition des réponses par promotion 52
10. répartition des réponses des diplômés par provinces 53
11. fréquentation globale 94/.95 54
12. répartition des groupes agences / individus 55
13. pays d'origine des groupes 56
14. nationalités des clients 56
15. moyenne des effectif des groupes 57
16. taux de retour clients AEM 58
17. répartition annuelle clients 94/95 59
18. nuités bivouac et gîtes 94/95 60
19. répartition mensuelle bivouac et gîtes 94/95 60
20. journées travaillées et revenus directs 94/95 61
21. nuités en montagne 62
22. CA montagne 1994/1995 63
23. fréquentation Haut Atlas 1992 (évaluation pégase) 64
24. fréquentation tous massif 1992 (extrapolation des travaux pégase) 64
25. récapitulation clients d'agence (Pégase) 65
26. revenus AEM et muletiers (pégase) 66
27. évaluation retombées économiques Haut Atlas 67
28. retombées économiques globales (extrapolation des résultats de pégase) 68
29. évolution CA montagne 1992-1995 68
30. voeux de formation technique 69
31. priorités de formation technique 69
32. voeux de formation en langues 71
33. priorité formation en langues 71
34. clients et journées de travail 94/95 72
35. progression du mouvement touristique au Maroc 61-66 94
36. répartition des touristes étrangers au Maroc en 1965 94
37. répartition mensuelle des entrées (1965) 95
38. arrivées touristes étrangers de séjour hormis Maghreb 1993, 1994, 1995 96
39. saisonnalité arrivées 93-95 touristes étrangers de séjour hormis Maghreb 97
40. saisonnalité arrivées 93-95 touristes étrangers de séjour y compris Maghreb 97
41. progression du mouvement touristique au Maroc 93-95 97
42. arrivées 93-95 touristes étrangers de séjour hormis Maghreb 98
43. arrivées touristes étrangers 1993-1995 selon pays (partiel) 98
44. cursus AMM 101
45. cursus aspirant guide et guide de haute montagne 103

46. effectifs GHM 105
47. aspirant guide 1991-1995 106
48. guide de haute de montagne1991/1995 106
49. Moniteur d'escalade 106
50. Moniteur de ski alpin 107
51. accompagnateur en moyenne montagne 1978/1990 107
52. diplômés AMM au 01/01/1991 108

Sigles et abréviations

AEM	Accompagnateur en montagne marocain (diplôme CFAMM)
AFPS	Attestation de formation aux premiers secours
AMM	Accompagnateur en moyenne montagne français
ANGAM	Association Nationale des Guides et Accompagnateurs en Montagne du Maroc
BDTR	Bureau de Développement du Tourisme Rural - Ministère du tourisme
BE	Brevet d'état
BEES	Brevet d'état d'éducateur sportif
BIRD	Banque mondiale (banque internationale pour la reconstruction et le développement
BNS	Brevet national de secourisme
CA	Chiffre d'affaires
CAF	Club alpin français
CCCE	Caisse centrale de coopération économique (voir)
CE	Communauté Européenne
CFAMM	Centre de formation aux métiers de montagne - Tabant Aït Bougmez
CFD	Caisse française de Développement
CNCA	Caisse nationale de Crédit Agricole
CNEARC	Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes
CNJA	Centre National de la Jeunesse et de l'Avenir
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CR	Commune Rurale
CRCA	Caisse Régionale de Crédit Agricole
CRET	Centre régional et européen du Tourisme - Briançon
CRF	Croix Rouge française
CRM	Croissant - Rouge marocain
CSR	Circonscription Sanitaire Rurale
CSSM	Conseil supérieur des sports de montagne
DAI	Division des aménagements et investissements - Ministère du Tourisme
DAR	Direction des affaires rurales - ministère de l'Intérieur
DGCL	Direction générale des collectivités locales - ministère de l'Intérieur
ENSA	Ecole nationale de ski et d'alpinisme - Chamonix
ESAT	Ecole supérieure d'Agronomie tropicale, CNEARC Montpellier
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (food and agriculture organization)
FEM	Federacion espanola de Montanismo
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
FRMSM	Fédération royale marocaine de ski et de montagne
GHM	Guide de Haute montage
GTA	Grande traversée des Alpes
GTAM	Grande traversée des Atlas marocains
GTHA	Grande traversée du Haut Atlas
IAM	Institut Agronomique Méditerranéen
IAV	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassane II - Rabat
IGA	Institut de géographie Alpine - Grenoble
JO	Journal Officiel
KDh (KF)	Milliers de dirhams

MAE	Ministère français des Affaires Etrangères
MAMVA	Ministère marocain de l'Agriculture et de la Réforme Agraire et de la Mise en Valeur
MARA	Ministère marocain de l'agriculture et de la Réforme Agraire
MDh (MF)	Millions de dirhams (millions de francs)
ONE	Office National marocain de l'Electricité
ONEP	Office National marocain de l'Eau Potable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONMT	Office National marocain du Tourisme
ONU	Organisation des Nations Unies
PADM	Programme d'appui au Développement de la Montagne Marocaine - Ministère de l'Intérieur et ministère du Tourisme
PDTM	Programme de Développement du Tourisme de montagne - Ministère du Tourisme
PHAC	Projet Haut Atlas Central - Ministère de l'Intérieur
PIB	Produit Intérieur Brut
PN	Promotion nationale -Ministère de l'Intérieur
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGA	revue de géographie alpine
RGM	revue de géographie du Maroc
SNAM	syndicat national français des guides de montagne
SNGM	syndicat national des guides de montagne
TME	Travailleurs marocains à l'étranger
Trans -Maroc	Association marocaine des agents de voyage spécialisés en tourisme de randonnée d'aventure, de nature et de sports.
UNICEF	Fonds international des Nations - Unis pour le secours à l'enfance (United nations international Children's Emergency fund)
US$	Valeur exprimée en dollars des Etats-Unis
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement international

Table des matières

Introduction 1
Problématique 3

Partie I : Contexte et acteurs du tourisme en montagne marocaine 9

I .Quelles sont les zones concernées par le tourisme 11
1 . Les zones de montagne 11
A. Le Haut Atlas 11
B. Le Saghro, l'Anti-Atlas, le Siroua 12
C. Le Moyen Atlas 13
D. Le Rif 14
2 . Les autres zones 15
A. Le désert 15
B. Le littoral atlantique 15
II . Aperçu historique du tourisme en montagne marocaine 15
1 . Le temps des découvertes 15
2 . L'évolution des années soixante 16
3 . Les débuts du tourisme en montagne 17
4 . Le tourisme sportif 18
5 . Du tourisme " d'aventure " vers un tourisme doux 29
6 . Les atouts du Maroc 20
7 . La clientèle nationale, une clef pour l'avenir 21
III . Les programmes de coopération franco - marocaine 22
I. Cadre institutionnel du Programme 23
A . Zone d'intervention 23
B . Objectifs 23
C . Axes d'intervention 23
D . Les opérateurs de France 23
2 . Actions et résultats 24
3. Bilan 29
IV . Les acteurs du tourisme rural au Maroc 30
A . Les acteurs habituels du tourisme 31
B . Les agences de voyage spécialisées 33
C . Les élus des Communes Rurales 33
D . Les accompagnateurs non diplômés 34

Partie 2: Les accompagnateurs en montagne 37

I . Le système de formation 37
1 . Le(s) rôle(s) de l'accompagnateur en montagne 37
2 . Les évolutions du système de formation 38
3 . Les résultats du CFAMM 39

A . formations initiales 39
B perfectionnements 39
C formation de formateurs 41
D réglementation et tutelle 41
4. Le cursus de 1990 41
5 . Le projet de cursus en deux ans et le système actuel 45
II . Nombre et structure des accompagnateurs 48
I . Les lauréats du CFAMM 1986 - 1995 48
2 . Composition de l'ANGAM en 1995 48
III . Réponses à l'enquête 51
1 . Réponses au questionnaire 51
2 . Base de données 51
3 . Validité de l'échantillon 52
IV . Résultats concernant les clients 54
1 . Combien de clients accompagnés en 1994/ 1995 ? 54
2 Répartition clients d'agences / clients individuels 55
3 Nationalités 56
4 . Taux de retour 58
5 . Répartition annuelle 59
6 . Hébergement en montagne 60
V . Evaluation économique de l'activité 61
1 . évaluation saison 1994 / 1995 61
A. revenus directs des AEM et muletiers 61
B . revenus des hébergements 62
C . autres retombées économiques 62
D. récapitulatif des retombées économiques en montagne 1994/ 1995 63
2. évaluations 1992 64
A . clientèle d'agence 64
B . revenus directs 66
C. récapitulatif 67
D . évolution 1992 / 1995 66
VI . Les voeux des professionnels 68
1 . vœux formations techniques 68
A . Fréquence des veux de formation technique 70
B . Priorités des vœux de formation technique 71
2 . vœux: formation langues 71
3 . Répartition annuelle des journées de travail 72
A . Accompagnateurs en montagne 72
B. Muletiers et porteurs 73
C . Professionnels étrangers 73
VII . Les associations professionnelles 74

Partie 3 : Discussion, propositions 77

I . Tourisme rural et développement local 77
II . Des partenaires indispensables 78
III . La formation des accompagnateurs est une priorité 78
IV. Propositions 79

A .formation professionnelle 79
1 favoriser l'insertion professionnelle et les projets collectifs par le " parrainage " 79
2. valider la compétence en matière de sécurité 80
3. régionaliser une partie de la formation d'accompagnateur 80
4 . mettre en place une organisation modulaire de la formation 80
B . Encadrement et coordination 80

V . Conclusion 83

Annexes 85

Bibliographie 125
Liste des figures 131
Liste des tableaux 132
Abréviations et sigles 134

Table des matières 137

CIHEAM
Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
Collection "Master of Science"
Numéros parus :

1/ Fernandez Canadas (Priscilla), 1987.- Les importations de céréales pour l'alimentation animale en Espagne : l'impact de l'entrée dans la CEE.- 135 p.
2/ Koutsou (Stavriani), 1988.- Impact de l'émigration sur les systèmes agraires et le marché foncier (Etude comparative de deux villages de la Thrace du Nord-Est de la Grèce).- 102 p. + ann.
3/ Bokias (Efthimios), 1988.- Le marché des oléagineux en Grèce : enjeux et perspectives.- 89 p. + ann.
4/ Brum (Argemiro Luis), 1988.- L'évolution et les tendances du marché du soja. Le rôle de la CEE.- 189 p. + ann.
5/ Deybe (Daniel), 1989.- Politiques agricoles et érosion des sols en Argentine : une méthodologie pour leur analyse.- 95 p.
6/ Vicien (Carmen), 1989.- Les modèles de simulation comme outil pour la construction de fonctions de production : une application à la mesure de l'efficacité de la production agricole.- 133 p.
7/ Brunschwig (Gilles), 1990.- Systèmes d'élevage extensif d'altitude dans les Andes Centrales du Pérou.- 368 p. (200 FF)
8/ Bravo (Gonzalo), 1990.- Méthodes d'appréhension de la diversité d'exploitations agricoles (propositions pour un renouvellement de la démarche suivie à l'INTA, Argentine).- 96 p.
9/ Dorado (Guillermo), 1990.- Fonctionnement technico-économique et gestion de l'exploitation agricole dans une perspective de développement (propositions théoriques et méthodologiques pour la région pampéenne de l'Argentine).- 82 p. + ann.
10/ Segre (Andrea), 1990.- Dynamique de la consommation et du système agro-alimentaire italien.- 207 p.
11/ Malorgio (Giulio), 1990.- Etude comparée des résultats technico-économiques de la production spécialisée de viande bovine dans deux zones difficiles française et italienne.- 112 p.
12/ Ait-Alhayane (Khadija), 1990.- Les représentations du désert et de la désertification en Afrique du Nord.- 87 p.
13/ Soulé (Bio Goura), 1992.- Echanges frontaliers de produits agro-pastoraux et dynamisme du monde rural en pays Gourma (Burkina-Faso - Ghana - Togo).- 113 p.
14/ Perucca (Clorinda), 1992.- Diagnostic paysager des systèmes de production paysans de la province de Misiones-Argentine.- 133 p.
15/ Farolfi (Stefano), 1992.- Dynamique de la disponibilité et de la consommation alimentaire dans les pays de l'Europe de l'Est : le cas de la Pologne.- 170 p.
16/ Ladjili (Khaled), 1992.- Hydraulique paysanne - hydraulique étatique : économie de l'agriculture irriguée au Cap-Bon (Tunisie).- 252 p.
17/ Blaskovic (Hana), 1992.- Une analyse du système de production agricole socialisé dans la région continentale de la Croatie et les possibilités de réorganisation : tentative d'utilisation des modèles.- 130 p
18/ Luzietoso (Nguala), 1992.- Les enjeux du développement agricole au Zaïre : modernisation et transformation des sociétés lignagères dans la vallée de l'Inkisi.- 89 p.
19/ Hacherouf (Adelmadjid), 1993.- Evolution historique et comparative de la consommation alimentaire dans les pays du Maghreb Central. Algérie - Maroc - Tunisie.- 135 p.
20/ Temri (Leïla), 1993.- Analyse concurrentielle d'un secteur aquacole.- 92 p.
21/ Maronicolaki (Maria), 1993.- Facteurs déterminants des performances des industries agro-alimentaires grecques en matière d'exportation.- 131 p.
22/ Arfa (Lamia), 1994.- Les exportations agro-alimentaires tunisiennes vers le marché de la CEE: évolution, compétitivité et perspectives.- 112 p.
23/ Martinez Santamarta (Alvaro), 1994.- Les innovations dans la filière huile d'olive en Espagne.- 100 p.
24/ Afouda (Alix), 1994 - Politiques nationales et échanges frontaliers de produits agro-alimentaires entre le Nord Nigéria et le Nord Cameroun : exemple de l'espace Garoua-Gamboru - 108 p.
25/ Trimouille (Anne), 1994 - Les couples produit/territoire et le management de la qualité : application aux entreprises du secteur fruits et légumes frais - 99 p.
26/Amine Khodja (Abdelhafid), 1995 - Déterminants de la dépendance en orge de l'élevage ovin steppique : le cas de la région de M'sila en Algérie - 110 p.
27/ Sampaio (Maria Lucia da Cunha), 1995 - Le développement des filières traditionnelles et régionales de production agricole en zones méditerranéennes défavorisées : le cas de la filière des fromages régionaux de la Beira Baixa (Portugal) - 101 p.
28/ Preda (Stefano), 1995 - Budgets agricoles et politiques socio-structurelles : évolution des dépenses en agriculture dans la région Emilie-Romagne et analyse comparée avec la Catalogne (1980-1992) - 219 p.
29/ Tlili (Mohamed), 1995 - Essai de simulation d'impact des nouvelles mesures économiques (PASA 2) sur le secteur céréalier en Tunisie. Etude de cas : Behaya - 108 p.
30/ Bode (Ridvan), 1995 - L'économie paysanne albanaise et la transition vers l'économie de marché (Réflexions sur la région de Dévolle) - 95 p.
31/ Antonelli (Annarita), 1995 - Environnement et commerce international : enjeux de l'approche économique des procédés et méthodes de production - 79 p.
32/ Blanco Fonseca (Maria), 1996 - Analyse des impacts socio-économiques et des effets sur l'environnement des politiques agricoles : modélisation de l'utilisation agricole des ressources en eau dans la région espagnole de Castille-León - 132 p.
33/ Chemingui (Mohamed Abdelbasset), 1996 - Contribution à l'étude de l'avantage comparatif et de la position concurrentielle des agrumes tunisiens sur le marché communautaire : cas de l'orange maltaise - 160 p.

34/ Bengaraa (Abdelaziz), 1996 - Organisation et dynamique industrielles des filières de production animale au Maroc - 86 p.
35/ Frenn (Georges), 1996 - Le secteur des boissons au Liban : dynamique des marchés et analyse concurrentielle de l'industrie - 80 p.
36/ Bossuet (Luc), 1996 - Transformation des territoires ruraux, d'une gestion corporatiste aux multi-usages : le cas de l'Aveyron - 96 p.
37/ Rodriguez Gomez (Fernando), 1997 - Développement durable? Le problème de la dissociation entre plans de conservation et plans de développement. Le cas de la petite région de la Garrotxa (Catalogne) - 121 p.
38/ Mimouni (Monder), 1997 - Utilisation de l'approche multicritère pour une analyse intégrée des problèmes économiques et environnementaux. Cas de l'UCPA Borj Hamdouna en Tunisie - 85 p.
39/ Louhichi (Kamel), 1997 - Utilisation d'un modèle bio-économique pour analyser l'impact des politiques agri-environnementales : cas des techniques de conservation des eaux et du sol en Tunisie. Application à la ferme Sawaf - 130 p.
40/ Sousa Fragoso (Rui Manuel de), 1997 - Evaluation des impacts socio-économiques du développement de l'irrigation : le cas de l'agriculture dans la région de l'Alentejo - 85 p.
41/ Harbi (Rabah), 1997 - L'aviculture algérienne, dynamique de transformation et comportements des acteurs - 125 p.
42/ Frem (Michel), 1997 - Analyse de la filière "fruits et légumes" et des formes de coordination entre producteurs et transformateurs industriels au Liban - 142 p.
43/ Haddad (Elie), 1997 - Mutations structurelles et développement de la filière lait au Liban - 116 p.
44/ Jesus Oliveira Coelho (Afredo Manuel), 1998 - Dynamique des marchés alimentaires et stratégies des firmes dans le secteur des boissons - 212 p.
45/ Gok (Aysegul), 1998 - Le partenariat euro-méditerranéen : l'analyse de l'impact de l'union douanière sur l'industrie agro-alimentaire - 115 p
46/ Biba (Gjin), 1998 - Transition de la collectivisation à la mini-exploitation paysanne en Albanie : analyse de la structure, du fonctionnement et des comportements des agriculteurs dans le district de Lezha - 174 p.
47 / Fuentes (M.Antonia),1998 - Les effets de la réforme de la politique agricole commune (PAC) sur l'agriculture espagnole : analyse du cas de la Catalogne - 209p.
48/ Baran (Gulumser), 1998 - Stratégies des firmes multinationales dans l'industrie du tabac - 128 p
49/ Becker (Joachim) 1999 - La réserve de faune de Binder -Léré (Mayo Kebbin Tchad) - 148 p.
50/ Chemak (Fraj) 1999- Aide à la décision au niveau d'un périmètre irrigué - 125 p.
51/ Peyratout (Jean) 1999 - Tourisme rural en montagne marocaine : les accompagnateurs de montagne - 139 p

Numéros à commander au :

CIHEAM-IAMM
Bureau des Publications -
3191, route de Mende - BP 5056
34033 Montpellier Cedex 1 (France)

Tél. : 04 67 04 60 00 - Fax : 04 67 54 25 27

prix : 75FF (le numéro), sauf mention contraire

Le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

Créé en 1962 sous l'égide du Conseil de l'Europe et de l'OCDE, le CIHEAM est une organisation inter-gouvernementale rassemblant quatorze pays méditerranéens : Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie et ex-Yougoslavie. La FAO et la Commission Européenne participent également comme observateurs au conseil d'administration du Centre.

Quatre instituts (Bari, Chania, Montpellier et Zaragoza) dispensent des enseignements post-universitaires de niveau Master of Science. Le CIHEAM anime des réseaux de recherche en Méditerranée, favorise l'organisation d'enseignements spécialisés dans les pays membres, tient des séminaires et colloques rassemblant des techniciens et scientifiques spécialistes des questions agricoles de la région, publie des ouvrages sous le titre « *Options méditerranéennes* ».

Au travers de ses activités, le Centre favorise le dialogue Nord/Sud et la coopération internationale dans la zone, pour le développement de l'agriculture dans la région méditerranéenne.

The International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

Established in 1962 under the auspices of the Council of Europe and the OECD, CIHEAM is an intergovernmental organization of fourteen countries: Albania, Algeria, Egypt, France, Greece, Italy, Lebanon, Malta, Morocco, Portugal, Spain, Tunisia, Türkiye and ex-Yougoslavia. The FAO and the European Commission participate on CIHEAM's Board of Directors as observers.

Four institutes (Bari, Chania, Montpellier and Zaragoza) provide post-graduate education at the Master of Science level. CIHEAM animates Mediterranean research networks, promotes the organization of specialized education cycles in member countries, holds seminars and workshops bringing together technicians and scientists specialized in Mediterranean agriculture, and publishes works in the series "Options Méditerranéennes".

Through these activities, CIHEAM promotes North/South dialogue and international cooperation for agricultural development in the Mediterranean region.